



## AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 22 novembre 2022



*Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.*

*Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.*

*Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.*

*Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de la Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.*



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
Le 22 novembre 2022**

**AVIS DU CESER  
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023  
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Rapporteur : **Madame Florence PRATLONG**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

## **SOMMAIRE**

**DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023  
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**EXPLICATIONS DE VOTE**



**DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**



**DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Vice-Président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,  
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier chaleureusement Monsieur Didier CODORNIU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Région, qui a favorisé l'organisation de cette assemblée plénière du CESER au Palais des congrès de Gruissan aujourd'hui. Merci de nous accueillir.

Nous avons une séance plénière dense, qui se tiendra sur la journée, avec la présentation de plusieurs projets d'avis :

Ce matin,

- Le projet d'avis sur les orientations budgétaires 2023 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, préparé par la commission « Finances, Politiques contractuelles - Europe - Suivi et évaluation des politiques publiques » présidée par Bruno LAFAGE, sur saisine obligatoire de la Présidente de Région ; la rapporteure est Florence PRATLONG.
- Le projet d'Avis, sur autosaisine, « Environnement et Santé en Occitanie : enjeux et propositions. Comment la Région peut-elle contribuer à favoriser une connaissance éclairée des politiques publiques par les habitants ? préparé par la commission « Santé-Culture-Sport-Cohésion sociale » présidée par Gisèle DESMONTS ; la rapporteure est Sonia LAVENIR.

Cet après-midi,

- Les projets d'avis relatifs à la Stratégie Régionale Emploi, Souveraineté et Transformation Écologique (SRESTE) 2022-2028 de la Région Occitanie sur saisine obligatoire de la Présidente de Région : projet d'Avis sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), préparé par la commission « Enseignement supérieur-Recherche-Valorisation-Transfert-Innovation » présidée par Alain RADIGALES ; le rapporteur est Sylvain LABBÉ ; projets d'Avis sur le Schéma régional de développement économique et d'innovation (SRDEII) et le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), préparés par la commission « Activités et mutations économiques – Économie sociale et solidaire » présidée par Éric LALANDE ; les rapporteurs sont : Philippe LEROUX (SRDEII) et Xavier PETRACHI (SRDTL) ; projet d'Avis sur le Contrat de plan régional de développement des formations et orientation professionnelles (CPRDFOP), préparé par la commission « Éducation-Formation-Emploi-Jeunesse-Enjeux de société » présidée par Olivier-Ronan RIVAT ; les co-Rapporteurs sont Nathalie VEYRE et Jean-Marie BEZ.

Je remercie tous les présidents de commissions ainsi que l'ensemble des conseillers, les chargés de mission et assistantes pour l'élaboration de ces rapports dans les délais contraints impartis.

Une mention particulière pour la chargée de mission Sandra Imbert, qui a établi son premier rapport et pas des moindres, celui sur les Orientations budgétaires, que nous élaborons chaque année dans des délais fort contraints ; son investissement personnel est déjà à saluer.

Monsieur Stéphane BERARD, président de la commission Finances du Conseil régional et rapporteur du budget, n'a pu être présent ce matin, retenu par d'autres obligations - il s'en est excusé - je tenais à lui réitérer mes remerciements pour la présentation des OB 2023 qu'il a faite devant la commission 8 et les bureaux des commissions le 7 novembre dernier, permettant une meilleure appropriation du document par les conseillers.

Avant la présentation des projets d'avis qui sera faite par les rapporteurs, quelques mots sur l'actualité.

Depuis plusieurs années maintenant, le GIEC nous alerte sur le dérèglement climatique et ses conséquences sur la mer Méditerranée, notre Mare Nostrum, l'un des lieux les plus concernés par l'intensité des phénomènes climatiques qui ont lieu à répétition.

Les conditions climatiques de mai à novembre et les conséquences liées sont déjà le reflet de ce qui va arriver en continu ces prochaines années. Le GIEC reconnaît lui-même avoir été dépassé par ses propres prévisions ; en effet, pour les régions proches du bassin méditerranéen, il est arrivé en 2022 ce qui était prévu à partir de 2030 du point de vue du réchauffement, de l'intensité de la chaleur, des feux, de la température de la mer Méditerranée, des pénuries d'eau potable.

Nous devons donc agir, et chercher des solutions pour enrayer le phénomène des pollutions de la Méditerranée, mais également celui des pénuries d'eau.

### ***Suites du colloque « Maintenant ou jamais : Sauvons la Méditerranée »***

Concernant les pollutions en mer Méditerranée, nous avançons. À l'initiative du CESER Occitanie s'est tenue au Corum de Montpellier le 29 septembre dernier une conférence internationale sur la pollution plastique en Méditerranée ; c'était l'une des préconisations phares de l'Avis du CESER « Les pollutions par les plastiques en Méditerranée » du 15 décembre 2020. Les travaux de la commission 6 que préside avec conviction et compétence Marc CHEVALLIER sont un excellent point d'appui.

Le colloque international « Maintenant ou jamais : Sauvons la Méditerranée » organisé par les Conseils économiques et sociaux de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (*CESER Occitanie, les CES de Catalogne et des Îles Baléares*), et avec la participation des Conseils économiques et sociaux de Corse et Sud-PACA, de Valence, Murcie et d'Andalousie, a ainsi rassemblé près de 260 participants. Ce colloque a été un véritable succès, par la diversité et la qualité des témoignages apportés de représentants d'institutions publiques et privées, du monde universitaire, des ONG, et des gouvernements réfléchissant à ce problème commun de la pollution plastique, représentants des deux rives de la Méditerranée (des régions de France (Occitanie, Sud-PACA, Corse), d'Espagne, de Tunisie, du Liban...). C'était un colloque de niveau national et international.

Ainsi ont pu être mis en exergue les problèmes identifiés concernant la pollution plastique qui impacte la biodiversité marine, l'économie et la santé humaine, et les nombreuses initiatives locales, régionales qui existent pour y faire face. Malgré des avancées en matière de législation pour limiter les plastiques à usage unique notamment, force est de constater que la pollution plastique ne cesse de croître. Le recyclage du plastique qui participe à une prise en compte industrielle, est une solution de transition mais à long terme ne peut pas être LA solution, il faut réduire la production de plastique vierge, adopter des stratégies de rupture et trouver des alternatives et la science et l'innovation y aideront. Le changement de paradigme est nécessaire.

Le manifeste signé par les 8 présidents des CES des régions concernées permet la Création de la Conférence des CES de l'Arc méditerranéen, qui est un espace de coopération avec une identité géographique pour les prochaines manifestations sur les océans et les mers. En tant qu'expression de la voix de la société civile organisée, cet accord acquiert une dimension particulière ; c'est une reconnaissance aussi pour le CESER... que nous avons su faire partager.

Par cette signature, les présidents des CES de l'Arc méditerranéen s'engagent à mettre en place un observatoire de la mer qui n'existe pas actuellement, malgré ce qui avait été avancé. Il y a une communauté scientifique d'une très grande valeur, d'une très grande qualité dans les différents pays et régions ; ainsi cet observatoire par la mise en réseau des laboratoires de recherche des différents pays qui travaillent sur la pollution par les plastiques en Méditerranée, permettra de connaître les données, les indicateurs nécessaires à l'adoption de politiques publiques vouées à s'appliquer aux deux rives de la Méditerranée.

Dans ce cadre-là, compte tenu de l'absence de vision d'ensemble de l'état de la recherche sur le sujet de la pollution plastique, la commission « Enseignement supérieur-Recherche-Valorisation-Transfert-

Innovation » du CESER a été mandatée par le Bureau du 10 octobre pour travailler sur les enjeux et dangers de la pollution plastique des mers, et elle auditionnera les organismes de recherche pour connaître l'état de la recherche et les solutions envisageables telles que la substitution des plastiques par des bio-matériaux d'origine végétale (issus de la filière bois par exemple) et les recyclages les plus vertueux possibles.

La commission 3 intégrera dans son projet d'avis sur la stratégie industrielle des usages du bois, la transformation de pâte à papier pour des produits sanitaires de prévention et de protection, renouvelables.

Les 8 présidents de CES feront donc vivre cette Conférence par les travaux menés et la participation aux différents événements internationaux qui œuvrent à la préservation des milieux marins mais aussi en impulsant l'organisation d'un nouveau forum international de la Méditerranée par l'Union européenne - le dernier forum remonte à 20 ans - avec l'appui des parlementaires européens.

L'Europe, c'est zéro carbone en 2050 et la Méditerranée, c'est zéro plastique en quelle année ? Le temps des transitions est toujours long ; aussi pour parvenir à une Méditerranée, à des océans zéro plastique, cela demandera du temps. Il faut donc continuer à :

- sensibiliser les populations, les jeunes générations comme le fait la Fondation la Dépêche du Midi ou le Maire de Montpellier par leurs initiatives auprès des scolaires pour adopter les bons gestes ;
- à mener des actions à tous les niveaux (Etats, régions, institutions européennes et avec une coopération des deux rives de la Méditerranée) ;
- encourager la recherche.

Toutes ces actions à mettre en œuvre sont utiles pour le bien commun de nos régions, de nos pays, de l'Europe que nous aimons et dont nous avons besoin, et pour l'autre rive de la Méditerranée à qui nous devons tendre la main pour avancer ensemble. La Méditerranée est à sauver ! Elle joue un rôle prépondérant dans le fonctionnement de l'écosystème qui est notre planète, contribue également à nourrir les hommes, à permettre leur mobilité. Elle est aussi et reste encore le berceau de la civilisation malgré une géopolitique complexe, et a toujours un grand rôle à jouer dans le développement des peuples et des États.

Le CESER a apporté la preuve de sa capacité à organiser, à convaincre, à rassembler sur un enjeu important pour le sauvetage de la Méditerranée. La solidité de notre préparation et de notre conviction pour réunir était assurée.

Nous prenons la main pour l'organisation durable de ce nouvel espace de coopération, de veille et d'action.

Nous sommes reconnaissants à la Région et à l'État d'avoir sécurisé notre budget qui a permis de gérer cet événement exceptionnel.

Par ailleurs, je vous informe que la commission Affaires européennes et Internationales du CESE présidée par notre ancien collègue Serge CAMBOU, est chargée actuellement de la préparation d'un projet d'avis intitulé « Vers un traité international sur la pollution par les plastiques ; enjeux, options, positions de négociations ». Le CESER a été sollicité pour être auditionné, et l'audition a eu lieu hier lundi 21 novembre.

***La ressource en eau est à garantir pour l'avenir, la Présidente de Région nous invite à contribuer***

Comme je vous le disais, l'été 2022 en France métropolitaine a battu des records de vagues de chaleur. La quasi-totalité du pays a suffoqué sous trois épisodes de canicule. De nombreux feux de forêt se sont déclarés avec 62 000 hectares ravagés depuis le début de l'année, et la destruction de la forêt par ces incendies entraînent des émissions massives de gaz à effet de serre, ce qui aggrave encore le changement climatique.

Vers 2050, on s'attend à ce qu'à peu près la moitié des étés soient d'un niveau de température comparable voire supérieur. Et ce, même si les émissions de gaz à effet de serre qui causent le réchauffement sont contenues.

Combiné à un déficit de précipitations, la sécheresse a touché la quasi-totalité du pays et a rendu la végétation particulièrement inflammable. Avec cette sécheresse, des difficultés d'approvisionnement en eau potable sont survenues. Les premiers impactés par la sécheresse, ont donc été les agriculteurs, avec certaines récoltes attendues en baisse, conduisant le gouvernement à débloquer des aides, mais aussi des villages pour l'accès à l'eau potable.

Les tensions sur l'approvisionnement en eau potable ont concerné l'ensemble du territoire français - trois départements sont en zone rouge dont deux en Occitanie. L'État, via les agences de l'eau, a investi pour sécuriser l'approvisionnement des communes fragiles et réduire les fuites.

**Cette sécheresse est inédite par son intensité et sa durée devrait s'accroître dans les prochaines années avec le dérèglement climatique, et il est primordial aujourd'hui de réfléchir aux solutions à mettre en œuvre concernant la gestion de l'eau, pour sécuriser la ressource en eau.**

Le CESER alertait déjà des impacts du changement climatique sur les disponibilités en eau dans son Avis sur les SDAGE Adour-Garonne et Rhône-Méditerranées Corse, adopté le 23 novembre 2021. Il est primordial d'anticiper ces changements afin de garantir la disponibilité en eau pour les besoins de consommation humaine, de salubrité, des milieux et plantes pérennes, et des usages économiques.

Nous répondrons à cette réflexion avec la Région en rappelant les besoins à l'horizon 2050 pour les deux bassins Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne. La Présidente de Région, en lançant la concertation le lundi 14 novembre 2022, a également apporté la solution pour l'ex-Languedoc-Roussillon en indiquant l'investissement de 100 millions d'euros par la Région Occitanie pour accroître les besoins des concessionnaires du réseau hydraulique régional BRL, afin de pouvoir bénéficier de 120 millions de m<sup>3</sup> d'eau grâce à la jonction du réseau entre le Rhône et les réseaux d'eau de la région de Béziers et de Narbonne, ce qui permet de sécuriser l'eau pour un million cinq cent mille habitants (40 % de l'eau acheminés par ce projet sont destinés à l'alimentation en eau potable, 40 % à l'irrigation, et 20 % à la substitution de prélèvements dans les milieux fragiles et en tension). Pour rappel, les besoins du bassin Adour-Garonne sont évalués à 1 milliard 200 millions de m<sup>3</sup> à l'horizon 2050, et dans l'immédiat les besoins nécessaires pour sécuriser la ressource dans les mêmes conditions est de 230 millions de m<sup>3</sup> pour plus de 3 millions d'habitants.

Aussi les préconisations de l'Avis du CESER résonnent d'autant plus à la vue de cette actualité estivale :

- Création de nouvelles réserves

Le CESER demande que toutes les hypothèses en matière d'économie et d'optimisation de la ressource soient envisagées, ainsi que sur la création de retenues et pas seulement la mobilisation des stockages déjà existants. Les dispositifs de retenues ne sont pas les seuls moyens de stockage de l'eau ; il peut également se faire en favorisant la rétention d'eau dans les sols par des pratiques agronomiques, par la limitation de l'érosion. Cela doit aller jusqu'à une politique de désimperméabilisation et une meilleure gestion des eaux pluviales. Le secteur agricole est aussi partie prenante de l'évolution des pratiques plus économes tout en garantissant la souveraineté alimentaire pour une alimentation saine, durable et de qualité de pour tous. Le monde agricole a pu réduire de 30 % la consommation d'eau en 10 ans.

La réutilisation des eaux usées traitées (REUT) peut être une solution locale pour économiser et préserver la qualité des eaux.

- Besoin d'adaptation au changement climatique

Le CESER défend la nécessité de pouvoir effectuer des stockages d'eau lors des épisodes climatiques extrêmes. Il sera demandé que la Région puisse mettre en place des expérimentations de ce type de stockage, comme le font déjà certaines collectivités comme les départements de la Haute-Garonne et

de l'Hérault, ainsi que les opérateurs historiques que sont EDF et ENGIE... La question de la relance du projet de réserve de Charlas pour l'Occitanie ouest est posée.

La sécurisation de la ressource en eau est primordiale. Il faudra aussi accompagner les agriculteurs pour optimiser l'usage de l'eau.

### ***Les filières agri-agro en difficulté***

Pour parvenir à l'autonomie alimentaire en Occitanie, alors que nous importons 40 % de ce que nous consommons, il faut préserver le foncier et sécuriser la ressource en eau, dans une réflexion globale au niveau territorial.

Comme il n'y a pas d'agriculture sans agriculteurs, l'installation des jeunes agriculteurs, des jeunes en reconversion dans les reprises d'activité est une urgence et un défi.

L'agri-l'agro est une filière en danger. Trois années après la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales, il est temps de tirer la sonnette d'alarme sur les filières agricole et agroalimentaire de notre région. Durant cette crise, les agriculteurs ont su s'adapter sans hésitation afin de répondre aux besoins des consommateurs qui devaient se nourrir sur leur lieu de vie 7 jours sur 7. La vente directe de proximité s'est développée afin que les consommateurs puissent jouir d'aliments frais et de qualité. Et l'on constate aujourd'hui que les consommateurs ont oublié et repris leurs habitudes de la grande surface. De plus, le conflit Russie-Ukraine qui a vu le jour en 2022, fait exploser les charges pour les agriculteurs, tout d'abord celles liées au carburant, puis aux engrais, et aliments pour nourrir les animaux. Un réel déséquilibre économique est avéré sur les exploitations agricoles. À cela s'ajoute l'explosion des frais de transport pour nos producteurs fermiers, et pour l'industrie agroalimentaire.

Aussi, à l'initiative de la commission 2 « *Espace et développement rural, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation* », avec l'accord du Bureau, j'ai adressé un courrier à la Présidente de Région, pour que les préconisations de notre rapport « Comment renforcer les filières agricoles et agroalimentaires de la région Occitanie pour favoriser l'approvisionnement et la consommation alimentaire locale ? Quel impact du e-commerce sur les modes de distribution existants ? », adopté le 11 octobre 2018 soient réactivées. Pour rappel, sur les 41 préconisations formulées, 38 ont été retenues par la Région dans son pacte régional de l'alimentation durable en Occitanie.

Nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui comme pour la souveraineté énergétique, l'alimentation est apparentée à une mission publique que nos agriculteurs prennent en charge et assument.

### ***Crise énergétique et développement de la filière du nucléaire***

À ces problèmes, s'ajoutent la crise de l'énergie et l'augmentation du prix de l'électricité en France dans un pays anciennement leader mondial dans certaines filières telles que le nucléaire et l'hydroélectricité, qui mettent en péril l'activité d'entreprises diverses.

Cette situation est incompréhensible pour nos concitoyens alors que nous étions un leader européen et une référence dans le monde ; elle met en péril notre redressement économique et le coût de l'énergie pour les habitants les plus pauvres mais également pour toutes les classes moyennes, et elle porte atteinte à la viabilité des PME et des PMI.

Le Gouvernement français comme le Parlement européen ont rappelé la nécessité de développer la filière nucléaire, garante de notre indépendance et de notre capacité à réindustrialiser le pays et à transformer notre modèle économique pour une France sans carbone à l'horizon 2050. Seule une énergie pilotable, disponible tous les jours de l'année peut assurer la souveraineté de notre pays. Ces informations renforcent le rapport que nous avons voté le 21 juin 2022 « Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie ? » et elles doivent inviter l'État, la Région et les entreprises à développer la formation, l'accès aux compétences indispensables pour les différents métiers de la filière nucléaire.

**La convention entre la direction du nucléaire d'EDF et l'UIMM, dont le CESER a été l'initiateur, sera signée le 22 novembre 2022** lors du Salon des maires qui aura lieu à Paris, avec les collectivités concernées ; Philippe PATITUCCI est à Paris à cet effet. Cela permettra aux PME-PMI d'accéder aux investissements concernant les centrales nucléaires de la région, pour les bassins d'emplois concernés dans le Gard comme dans le Tarn-et-Garonne.

C'est une grande satisfaction pour le CESER, sans notre investissement, il ne ce serait rien passé. La délégation régionale EDF et l'UIMM d'Occitanie ont pris leur part pour la réussite.

Le CESER défend la création d'un Grand Service Public de l'Énergie qui est un bien commun stratégique pour toutes les populations et tous les territoires.

Je travaille à l'organisation d'une journée de travail début 2023 avec les industriels de la filière, EDF, les collectivités et les fédérations syndicales de l'énergie avec leurs responsables syndicaux territoriaux, pour faire la promotion de l'orientation et des milliers d'emplois de la filière pour les 10 prochaines années : 250 000 emplois.

### **La laïcité**

Dernier point d'actualité que j'aimerais évoquer : les atteintes à la laïcité en recrudescence dans le milieu scolaire. Pour rappel, le principe de laïcité est au fondement de notre société et de notre système éducatif français.

À la mi-octobre, le ministère de l'Éducation nationale rendait publics les chiffres des atteintes à la laïcité au sein des écoles, collèges et lycées pour le mois de septembre. Depuis le début de l'année, c'est une montée importante des signalements notamment pour port et tenue de vêtements et d'accessoires religieux, mais il y a plus grave car il y aussi davantage de professeurs, de conseillers principaux d'éducation menacés.

Deux ans après l'assassinat du professeur Samuel Paty, cette situation alarmante ne cesse de nous inquiéter.

Pour autant, il faut rappeler que l'Éducation nationale a pris des mesures depuis la mort de Samuel Paty. Un vaste plan de formation à la laïcité étendu sur 4 ans a été lancé en juin 2021 par l'ancien ministre de l'Éducation nationale. Le premier volet qui a débuté en octobre 2021 a permis de former près de 130 000 personnels de l'Éducation et 300 000 de plus devraient être formés cette année. Il existe aussi un conseil des sages à la laïcité qui apporte son soutien aux enseignants, directeurs d'école et chefs d'établissement, des équipes académiques laïcité et faits religieux...

Il faut lire ou relire le rapport de Jean-Pierre OBIN, inspecteur général de l'Éducation nationale : *« Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école »*.

Avec ces incidents, se pose la question suivante : comment défendre et faire respecter la laïcité à l'école ? Un dialogue avec les familles et la communauté éducative, entre enseignants, une poursuite de l'action de l'Éducation nationale sont primordiales. L'actuel ministre de l'Éducation nationale a décidé de renforcer le suivi et l'accompagnement méthodologiques, juridiques et humains des situations sensibles qu'il s'agit désormais de rendre systématiques dans les premier et second degrés.

Comme décidé lors du Bureau d'octobre, nous inviterons lors d'un prochain Bureau, Sophie Bejean, Rectrice de l'académie de Montpellier, Rectrice de la Région académique Occitanie et chancelière des universités, que nous pourrons interroger, entre autres, sur ce point.

Je renouvelle notre soutien, notre amitié, notre solidarité aux professeurs, aux agents des services techniques et administratifs, aux organisations syndicales et aux représentants des familles de l'Éducation nationale, fédérations de parents d'élèves.

Avant de donner la parole aux rapporteurs des projets d'avis, brièvement quelques mots sur les rapports présentés :

## ***Projet d'avis sur les Orientations budgétaires 2023 de la Région***

Après une mobilisation importante de l'emprunt ces deux dernières années, pour soutenir notamment le territoire lors de la crise Covid-19, puis les conséquences en 2022 de la guerre en Ukraine sur le prix de l'énergie et des approvisionnements, la hausse de l'inflation pesant sur les ménages et les entreprises, la Région pour ses OB 2023 fait preuve d'une grande prudence et fait le choix de maîtriser la dette. Le CESER constate d'ailleurs avec satisfaction que le plan d'extinction de la dette obligataire est budgétairement provisionné jusqu'en 2027, et souligne l'effort d'anticipation et de prospective réalisé par le Conseil régional jusqu'à la fin de son mandat.

Côté ressources, depuis la réforme de la fiscalité introduite en 2021, les recettes des régions sont majoritairement assises sur la TVA. Le montant global de recettes attendues pour l'année 2023 s'élève à plus de 3 milliards d'euros, ce qui est peu au regard des compétences (transports, aménagement du territoire, éducation, développement économique) qui supposent des investissements conséquents. Si le CESER comprend la difficulté d'opérer des arbitrages dans le contexte inédit de grande instabilité et d'incertitudes géopolitique, sanitaire, climatique, etc., il exhorte le Conseil régional à rendre lisibles ses priorités. En effet, l'affichage des orientations à la hausse ou à la baisse des aides à moyen terme par politique publique est une nécessité pour sécuriser et pérenniser les organisations qui les soutiennent (associations, porteurs de projet).

Par ailleurs, sur de nombreux dossiers majeurs et transversaux dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'aménagement du territoire, de la santé, de la transition énergétique, une coordination de l'ensemble des acteurs impliqués est nécessaire. Le CESER rappelle à nouveau le besoin de coordination de l'action publique et préconise la réactivation de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) pour favoriser une action concertée des différents niveaux de collectivités et de l'État, ou encore de la société civile.

Enfin, compte tenu de la rareté des ressources, la mesure de l'efficacité de l'action publique revêt un caractère primordial. Aussi le CESER insiste sur le besoin d'évaluation des politiques publiques régionales.

## ***Projet d'avis sur la santé environnementale***

La santé est notre bien le plus précieux pour pouvoir vivre toutes les potentialités de notre existence. Le concept de « santé environnementale », apparu au 20<sup>e</sup> siècle, peu connu, désigne tout ce qui, venant de l'extérieur de l'organisme, c'est à dire de son environnement de vie, affecte négativement la santé individuelle ou collective des êtres vivants ; ce peut être ainsi une pandémie, l'exposition à l'amiante, aux perturbateurs endocriniens, aux produits phytosanitaires et aux pesticides industriels, à la pollution de l'air ou de l'eau...

La crise sanitaire de la COVID 19 et la lutte contre la propagation du virus ont nécessité l'adoption de différentes mesures qui ont mis à l'épreuve le pilotage de la gestion de la crise pour garantir la bonne santé des populations, le maintien de l'activité économique et des relations sociales.

Dans son projet d'avis, le CESER s'est interrogé sur ce qui contribuerait, en région, à une gestion rationnelle et efficace des enjeux de santé environnementale, dans une relation apaisée avec la population. Il s'est demandé comment se construit une décision publique en matière de santé environnementale, quelles sont les pistes d'amélioration de ces processus et comment le Conseil régional pourrait favoriser une connaissance éclairée des politiques publiques par les habitants.

Je présenterai nos travaux à l'assemblée plénière de la Région le 25 novembre. Des réunions de travail sont en cours de programmation avec les vice-présidents concernés, c'est déjà le cas pour le grand dossier des énergies décarbonées.

Comme vous le voyez, par le choix de nos travaux depuis 5 ans, nous avons longtemps intégré et anticipé la transformation de notre modèle de développement tant sur le changement climatique, qu'énergétique et économique. Nous ne pouvons y parvenir qu'avec une vision à 360° de la société, sans oublier que vivre ensemble, c'est s'occuper des plus démunis dans tous les problèmes de changement et de transformation. C'est pour cela que le rapport annuel du Secours catholique sur la

pauvreté avec sa traduction en Occitanie, nous interpelle et fera l'objet d'une réunion de travail entre les associations œuvrant en matière de pauvreté et de précarité, leurs représentants au CESER et les organisations étudiantes et de la jeunesse.

Enfin, je voudrai aussi faire part de notre compassion aux salariés et aux syndicats du ministère des Finances qui sont dans la peine et le chagrin après l'exécution hier soir dans le Pas-de-Calais d'un chef de brigade dans l'exercice de sa mission - à savoir un contrôle fiscal ordinaire - accompagné d'une collaboratrice qui s'est retrouvée ligotée à sa chaise. Ce fonctionnaire ne faisait que son métier, c'est-à-dire servir l'État et donc la République. Nous exprimons notre horreur et notre solidarité.

Je vous en remercie.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**  
**Le 22 novembre 2022**

**AVIS DU CESER**  
**SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023**  
**DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Avis adopté

Suffrages exprimés :

**Pour : 153**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Rapporteur : **Madame Florence PRATLONG**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional**  
**Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



***Le Bureau***

**Président**

Bruno LAFAGE

**Vice-Président**

Henri SALLANABE

**Secrétaire**

Sabine VENIEL-LE NAVENNEC

***Les membres***

Sébastien ALBOUY  
Jean-Pierre ARCOUDEL  
Jean-Marie BEZ  
Marc BORNERAND  
Philippe BRU  
Christian CARLES  
Nathalie CASALÉ  
Michel CHÉRIF  
Sophie COLLARD  
Serge CRABIÉ  
Betty DEBOURG  
André DUCOURNAU  
Bruno DUMAS  
Claude DUPUY  
Guy DURAND  
Ludovic DURAND  
Jean FUENTES  
Sophie GARCIA  
Pierre-Jean GRACIA

Claudie HOUSSARD  
Anne-Rose LE VAN  
Béatriz MALLEVILLE  
Sabine MASERATI  
Odile MAURIN  
Valérie MAZOUIN  
Jean-Jacques MINANA  
Pierre MOURET  
Laurent NGUYEN  
Florian PASCUAL  
Florence PRATLONG  
Olivier-Ronan RIVAT  
Alain RIVIERE  
Géraldine RUSCASSIER  
Karen SERRES  
Geneviève TAPIÉ  
Luc TOUCHET  
Jean-Marc VIGUIER



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE I : CONTEXTUALISATION ET ANALYSE DES OB 2023 .....</b>	<b>3</b>
CONTEXTE INTERNATIONAL CARACTERISE PAR DE NOUVELLES CRISES ET LA MONTEE DES INCERTITUDES .....	3
CONTEXTE NATIONAL : RESILIENCE EN 2022 DANS UN CONTEXTE INFLATIONNISTE, RALENTISSEMENT EN 2023, REPRISE ATTENDUE EN 2024 .....	4
DES AIDES AUX MENAGES, ENTREPRISES ET COLLECTIVITES DANS LE PLF 2023 .....	5
CONTEXTE REGIONAL, UNE ECONOMIE RESILIENTE.....	6
SITUATION DES ENTREPRISES.....	6
SITUATION DES MENAGES .....	7
<b>ANALYSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 .....</b>	<b>8</b>
INSTABILITE DES PRINCIPALES RECETTES .....	10
DES DEPENSES TRES ENCADREES, POUR UNE MAITRISE DE L'ENDETTEMENT .....	11
POINTS DE VIGILANCE.....	11
LES DEMANDES CONCERNANT L'ANALYSE DU BP .....	12
<b>PARTIE II : ELEMENTS DE SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 .....</b>	<b>13</b>
<b>LES CONTINUITES .....</b>	<b>13</b>
CONTINUITE DU MODELE DE TRANSFORMATION ET DE DEVELOPPEMENT EN LIEN AVEC LES PRIORITES DU PACTE VERT EUROPEEN.....	13
NUMERIQUE.....	13
APPEL A PROJETS TIERS LIEUX (DEFI'OCC).....	13
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	13
MOBILITES.....	13
SOUTENIR LES FILIERES REGIONALES.....	14
ACCOMPAGNER LES PRODUCTIONS DE QUALITE ET VALORISER LES PRODUITS D'OCCITANIE .....	15
L'EAU ET LA GESTION DES RISQUES .....	15
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	15
ÉCONOMIE TOURISTIQUE .....	16
ÉCONOMIE, EMPLOI, INNOVATION ET REINDUSTRIALISATION .....	16
FORMATION PROFESSIONNELLE .....	17
ÉDUCATION, JEUNESSE ET ORIENTATION SCOLAIRE .....	18
SANTÉ DES JEUNES .....	18
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES.....	18
CONSTRUCTION ET RENOVATION DES LYCEES .....	18
MOBILITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES .....	19
PECHE – CONCHYLICULTURE.....	19
ACCOMPAGNER LES STATIONS LITTORALES DANS LA REQUALIFICATION DE LEUR IMMOBILIER ET DANS LA RENOVATION DES ESPACES PUBLICS (PLAN LITTORAL 21).....	19
CONCILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ACTIVITES RECREATIVES ET BIODIVERSITE MARINE.....	19
PORTS REGIONAUX .....	20
CULTURE POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES REGIONALES.....	20
SOLIDARITES, INCLUSION, EGALITE .....	21
SPORT .....	21
SANTÉ.....	22
<b>NOUVEAUTES .....</b>	<b>22</b>
SOBRIETE .....	22
ENVIRONNEMENT.....	23
MOBILITES.....	23
LOGEMENT.....	23
ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE ET LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS EN AGRICULTURE. FONCIERE AGRICOLE .....	24
L'ECONOMIE, L'EMPLOI, L'INNOVATION ET LA REINDUSTRIALISATION. SOUTIEN AUX ENTREPRISES .....	24
L'ECONOMIE DE PROXIMITE.....	25
L'ECONOMIE TOURISTIQUE .....	25
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE .....	25
L'EMPLOI.....	26

FORMATION PROFESSIONNELLE.....	27
ÉDUCATION, JEUNESSE ET ORIENTATION .....	27
REPENSER L'AMENAGEMENT DU LITTORAL FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PLAN LITTORAL 21).....	28
CULTURE POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES REGIONALES.....	29
SPORT .....	30
SANTE.....	30
SOLIDARITES, INCLUSION, EGALITE .....	30
<b>RUPTURES .....</b>	<b>30</b>
PLAN DE SOBRIETE ET D'EXEMPLARITE.....	30
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	31
<b>MANQUES.....</b>	<b>31</b>
ACCESSIBILITE .....	31
LOGEMENT.....	31
FRET FERROVIAIRE.....	31
MATERIEL ROULANT .....	32
AGRICULTURE, SOUVERAINETE AGROALIMENTAIRE ET VITICULTURE. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES	
ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES.....	32
FORMATION.....	32
APPRENTISSAGE .....	33
SPORT .....	33
SANTE.....	34
EGALITE FEMMES - HOMMES .....	34
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>41</b>
<b>Liste des abréviations .....</b>	<b>71</b>

## INTRODUCTION

En vertu du Code général des collectivités locales<sup>1</sup>, les CESER sont consultés pour avis sur les différents documents budgétaires des régions<sup>2</sup>. Aussi, comme chaque année, la Présidente de la Région Occitanie a saisi le CESER Occitanie par courrier le 7 novembre 2022 afin qu'il émette son avis sur les orientations budgétaires 2023.

Dans cette perspective, le 7 novembre 2022 à Toulouse, Monsieur Stéphane BÉRARD, Président de la Commission Finances et Rapporteur général du budget de la Région Occitanie, assisté de Monsieur Bernard MIFSUD, Directeur adjoint, ont présenté les éléments proposés au débat d'orientations budgétaires (DOB) 2023 devant la Commission « Finances - Politiques contractuelles - Évaluation des politiques publiques - Europe », les bureaux des huit commissions et de la Section Prospective, et le Président du CESER.

Le CESER souhaite par cet avis prendre toute sa place dans ce débat d'orientations budgétaires 2023.

La partie I resitue, en premier lieu, la Région Occitanie dans le paysage national et international pour saisir l'environnement dans lequel évolue cette collectivité et comprendre les multiples contraintes, d'origines diverses, auxquelles elle doit faire face. En second lieu, le CESER analyse les aspects financiers des orientations budgétaires présentés le 7 novembre et tracés dans le document « *Orientations budgétaires 2023* » de la Région Occitanie qui sera présenté en assemblée plénière régionale le 25 novembre 2022 (pages 91 à 137).

À l'issue de la présentation du DOB 2023, les huit commissions du CESER ont procédé à l'analyse et au commentaire critique des mesures prévues au regard des conjonctures et des enjeux touchant à chacune des missions régionales.

La partie II rassemble ces contributions pour mettre en exergue les « continuités », « nouveautés » et « ruptures » par rapport au DOB 2022, ainsi que les « manques » du DOB 2023.

En conclusion de cette partie II, le CESER formule des préconisations et décline les questions et attentes qui devraient trouver leurs réponses dans la présentation plus détaillée du budget primitif (BP) 2023 prévue le 30 novembre 2022.

Après la conclusion, les annexes reprennent dans leur intégralité les contributions des commissions sectorielles du CESER qui ont servi de base à l'élaboration de la partie II. Y figure en suivant la note d'analyse du compte administratif 2021 (CA 2021) préparée par la Commission « Finances – Politiques contractuelles – Évaluation des politiques publiques –

---

<sup>1</sup> En vertu de l'article L4131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le CESER concourt, par ses avis, à l'administration de la Région. En vertu de l'article L4241-2 du CGCT, le CESER est obligatoirement consulté pour avis sur les différents documents budgétaires de la Région, pour se prononcer sur leurs orientations budgétaires. En vertu de l'article L4132-12 du CGCT, les projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté sont simultanément adressés par le Conseil Régional aux conseillers régionaux et aux conseillers du CESER, 12 jours avant la date du vote régional.

<sup>2</sup> Les projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté sont simultanément adressés par le Conseil Régional aux conseillers régionaux et aux conseillers du CESER, 12 jours avant la date du vote régional.

Europe »<sup>3</sup> et adoptée le 10 octobre 2022 par le Bureau du CESER. Cette note examine l'exécution financière effective du budget régional 2021.

---

<sup>3</sup> « Note d'observation du compte administratif 2021 de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, octobre 2022

## **PARTIE I : CONTEXTUALISATION ET ANALYSE DES OB 2023**

### **Contexte international <sup>4</sup> caractérisé par de nouvelles crises et la montée des incertitudes**

La fin d'année 2021 laissait espérer une sortie de crise : le rebond de la croissance mondiale (+ 5,5 % selon la Banque mondiale) annonçait une reprise de l'activité dans tous les secteurs et sur tous les continents, notamment en Europe qui avait tardé à « redémarrer ». De plus, les tensions inflationnistes apparues après les « confinements Covid », en raison d'une crise de l'offre née du déséquilibre entre les capacités de production et la vigueur de la demande, semblaient maîtrisées.

Cette dynamique positive s'est enrayée dès le début d'année 2022 sous l'effet de nouvelles crises dont la plus importante est l'invasion russe en Ukraine en février et la guerre aux portes de l'Europe qui dure depuis 9 mois. À cela s'ajoutent l'apparition du variant Covid-19 Omicron et la stratégie « zéro Covid » en Chine au printemps, les vagues de chaleur et de sécheresse l'été et leurs conséquences sur les récoltes. En raison des répercussions sur les approvisionnements, notamment en énergie, ces nouveaux chocs ont eu des conséquences sévères sur l'inflation, qui s'est envolée en 2022.

Fin 2022, l'effet de ces crises sur l'activité a des incidences différentes selon les continents. Ainsi, le commerce mondial faiblit globalement, mais l'économie américaine reste portée par un marché du travail vigoureux. L'économie chinoise commence à se redresser malgré la persistance d'une faible demande intérieure.

En revanche, l'Europe souffre particulièrement des difficultés d'approvisionnement énergétique en gaz et électricité et de ses conséquences sur les prix de l'énergie. L'inflation qui semblait pouvoir être maîtrisée s'est affolée en 2022. En zone euro, la hausse des prix tirée par les produits énergétiques s'étend progressivement à l'alimentation, aux biens manufacturés et aux services.

Les ménages pâttissent de cette inflation qui entrave leur pouvoir d'achat. Les entreprises aussi qui voient leurs marges fondre en raison de l'explosion des coûts de l'énergie. L'agriculture, l'agroalimentaire, la sidérurgie, entre autres, sont particulièrement impactés, car très dépendants des prix de l'électricité et du gaz. Lors du Conseil européen des 20 et 21 octobre, les dirigeants européens ont acté plusieurs mesures pour aider ménages et entreprises<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> « Guerre et Prix », Note de conjoncture 24 juin 2022, INSEE ; « Un automne lourd de menaces pour l'Europe », Note de conjoncture du 6 octobre 2022, INSEE

<sup>5</sup> Conclusions du Conseil européen des 20 et 21 octobre 2022

## Contexte national : résilience en 2022 dans un contexte inflationniste, ralentissement en 2023, reprise attendue en 2024<sup>6</sup>

En France, l'ampleur et la répétition de chocs concomitants (sanitaire, géopolitique, climatique, énergétique, sociaux, économique, etc.) sur l'économie et la société mettent à rude épreuve l'action publique. En effet, tous les secteurs sont impactés, la latitude des politiques publiques pour répondre aux besoins des populations et des territoires face à ces crises est devenue extrêmement ténue.

Ces circonstances sont inédites.

Dans ce contexte, 2022 reste placée sous le signe de la **Résilience** par la Banque de France, avec une croissance assez dynamique en début d'année, des entreprises qui sont sorties renforcées de l'année 2021, des carnets de commandes conséquents, des trésoreries confortables. La croissance devrait s'établir à 2,3 % peut-être même davantage (le FMI prévoit 2,7 % pour cette année). Pour le 3<sup>ème</sup> trimestre, la prévision de croissance est estimée à 0,25 % et 0,2 %<sup>7</sup> pour le 4<sup>ème</sup> trimestre (en hausse par rapport aux prévisions de septembre).

L'invasion russe en Ukraine est venue contrarier la dynamique positive qui était pressentie fin 2021, entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation des incertitudes.

De ces nouveaux chocs, le plus redoutable à court terme est celui de la flambée du prix de l'énergie en raison de son impact direct sur l'économie : frein à la réindustrialisation et cessation brusque d'activité dans les TPE, l'artisanat et les filières agricoles qui pâtissent en plus des conséquences du dérèglement climatique.

Le coût en France de la crise actuelle, née de la situation en Ukraine, est estimé par la Banque de France à environ 2,5 % ou 3 % de PIB. Pour autant, le taux de chômage sera inférieur à 8 %<sup>8</sup> taux historiquement faible.

L'année 2022 est également marquée par le grand retour de **l'Inflation**, après une décennie à moins de 2 %. La France présente le taux d'inflation le plus faible de la zone euro (annoncé à 6,4 % en moyenne sur l'année 2022 par l'INSEE contre 10 % en moyenne en Europe) grâce au « bouclier » qui permet de contenir la dynamique inflationniste<sup>9</sup>. Le secteur de l'industrie est frappé de plein fouet par le coût de l'énergie, ce qui est moins le cas des services. Compte tenu de l'importance du secteur des services dans l'économie, sa moindre dépendance au coût de l'énergie explique pour partie la bonne résistance de l'économie française.

Pour 2023, la Banque de France anticipe un fort **Ralentissement** avec un taux de croissance entre -0,5 % et + 0,8 %. Cette fourchette de prévision assez large traduit la prudence de l'institution face aux multiples incertitudes qu'il s'agisse des conséquences de la guerre en Ukraine née de l'invasion russe sur le coût de l'énergie et l'approvisionnement en gaz, ou de la pérennité et de l'ampleur des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises. Pour ces mêmes raisons, l'inflation est estimée dans un intervalle de 4,2 % à

---

<sup>6</sup> « Tendances régionales » septembre 2022, Banque de France

<sup>7</sup> « Point sur la conjoncture française à début novembre 2022 », Banque de France

<sup>8</sup> 7,3% en France métropolitaine et DOM (hors Mayotte) au premier trimestre, Note de conjoncture du 6 octobre 2022, INSEE

<sup>9</sup> Les Pays baltes se situent autour de 20 %, les voisins européens à 9 % ou 10 %, idem

6,9 %. Le gouverneur de la Banque de France n'exclut pas une « récession limitée » en France et en Europe en 2023, mais sans comparaison avec la situation née de la pandémie de Covid-19 et du recul historique du PIB qui suivit en 2020 (- 8 %).

Le ministère de l'Économie a déjà revu ses prévisions de croissance à la baisse, passant de 1,4 % à 1 % et ses prévisions d'inflation à 5,3 % en moyenne annuelle dans le PLF 2023 (projet de loi de finances).

Le FMI affiche en octobre 2022 une prévision de croissance pour la France de 0,7 %.

La Banque de France prévoit une **Reprise** de croissance en 2024 avec une inflation contenue dans l'hypothèse d'un apaisement de la crise ukrainienne. Ces meilleures perspectives s'expliquent par la résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages (en recul de -0,5% en 2022, mais estimé stable en 2023 et en hausse en 2024) et du taux de marge des entreprises (historiquement élevé en 2021 et qui devrait retrouver son niveau d'avant Covid en 2024)<sup>10</sup>.

## Des aides aux ménages, entreprises et collectivités dans le PLF 2023

Compte tenu du ralentissement prévu en 2023 et de l'objectif réaffirmé de ramener le déficit à 5 %<sup>11</sup>, le PLF 2023 annonce une baisse ou maîtrise des dépenses, et des économies.

Pour autant, le soutien net aux ménages et aux entreprises pour contrer la flambée des prix de l'énergie est maintenu et annoncé à hauteur de 16 milliards d'euros pour les ménages (en net, 45 milliards d'euros en brut) et 3 milliards d'euros d'aides directes pour les entreprises.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, la progression des dépenses de fonctionnement est calée à un rythme inférieur de 0,5% au taux de l'inflation. La loi de finances rectificatives (LFR) contenait une enveloppe de 570 M€ (dont 18 M€ pour les régions) complétée en 2023 par un « filet de sécurité » à hauteur de 1,5 milliard d'euros octroyés sous certaines conditions<sup>12</sup>. Pour les régions, 91,3 millions d'euros sont prévus pour compenser les frais de gestion de la CVAE. Enfin, un « fonds vert » à destination des collectivités et doté de 1,5 milliard d'euros<sup>13</sup> (incluant les 150 millions prévus pour financer la stratégie nationale pour la biodiversité) est fléché pour préparer les territoires aux effets et conséquences des changements climatiques.

Côté économies et ressources nouvelles, entre autres, la suppression de la CVAE est finalement étalée sur 2 ans au lieu d'une année pour un gain estimé de 4 milliards d'euros en 2023<sup>14</sup> et 7 milliards proviendront d'une taxe exceptionnelle sur les énergéticiens.

---

<sup>10</sup> Interview du Gouverneur de la Banque de France, <https://www.banque-france.fr/intervention/la-croix-leconomie-francaise-resiste-mieux-que-prevu>, 15 septembre 2022

<sup>11</sup> En dessous des 3 % en 2027, objectif du LFPF loi de programmation des finances publiques 2023-2027

<sup>12</sup> Critères d'éligibilité : baisse de 25% de l'épargne brute combinée à une hausse des dépenses d'énergie supérieure à 60% de l'augmentation observée sur les recettes de fonctionnement entre 2023 et 2022

<sup>13</sup> Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.) »

<sup>14</sup> « Présentation du PLF 2023 » - Conférence de presse du lundi 26 septembre du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire

## Contexte régional, une économie résiliente

Au plan régional, la situation est à l'image du national, l'économie est résiliente, mais souffre d'une crise de l'offre. En effet, la demande reste soutenue alors que les difficultés de recrutement et d'approvisionnement persistent.

En septembre<sup>15</sup>, la croissance se maintient dans l'industrie et plus encore dans le secteur des services marchands qui résiste particulièrement bien, en particulier les services aux entreprises (ingénierie, fonctions comptables, appuis divers et variés aux entreprises). Dans le bâtiment, la croissance est un peu plus contrainte, mais reste significative. Les investissements semblent préservés.

Cependant, des signaux négatifs doivent alerter :

- L'érosion des carnets de commandes notamment dans l'industrie, sachant que l'industrie régionale, dominée par l'aéronautique n'a toujours pas retrouvé fin septembre son niveau d'avant crise Covid et son niveau de long terme. Elle est environ à 75 % 80 % de son taux d'utilisation contre un peu plus de 90 % avant crise. Dans le bâtiment les carnets de commandes plongent ;
- Des tensions dans les trésoreries dans les services marchands.

## Situation des entreprises

Aucun secteur n'échappe au choc de la crise énergétique, mais les activités « énergie intensive », dont l'agroalimentaire, l'agriculture, la métallurgie, la chimie, la pharmacie, l'industrie, souffrent particulièrement. En Occitanie l'agriculture pèse un poids conséquent, autant que l'aéronautique, et maille le territoire. Des secteurs sont comparativement beaucoup plus exposés que d'autres. Les industries alimentaires présentent des signaux défavorables en particulier lorsque les marges sont assez faibles (boulangeries notamment). Les entreprises situées dans des zones non desservies par les transports en commun souffrent d'une double peine : crise énergétique (les prix de l'énergie peuvent augmenter de 300 % à 600 %) et crise des recrutements (les salariés éprouvant des difficultés pour assumer les frais de déplacement).

La vie des entreprises est donc compliquée, et ce d'autant plus qu'elles doivent aussi anticiper des transitions profondes : transition numérique et énergétique (vers l'utilisation d'énergies décarbonées, et vers la sobriété énergétique). Elles sont donc confrontées à de multiples problèmes : une crise de l'offre, une crise de recrutements et d'approvisionnements, des tensions énergétiques, la nécessité de préparer l'avenir en anticipant les transitions numériques et énergétiques.

---

<sup>15</sup> « Tendances régionales » septembre 2022, Banque de France

## Situation des ménages

Pour la Banque de France<sup>16</sup>, les premiers effets des crises actuelles sur les entreprises et l'emploi apparaîtront en 2023 avec une augmentation prévisible des fermetures d'entreprises (notamment en raison de l'explosion du coût de l'énergie) et donc du chômage. De plus, les autoentrepreneurs, apparus en nombre en 2021 après la crise Covid<sup>17</sup> risquent aussi d'être impactés par la mauvaise conjoncture et de venir gonfler le nombre de chômeurs en 2023. Le CESER a d'ailleurs régulièrement pointé l'auto-entrepreneuriat comme une « bombe à retardement social ».

Le taux de chômage en Occitanie s'affiche à 8,8 %<sup>18</sup> de la population active contre 7,4 % au niveau national, en baisse de 0,8 % par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, et par rapport à la fin de l'année 2019. La baisse du chômage varie selon les départements (de - 0,3 % en Haute-Garonne à - 1,6 % pour les Pyrénées-Orientales), le taux de chômage des départements du littoral restant très élevé (11,6 % dans les Pyrénées orientales, 10,2 % pour l'Aude, 10,2 % pour l'Hérault, 10 % pour le Gard) contre 7,6 % en Haute-Garonne.

Au regard des résultats de l'URSSAF<sup>19</sup>, la situation de l'emploi en 2021 et au premier trimestre 2022 présentait une forte dynamique jusqu'à la guerre en Ukraine. Les effectifs salariés en un an avaient progressé de + 4,2 % (en avril 2022), la masse salariale de + 10,8 %. L'économie était sur une belle lancée, mais le paysage s'est assombri, même si l'emploi salarié continue sa progression à un rythme ralenti (+ 0,4 % ces 3 derniers mois, + 2,8 % sur un an contre 2,4 % au plan national)<sup>20</sup>.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, si le SMIC a augmenté de 7,76 %<sup>21</sup> sur une année, il s'agit d'une moyenne qui lisse les situations, mais masque les phénomènes de pauvreté et de précarité très forts en Occitanie<sup>22</sup>. De plus, toutes les entreprises ne peuvent pas augmenter les salaires, certaines n'arrivent pas à rembourser le PGE (Prêt garanti par l'Etat) et se trouvent au bord de la faillite. Les ménages les plus modestes et précaires subissent donc de plein fouet l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation, du carburant. Parmi eux, les familles monoparentales (24,7 % des familles en France), souffrent particulièrement, car plus vulnérables que les familles « traditionnelles »<sup>23</sup>.

---

<sup>16</sup> Audition de Stéphane Latouche, Directeur régional Occitanie de la Banque de France, au CESER le 12 octobre 2022 ; « *Tendances régionales* » septembre 2022, Banque de France

<sup>17</sup> « *Les chiffres clés 2022* », DREETS Occitanie, Page 40

<[Taux de chômage régional au deuxième trimestre 2022 - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)>

<sup>18</sup> « *Taux de chômage localisés* », Région Occitanie, 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, DREETS Occitanie / <[note-chomage-2022-t2-carte-ze-corrige.pdf \(dreets.gouv.fr\)](#)>

<sup>19</sup> Stat'ur Conjoncture, URSSAF, avril 2022, n°23 /

<<https://www.urssaf.org/accueil/statistiques/nos-etudes-et-analyses/employeurs/regionale/occitanie/occitanie-2022/occitanie-23.html>>

<sup>20</sup> Stat'ur Conjoncture, URSSAF, septembre 2022, n°25

<sup>21</sup> Après la hausse légale au 1<sup>er</sup> janvier (+ 0,9 %) puis la hausse automatique de 2,65 % au 1<sup>er</sup> mai, le SMIC augmente le 1<sup>er</sup> août pour la troisième fois depuis le début de l'année 2022. Sur un an (d'août 2021 à août 2022), le SMIC aura augmenté de 7,76 %, <[Service-Public.fr](#)>

<sup>22</sup> « *Mi-2021, le recours aux prestations sociales retrouve son niveau d'avant crise sanitaire* », INSEE Analyse Occitanie n°111, Novembre 2021

<sup>23</sup> « *Les familles en 2020 : 25% de familles monoparentales, 21% de familles nombreuses* », INSEE Focus, n°249, 13 septembre 2021  
<<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681#consulter>>

Or, 80 % des familles monoparentales sont des femmes, et majoritairement employées à temps partiel. Et les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs de 23 % à ceux des hommes<sup>24</sup>.

Selon l'observatoire du surendettement publié chaque année par la Banque de France<sup>25</sup>, et qui présente la typologie détaillée des ménages surendettés, de plus en plus de femmes seules et de personnes âgées se trouvent en situation de surendettement. 24 % des ménages surendettés sont des femmes seules alors qu'elles ne représentent que 21 % de la population régionale (22 % au niveau national). La région Occitanie est donc un peu plus touchée par ce phénomène des femmes seules saisissant la commission de surendettement.

Les répercussions de la crise de l'énergie sur les entreprises diffèrent selon les filières, la taille (TPE, PME), le type d'activité. Il en est de même des individus qui sont plus ou moins impactés selon leur genre, leurs lieux de vie (éloignés ou pas de leur lieu de travail), leurs modes de déplacements (transports en commun, véhicules individuels), leur type d'habitat (plus ou moins « énergivore » en fonction de la qualité de l'isolation thermique, tant l'hiver pour chauffer le logement que l'été pour le refroidir).

## **ANALYSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Le CESER salue la présentation à double voix, le 7 novembre 2022, des Orientations budgétaires 2023 du Conseil régional Occitanie : voix politique incarnée par le rapporteur du budget, voix technique portée par le directeur adjoint des finances.

L'ambiance et le ton de la réunion témoignent de la volonté de transparence du Conseil régional à l'égard du CESER. De plus, la présentation didactique, pédagogique, pragmatique, resituée dans les contextes international et national apporte en compréhension et clarté. Pour autant, comme l'an passé, la prépondérance de la technique financière a pris le pas sur les intentions politiques. Sans doute, car, dans un contexte de grandes incertitudes économiques, géopolitiques, sociales, les contraintes de gestion sont de plus en plus fortes et conditionnent les objectifs politiques.

Le préambule, non signé par la Présidente de Région, du document « Orientations budgétaires 2023 » décline 3 orientations politiques, mais une page supplémentaire dédiée à la philosophie politique de ces orientations budgétaires aurait été bénéfique. Quoi qu'il en soit, il ressort de ce préambule le sentiment d'une inquiétude de l'institution régionale vis-à-vis de l'évolution de ses marges de manœuvre compte tenu des contraintes qui s'imposent à elle.

Le document lui-même, complet et généreux sur la forme, intègre de nombreuses données chiffrées. Il aurait gagné en précision si les chiffres globaux associés aux différentes politiques publiques étaient systématiquement ramenés à l'unité d'œuvre (par habitant, par lycéen, par

---

<sup>24</sup> « Femmes et hommes, l'égalité en question », Édition 2022, INSEE  
<<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805#:~:text=En%202019%2C%20le%20revenu%20salarial,diff%C3%A9rences%20de%20dur%C3%A9e%20de%20travail>>

<sup>25</sup> « Le surendettement des ménages », Enquête typologique 2021, Banque de France

logement, etc.) et si les orientations à la hausse ou à la baisse des aides par dossier étaient clairement énoncées.

Sur le fond, le document montre que le Conseil régional prend acte des recettes que l'État entend distribuer aux régions, et se démarque de ce point de vue des années précédentes. Sans doute parce que les nouvelles dispositions financières mises en œuvre en 2021 et qui assoient une part importante des ressources des régions sur la TVA, se révèlent plus favorables qu'auparavant. Ou encore, en raison des relations nouvelles entre associations représentantes des collectivités avec le Président de la République et la Première ministre, Élisabeth Borne, rappelées au congrès des Régions à Vichy le 15 septembre. Relations nouvelles qui s'établissent au sein de quatre groupes de travail sur quatre thèmes, dont l'autonomie fiscale des régions, l'objectif étant le vote d'une loi en 2024 pour traduire les avancées de la décentralisation et les modalités d'un nouveau dialogue État-régions.

### Une grande prudence

La succession d'évènements majeurs et de crises que le Conseil régional doit affronter et dont il a du mal à percevoir la sortie pousse probablement la collectivité territoriale à une extrême prudence. Prudence et prospective, peut-on ajouter, car pour la première fois, le document présente des éléments de trajectoire jusqu'en 2027. Cet effort mérite d'être souligné.

Dans ce scénario prospectif, la prudence affichée et planifiée jusqu'en 2027 rassure compte tenu des incertitudes sur la stabilité géopolitique ou sur les conséquences du réchauffement climatique, sources potentielles de nouvelles crises. Pour autant, le maintien à un rythme soutenu des dépenses de fonctionnement et d'investissement teinte les OB 2023 d'une lueur d'espoir ou d'optimisme.

### Un manque de lisibilité sur les priorités qui peut déstabiliser des organisations

Le document peut toutefois s'apparenter à un catalogue, car les priorités manquent de clarté et restent dans l'imprécision. Sur des politiques importantes, le Conseil régional renvoie à des discussions futures. Par exemple, page 69, en matière de logement social, le document annonce que la collectivité engagera sur ce sujet des discussions en 2023. En principe, les Orientations budgétaires définissent les actions censées être mises en œuvre. Force est de constater qu'elles ne sont pas programmées à ce jour, ce qui confirme le peu de latitude du Conseil régional.

Ce même constat peut être fait au sujet du financement des associations ou porteurs de projets, mais également des lycées, très impactés par l'augmentation du coût de l'énergie et dont les perspectives pour y faire face à court terme ne sont pas dévoilées. De plus, un focus apparaît nécessaire sur les fonds européens et le CPER 2021-2027.

## Instabilité des principales recettes

Depuis 2021 et la réforme de la fiscalité, les recettes sont majoritairement assises sur la TVA, la TICPE, les cartes grises et dans une moindre mesure sur la gestion des fonds européens. Le CESER a déjà pointé, notamment dans son avis sur le BP 2022 puis dans la note sur le CA 2021<sup>26</sup>, la position contradictoire dans laquelle est placée la collectivité dont les recettes dépendent de la consommation de ressources fossiles, à contre-courant des priorités régionales en matière de transition écologique et énergétique.

Le dynamisme des recettes repose en 2022 et 2023 sur la TVA, liée à la consommation et à l'inflation, dont les évolutions sont fluctuantes, ce qui interroge sur la stabilité des ressources futures de la collectivité. En effet, la réforme de la fiscalité locale de 2021 est floue sur les modalités de la redistribution de la TVA, en compensation de la suppression de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), et la ventilation possible entre les régions à terme.

Dans sa contribution au Grand débat national en 2019, le CESER avait relevé la nécessité d'une réforme de la fiscalité locale et d'un lien retrouvé entre le Conseil régional, sa population, ses entreprises, c'est-à-dire entre les territoires et la collectivité territoriale<sup>27</sup>. À cet égard, la décorrélation des ressources des régions avec la vie économique des territoires depuis la suppression de la CVAE est regrettée.

De plus, les parts liées à la TICPE et aux cartes grises ont vocation à décliner en raison de l'introduction progressive dans le parc automobile des voitures électriques ou hybrides. Ce risque est d'ailleurs pointé dans le rapport de la Cour des comptes paru en octobre 2022 sur le financement des collectivités territoriales<sup>28</sup>.

Le montant global de recettes attendues pour l'année 2023 s'élève à plus de 3 milliards d'euros, ce qui est peu au regard des compétences (transports, aménagement du territoire, éducation, développement économique) qui supposent des investissements conséquents. Cela pose la question de la latitude et des marges de manœuvre réelles. À titre de comparaison, dans le projet de loi de finances 2023, l'ensemble des concours financiers de l'Etat à l'ensemble des collectivités territoriales ne s'élève qu'à 53,45 milliards d'euros sur un montant global des dépenses de l'Etat prévu à 480,3 milliards d'euros<sup>29</sup>.

### Inflation

Le niveau élevé de l'inflation a certes des incidences sur les dépenses de la collectivité, en raison de la hausse des prix de l'énergie notamment, mais elles devraient être compensées par l'inflation des recettes perçues sur la consommation.

---

<sup>26</sup> « Note d'observation du Compte administratif 2021 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », CESER Occitanie, 10 octobre 2022 (annexé au présent avis)

<sup>27</sup> « Contribution au grand débat national du CESER Occitanie Pyrénées-Méditerranée », CESER Occitanie, mars 2019

<sup>28</sup> « Le financement des collectivités territoriales : des scénarios d'évolution », Communication à la commission des finances du Sénat, Cour des comptes, octobre 2022

<sup>29</sup> PLF 2023, 20 novembre 2022

## Des dépenses très encadrées, pour une maîtrise de l'endettement

Après une mobilisation importante de l'emprunt ces deux dernières années, la volonté de retrouver un niveau d'investissement moindre est manifeste, mais elle trahit une ambivalence de l'institution coincée entre des impératifs de « bonne gestion » et le volontarisme affiché par ailleurs. À cet égard, le choix de maîtriser la dette (dont le nombre d'années de remboursement a presque doublé entre 2019 et 2022 passant de 3,8 ans à 6,7 ans) a dû peser. Si le taux d'endettement « a explosé » avec le Covid, il est rassurant de constater que le plan d'extinction de la dette obligataire est budgétairement provisionné.

Le rapport de la Cour des comptes sur les finances des collectivités territoriales montre (p.27) que les autres pays européens investissent moins et dépensent plus en fonctionnement par habitant. Cette position différente de la France par rapport à ses voisins mérite peut-être d'être analysée.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, l'âge moyen des fonctionnaires de la collectivité s'établit à 50,2 ans (contre 43,7 au plan national pour les 3 fonctions publiques). En 2021, les dépenses de personnel de la Région Occitanie représentaient 16 % des dépenses de fonctionnement contre 18,9 % au plan national, mais elles pourraient s'élever à 387 millions d'euros en 2023, soit 15 % du budget total de la collectivité. Or, l'objectif affiché étant de maintenir un autofinancement élevé, le niveau des dépenses obligatoires de la Région conditionne le niveau de ses dépenses d'intervention.

## Points de vigilance

Malgré un resserrement des dépenses et la volonté de maîtriser l'évolution du budget (qui se traduit dans la prudence des orientations relevée plus haut), un point inquiète : les efforts ne permettent que de ralentir l'augmentation du nombre d'années de remboursement de la dette d'ici la fin du mandat, anticipé à 7,2 ans en 2027. Cette prospective laisse entendre que la collectivité considère que les contraintes actuelles sont appelées à durer.

En outre, dans un contexte inflationniste et de dépendance des recettes de la collectivité à la conjoncture, le CESER s'inquiète d'une possible réactivation de l'encadrement de ses dépenses de fonctionnement via les nouveaux outils de contractualisation « Pactes de confiance »<sup>30</sup> en remplacement des contrats de Cahors. Il appartiendrait alors à la collectivité régionale d'obtenir des garanties pour que cet encadrement n'entrave pas l'accès aux fonds européens (cf. Note sur le CA 2021<sup>31</sup>, page 14).

En ce qui concerne les transports, si le CESER salue dans les OB 2023 un volume d'investissements conséquent, il s'inquiète, comme la Présidente de Région, des conséquences des sous-investissements récurrents de l'État en la matière et de l'abandon inéluctable des petites et moyennes lignes ferroviaires (cf. Note sur le CA 2021, page 11).

---

<sup>30</sup> La démarche de contractualisation entre l'Etat et les collectivités d'évolution maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de l'ensemble des collectivités, initiée lors de la conférence nationale des territoires (CNT) tenue en 2017 à Cahors, est reconduite dans la LPFP 2023-2027.

<sup>31</sup> op. cit.

## **Les demandes concernant l'analyse du BP**

L'analyse du Compte Administratif 2021 met en évidence un effort financier important du Conseil régional aux activités économiques, tant en matière de fonctionnement que d'intervention. Pour en améliorer l'efficacité écologique et sociale dans le respect des engagements européens, le CESER invite le Conseil régional à assurer le suivi des dispositifs d'aides déployés et à dresser, avec l'État et les collectivités impliquées, le bilan de cet effort financier. Un premier pas est déjà franchi avec le « budget vert ». Un deuxième pas pourrait être franchi avec le « budget sensible au genre ». Rappelons qu'il s'agit d'apprécier l'impact des financements régionaux et sur les femmes et sur les hommes (cf. Note sur le CA 2021, page 15).

De plus, le CESER souhaite que le BP 2023 explicite les moyens alloués en 2023 à la lutte contre les passoires énergétiques (cf. Note sur le CA 2021, page 8) et aux mises en accessibilité du bâti régional et des transports. De plus, il demande que l'expression des associations représentatives des personnes handicapées soit mieux prise en compte et distincte de celle des organisations gestionnaires d'établissements spécialisés (cf. Note sur le CA 2021, page 13).

Enfin, le CESER souhaite disposer des éléments d'analyse du « Budget vert » en même temps que le document sur le BP 2023 et demande une analyse du budget sensible au genre sur le même modèle.

## **PARTIE II : ELEMENTS DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

### **LES CONTINUITES**

#### **Continuité du modèle de transformation et de développement en lien avec les priorités du Pacte vert européen**

Le Conseil régional s'inscrit dans la continuité de son modèle de transformation et de développement en lien avec les priorités du pacte vert européen (les mobilités, les transitions environnementales, l'agriculture et l'alimentation durables, l'innovation et l'industrie, l'économie bleue et la Méditerranée).

#### **Numérique**

Pour lutter contre la fracture numérique, Conseil régional fait don d'un ordinateur à chaque stagiaire des Écoles de la 2ème Chance. Le marché sera renouvelé pour la période 2023-2026. Le CESER remarque que la transformation numérique est un sujet moins présent que l'année passée.

#### **Appel à projets Tiers Lieux (DEF'OCC)**

Conçu en partenariat avec l'État, le dispositif fait émerger des solutions innovantes d'accès à la formation et de diffusion de modalités d'apprentissage plus attractives. Le Conseil régional indique aussi poursuivre le développement des tiers-lieux en milieu rural.

#### **Aménagement du territoire**

Poursuite des dispositifs de contrats territoriaux pour la période 2022-2028. Le Conseil régional entend revitaliser les Bourgs-Centres et les quartiers défavorisés.

Le CESER se félicite de la poursuite d'une politique contractuelle qui vise à mobiliser, dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs financiers du Conseil régional et de ses partenaires.

Le CESER se réjouit de la poursuite du soutien à la revitalisation et au développement des territoires via les contrats centre-bourgs, pivots du développement économique et démographique des bassins ruraux.

#### **Mobilités**

Le Conseil régional entend poursuivre son investissement pour régénérer les infrastructures ferroviaires face à l'absence de réaction de l'État et de SNCF Réseau. Le CESER s'interroge : est-il du rôle du Conseil régional de pallier les carences de l'État (Autorité de tutelle de la SNCF) en jouant la variable d'ajustement pour remettre le réseau ferroviaire à niveau ; un préalable et un facteur indispensables pour accroître le nombre de circulations et la qualité des dessertes.

Cette question est centrale si le Conseil régional souhaite poursuivre son effort pour soutenir les lignes de dessertes fines du territoire (LDFT) et rouvrir des lignes.

Or, le Conseil régional, à travers la Convention liO, contractualise avec SNCF Voyageurs et non SNCF Réseau, le gestionnaire de l'infrastructure. Ainsi, la collectivité n'a pas de levier d'action sur l'état du réseau ni sur sa disponibilité, sa capacité, qui est fortement impactée par la maintenance et les travaux d'entretien.

Le CESER soutient le Conseil régional sur les dossiers « grand projet du sud-ouest » (GPSO) et « ligne nouvelle Montpellier-Perpignan » (LNMP).

Le développement de l'utilisation du vélo et des mobilités douces urbaines n'est pas très détaillé. Le Conseil régional ne mentionne plus la voiture connectée, « intelligente ».

Le CESER s'associe à la volonté de multiplier les PEM sur le terroir, véritables hubs intermodaux. Ce sujet soulève, de fait, le respect des correspondances et donc des horaires et la mise en œuvre d'une grille pertinente. La SNCF focalise sur des dessertes en heures de pointe. Or, le CESER fait remarquer qu'un plan de transport attractif doit proposer des dessertes en heures creuses, durant les vacances scolaires et les week-ends.

### **Soutenir les filières régionales**

Le CESER note la poursuite des contrats de filières bois, élevage, grandes cultures, ostréiculture et viticulture. Il insiste sur la nécessité de décliner ces plans sur l'ensemble des autres filières de la région concernées (arboriculture, horticulture, etc.).

Le CESER est favorable au renouvellement envisagé des « contrats de filière », qui doivent permettre, grâce à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, d'anticiper les besoins futurs, notamment en innovation et en besoins en compétences et savoir-faire, de structurer les « écosystèmes filières régionaux » pour renforcer les filières existantes en Occitanie et pour faire émerger les filières de demain.

Le CESER sera attentif aux retombées économiques sur l'ensemble du territoire d'Occitanie de ces futurs « contrats de filière », ainsi qu'à celles des projets collaboratifs thématiques.

Le CESER encourage à mettre en lien la future filière légumineuse à graines reterritorisée avec celle des céréales prévues également dans le Plan vert régional. Pour compléter ces différentes démarches, le CESER préconise un contrat de filière pour les grandes cultures, en parallèle du plan protéines végétales afin de créer des liens avec l'ensemble de la chaîne de valeur élevage.

Par ailleurs, les contrats d'agriculture durable expérimentés en 2021 seront pleinement déployés. Cependant, il faut maintenant afficher des garanties de moyens pour répondre aux objectifs annoncés.

De plus, le CESER souhaite que le financement de ces nouveaux contrats ne se fasse pas au détriment des autres lignes budgétaires déjà déployées, mais que cela apparaisse clairement en supplément. Pour l'environnement : par des mesures de préservation des ressources naturelles et le renforcement de la biodiversité ; Pour le social : par un accompagnement pour

améliorer la qualité de travail et le bien-être des agriculteurs ; Pour l'économie : par un travail sur l'amélioration de l'efficacité économique de leur exploitation.

### **Accompagner les productions de qualité et valoriser les produits d'Occitanie**

Le CESER approuve le soutien des SIQO et des circuits courts avec l'appui de l'IRQUALIM. Ces produits répondant aux enjeux de pratiques durables, et garantissant, en plus de pratiques de productions, des pratiques de transformation, conditionnement et un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur. Le CESER s'inquiète cependant pour ces derniers, percevant une diminution dans les exigences des cahiers des charges produits par l'INAO. Aussi le CESER continue d'insister sur la nécessité de garantir l'origine régionale des produits, pas seulement la production, mais également la transformation, le conditionnement et la commercialisation de ces derniers sur le périmètre régional.

Le CESER note positivement la poursuite du déploiement de la centrale d'achat Occit'alim pour l'approvisionnement des lycées et la mise en place de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie. Il faut cependant poursuivre ces initiatives de démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale, tout en surveillant et régulant les dérives, en particulier celles des Grandes et Moyennes Surfaces.

### **L'eau et la gestion des risques**

Le CESER approuve la poursuite de la démarche de création d'un Service régional de l'eau afin d'assurer une harmonisation de la politique de l'eau en région, avec une gestion plus collective de la ressource et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : pour les populations, la préservation des milieux et les usages agricoles et industriels. En ce sens il sera vigilant à ce que les concessionnaires partenaires aient un mode de fonctionnement plus transparent, avec un modèle économique pérenne, tourné vers l'intérêt général des territoires.

### **Économie Sociale et Solidaire**

Le CESER se réjouit de l'ambition régionale continue vis-à-vis de l'Économie Sociale et Solidaire et de sa reconnaissance en tant que composante économique régionale.

Le CESER souhaite une communication spécifique dans les OB et le BP, sur les actions en faveur des entreprises de l'ESS envisagées pour 2023 et sera attentif à leur mise en œuvre.

S'agissant du Tourisme, le CESER accueille favorablement la volonté régionale d'engager une réflexion sur une stratégie globale de « Vacances pour tous » incluant l'ensemble des opérateurs du tourisme social et solidaire. Dans ce cadre, le CESER recommande également d'envisager des aides spécifiques de soutien pour les structures d'accueil et d'hébergement dans le maintien de la qualité de leur patrimoine (mise aux normes, rénovation, accompagnement par des C.P.O. - Conventions pluriannuelles d'objectifs).

## **Économie touristique**

Le CESER approuve la volonté régionale de renforcer la coordination des stratégies et des actions en faveur du tourisme avec les collectivités territoriales, l'État et les acteurs économiques. Agir en complémentarité opérationnelle est garante de l'attractivité touristique du territoire.

Le CESER prend acte de la poursuite des actions régionales en faveur de la dessaisonnalisation, et l'accompagnement des acteurs du tourisme vers une transformation plus environnementale, sociétale et économique, au travers de dispositifs tels que le Pass Transformation écologique, le Contrat entreprises durables et de progrès. Le CESER recommande de prendre en compte les conséquences des crises sur les entreprises du tourisme dans l'octroi des soutiens.

## **Économie, emploi, innovation et réindustrialisation**

L'appui aux entreprises dans le cadre de dispositifs liés à l'innovation est maintenu via les dispositifs « contrat Innovations », « Contrat innovation collaborative » et le « Parcours Industrie du Futur ».

Le dialogue, entre science et société ainsi que la diffusion de la culture scientifique à destination du grand public et des décideurs reste une des priorités du Conseil régional. À ce titre les coopérations seront développées avec le monde de la recherche pour mieux éclairer les enjeux sociétaux.

Le CESER estime que les liens entre le monde «de la recherche » et la société civile d'une part, et les décideurs publics d'autre part, sont indispensables. Favoriser la diffusion des travaux de recherche permettra une meilleure compréhension des enjeux par tous et une meilleure information des décideurs qu'ils soient publics ou privés.

Le SRESRI vise un objectif d'équité territoriale via le soutien aux Villes Universitaires d'Équilibre (VUE). Inscrite dans le CPER, cette mesure a pour objectif le maintien d'un maillage territorial significatif pour permettre l'accès au plus grand nombre à une offre de formation de qualité. Par ailleurs, cette mesure contribue à un aménagement équilibré du territoire et notamment au dynamisme des villes moyennes concernées.

Au-delà des investissements dans les centres universitaires, le Conseil régional prévoit de mobiliser des financements pour mettre en œuvre des plans d'action définis collectivement notamment pour la mise en place de nouvelles formations ou l'appui à la vie étudiante.

Le CESER soutient toute initiative visant à conforter l'offre universitaire dans les villes universitaires d'équilibre (VUE), maillon essentiel de l'enseignement supérieur pour tous en Occitanie. La mise en œuvre de cette politique devra se baser sur un fort partenariat avec les collectivités locales et l'État.

Par ailleurs, le Conseil régional souhaite mettre en œuvre des initiatives en faveur de la lutte contre la précarité des étudiants qui s'est considérablement accrue depuis la crise du Covid.

Le CESER encourage fortement le Conseil régional à prioriser le volet lutte contre la précarité des étudiants étant donné l'augmentation constatée des difficultés économiques rencontrées.

## **Formation professionnelle**

Le CESER préconise de déployer un service public de l'orientation (SPRO) réunissant plus largement tous les acteurs de l'orientation, et notamment en intégrant les représentants de parents d'élèves dans la liste des membres.

Le CESER prend note du renouvellement du partenariat avec Pôle emploi pour assurer une meilleure coordination et une meilleure répartition des modes de financement de l'offre de formation sur le territoire, et de la réalisation régulière d'enquêtes auprès des stagiaires formés.

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de poursuivre sa politique de soutien à la formation par l'apprentissage, en soutenant les centres de formation dans leurs actions de promotion et de développement de l'apprentissage ainsi qu'en finançant, à hauteur de 1 000 à 2 000 € en sus des financements OPCO, chaque contrat d'apprentissage signé. Le CESER salue vivement la continuité de cette politique suite à la réforme de l'apprentissage et au transfert de compétence de cette dernière, cette volonté doit permettre de mieux flécher le développement de l'apprentissage en zones rurales (ZRR) et dans les QPV.

Le CESER préconise que le Conseil régional coordonne l'articulation de l'ensemble des dispositifs et des nombreux acteurs intervenant sur la levée des freins à l'embauche (mobilité, restauration, logement...).

Le CESER préconise de revoir le « *Règlement d'Intervention de la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue de la Région Occitanie* » pour permettre de majorer les montants des rémunérations de certains parcours de formation qualifiants considérés comme prioritaires (métiers en tension notamment) ou ayant bénéficié de revalorisation des diplômes ou titres professionnels délivrés.

Le CESER salue la généralisation de la distribution de LORDI à tous les lycéens d'Occitanie entrant en seconde. Le CESER préconise la mise en place d'une enquête permettant d'évaluer l'usage qu'est fait de cet outil par ses utilisateurs et les équipes pédagogiques ainsi que les changements de pratiques que son arrivée a pu provoquer.

Le CESER souligne la nécessité d'être stratégique sur l'information métiers, de travailler en coordination, d'ouvrir les partenariats, d'harmoniser les outils, de ne pas se focaliser uniquement sur les métiers en tension et d'informer sur la réalité des métiers.

Le CESER sera attentif quant à la poursuite de l'essaimage des écoles ETRE (Écoles de la Transition Écologique) en 2023, qui prennent la transition écologique comme vecteur d'orientation, d'insertion et de formation pour favoriser l'insertion des jeunes en difficulté.

Le CESER se satisfait de constater que la coordination des acteurs, définie dans le texte de présentation des OB 2023, est essentielle dans le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi, notamment via l'action du CREFOP et du Carif-Oref. Au-delà de la reconnaissance

de ces 2 instances, le CESER sera attentif aux traductions budgétaires concernant la coordination des acteurs (renfort de moyens).

## **Éducation, jeunesse et orientation scolaire**

Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'afficher comme priorité la préservation du pouvoir d'achat des familles dans le contexte incertain actuel, au travers de ses aides comme la carte jeune.

## **Santé des jeunes**

Le CESER note qu'il est fait mention dans les orientations budgétaires 2023 de la lutte contre les addictions chez les jeunes, dans le cadre de l'appel à projets Génération Santé. Bien que ce combat ne rentre pas exactement dans les champs d'action de compétences de la collectivité, cette dernière se doit de considérer ce phénomène sérieux et préoccupant.

Le CESER préconise la continuité des actions volontaristes du Conseil régional sur la vie affective et sexuelle des jeunes, ainsi que sur la parité contraceptive.

Le CESER note favorablement que le Conseil régional reconduise l'aide mise en place en 2022 à destination de tous les bénéficiaires de la Carte jeune, pour une formation à la prévention et secours civique de niveau 1.

## **Formations sanitaires et sociales**

Le CESER salue le volontarisme du Conseil régional concernant les formations sanitaires et sociales, notamment la poursuite des augmentations de places prévues dans certaines formations en travail social, et par l'augmentation des capacités d'accueil dans les formations sanitaires, sociales et médicosociales conduisant aux métiers en tension (soins infirmiers, aides-soignants, aides à domicile), et sera vigilant à sa retranscription dans le Budget Primitif 2023.

## **Construction et rénovation des lycées**

Le CESER se réjouit de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2027 qui permet la poursuite des travaux de réhabilitation dans les lycées, mais regrette le retard pris dans la mise en accessibilité des lycées (extensions, mises aux normes, amélioration des performances énergétiques...).

Le CESER prend acte de la politique volontariste du Conseil régional concernant la rénovation et la construction de lycées. Il préconise la mise en place d'une étude de diagnostic sur l'ensemble des établissements du territoire.

Le CESER se satisfait de l'intérêt du Conseil régional quant à la qualité de l'équipement numérique dans les lycées, mais s'interroge sur son usage pédagogique. Au-delà de l'outil, la question du contenu et de l'usage qui en est fait semble primordiale. Le CESER préconise que le contenu pédagogique soit construit en concertation avec la communauté éducative, notamment les enseignants qui sont en première ligne concernant les questions pédagogiques.

Le CESER salue la prise en charge par le Conseil régional de la maintenance informatique de premier niveau par le déploiement des ressources humaines de proximité au sein des lycées (ARL de maintenance informatique). Le CESER encourage cette volonté et en suivra avec attention la mise en œuvre.

### **Mobilité européenne et internationale des jeunes**

Le CESER salue la politique volontariste que le Conseil régional met en place avec ses partenaires, mais s'étonne de ne pas voir apparaître les associations jeunesse et d'éducation populaire parmi ses partenaires.

### **Pêche – Conchyliculture**

Le Conseil régional poursuit son action de soutien avec notamment la gestion de l'enveloppe financière du FEAMPA sur 2021-2027

Le CESER note avec satisfaction l'engagement du Conseil régional dans le soutien aux filières halieutiques qui s'est récemment concrétisé par le plan de sauvegarde de la pêche en Occitanie et le nouveau contrat de filière conchylicole signé en septembre 2021.

### **Accompagner les stations littorales dans la requalification de leur immobilier et dans la rénovation des espaces publics (Plan Littoral 21)**

Le Conseil régional poursuit le travail engagé sur les copropriétés touristiques dans le cadre du PL21 avec notamment des démonstrateurs qui ont pour objectif d'identifier des pistes d'actions généralisables sur l'ensemble des stations touristiques du littoral.

Le CESER soutient le travail engagé sur les démonstrateurs dans un but de généralisation des actions. Il souhaite toutefois que ce travail intègre un volet sur le logement des saisonniers ce qui constitue un frein important à l'embauche sur le littoral. Ce travail devra naturellement intégrer également le sujet de la recomposition spatiale du littoral qui doit être aujourd'hui au cœur de toute politique d'aménagement. De même le CESER souhaite que puissent être détaillées les enveloppes mobilisées sur ce sujet, au-delà de la phase d'expérimentation en cours.

### **Concilier développement économique, activités récréatives et biodiversité marine**

En lien avec le parlement de la mer, le Conseil régional souhaite poursuivre son action d'accompagnement en faveur de la préservation des milieux et espèces, de l'acquisition de connaissances et de gestion des aires marines protégées. L'accent sera particulièrement mis sur la pollution par les plastiques et la préservation des habitats prioritaires.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre son action en faveur de la biodiversité et notamment à la lutte contre les pollutions plastiques. Ce sujet particulièrement mis en avant en 2022 par le CESER via le colloque international du 29 septembre mérite de faire l'objet d'un suivi particulier en lien avec les CES de l'arc Méditerranéen.

## **Ports régionaux**

Le Conseil régional informe que la construction d'une drague à hydrogène se poursuit pour une livraison en fin d'année 2023.

L'action du Conseil régional en matière portuaire se traduit par des investissements importants : les travaux d'extension du port de Port la Nouvelle sont en cours, notamment la construction de digues et d'un quai lourd dans la perspective du déploiement de l'éolien en mer.

Le Conseil régional s'inscrit également dans un projet ambitieux de bouclage ferroviaire du port (premières études).

Concernant le port de Sète-Frontignan, plusieurs études seront lancées en 2023 relatives à la reconstruction du quai I1 ainsi que pour la consolidation de la ZIFMAR.

Par ailleurs un travail partenarial avec VNF est en cours au sujet du canal du Rhône à Sète afin de déterminer les opérations à venir, finançables dans le cadre du CPER.

Le Port de pêche du Grau- du- Roi, verra se poursuivre le renouvellement progressif des pontons dédiés à la pêche (2021-2025).

D'une manière générale, la collectivité associera les territoires concernés au développement et au financement des investissements au travers des Contrats Territoriaux (CTO) en cours d'élaboration.

Le CESER salue l'intérêt et les investissements dans les activités portuaires d'Occitanie. Il salue notamment l'installation d'une plate-forme multimodale (déjà opérationnelle) à Sète et l'engagement de réflexions et d'actions à Port la Nouvelle et pour le canal de Rhône à Sète que le CESER considère comme prioritaire (réduction du transport routier).

Il s'interroge toutefois sur la participation financière envisagée de la part des opérateurs portuaires. Le montant des investissements ne saurait être totalement pris en charge par la collectivité. Le CESER rappelle la position déjà exprimée de ne pas engager de dépenses lourdes sans une garantie d'augmentation du trafic et d'une participation des industriels à l'investissement.

## **Culture pour tous, patrimoine et langues régionales**

La stratégie culturelle 2022-2028 « pour une culture partout et pour toutes et tous tout au long de la vie » issue des concertations menées par la collectivité avec les professionnels, les territoires et les citoyens, vise une répartition géographique équilibrée de l'accès à la culture et une forte dimension sociale et inclusive.

Dans des avis antérieurs, relatifs à l'action régionale menée depuis la fusion des deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, le CESER appelait de ses vœux :

- La réalisation effective d'un développement équilibré du nouveau territoire régional et d'un développement partagé au bénéfice de tous les publics,
- La définition d'une véritable politique culturelle, dotée de buts et de moyens propres, et non une sous-partie de la stratégie économique et touristique, faisant une place

- plus importante et accordant davantage de moyens aux formes artistiques et à la création émergentes du territoire, non seulement aux grands événements culturels,
- La mise en œuvre transversale à l'ensemble des politiques territoriales régionales des objectifs de transition écologique et d'un modèle de développement plus durable et résilient.

La politique culturelle présentée dans ces OB 2023 répond à ces différentes demandes.

Elle définit les buts sociaux et anthropologiques propres poursuivis par l'action culturelle territoriale : l'émancipation des individus et des citoyens ; l'éveil de la pensée et des consciences ; la lutte contre les violences et les discriminations ; l'adhésion à une communauté de vie, de destin et à un vivre-ensemble convivial et bien-vivant (la « conviviencia ») ; l'enracinement culturel et l'expression identitaires, mais aussi l'ouverture universelle à l'autre et à l'évolution des formes nouvelles et contemporaines de l'art.

Elle construit un maillage territorial équilibré et diversifié des actions culturelles ; par un soutien fort et constant de la création artistique, elle structure et soutient la création de filières culturelles nouvelles et d'emplois régionaux ; construit un maillage territorial équilibré et diversifié des actions culturelles, offrant alors la construction solide d'un rayonnement culturel de l'Occitanie.

Elle inscrit la politique territoriale de la culture dans la stratégie régionale transversale du Pacte vert et social .

Elle envisage sa propre évolution méthodologique et son propre questionnement, démarche particulièrement pertinente en matière culturelle, car gage d'adaptation, d'anticipation, d'efficience et de progrès dans l'histoire de la pensée.

Le CESER approuve ainsi la cohérence, les modalités et le sens donnés par la collectivité, dans ses intentions, à sa politique culturelle 2023. Il préconise qu'un point de vigilance soit porté à l'accessibilité du patrimoine, des lieux de pratique et de diffusion, des événements et festivals, ainsi qu'à la formation des professionnels en contact avec le public sur les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

### **Solidarités, inclusion, égalité**

La stratégie régionale vise « une Occitanie plus solidaire et plus inclusive ». Le CESER, qui préconisait la construction de logements pour l'hébergement des jeunes en formation professionnelle, se réjouit de la programmation de tels logements par le CPER 2021-2027. De même, il se réjouit de la promotion du bénévolat associatif dans les OB 2023, qu'il appelait de ses vœux dans son avis sur les OB 2022.

### **Sport**

La politique territoriale régionale en matière de sport met en œuvre les orientations du Projet sportif de territoire de la Conférence régionale du sport. Elle répond également au double objectif de transversalité du Pacte vert et d'une forte dimension sociale et inclusive. Elle

décline un objectif de structuration d'un maillage territorial de proximité et d'accès au sport de tous.

Dans un contexte de préparation des Jeux olympiques et Paralympiques 2024 de Paris, la collectivité entend également renforcer le développement de l'excellence sportive régionale, au service du rayonnement et de l'attractivité du territoire, de l'émulation sociale et de l'activité territoriale générées par l'excellence et par la célébrité sportive.

La pratique sportive est valorisée par la stratégie régionale via le soutien financier des clubs, cœurs de cible de la politique régionale. Les enjeux précités sont déclinés via des interventions financières dédiées (Occitanie - « Sport pour Tous », « Ambassadeur Sport », « Sport Performance ». Le Conseil régional soutient également le sport périscolaire, en synergie avec la politique éducative, et le soutien à la pratique parasportive comme facteur d'inclusion.

## **Santé**

Le Conseil régional organise et finance la formation des professionnels du secteur sanitaire et paramédical. Il participe aux dépenses de protection sanitaire de la population, au financement de la construction immobilière et à l'équipement des centres hospitaliers et des Maisons et Centres de santé pluriprofessionnels, ainsi qu'à l'emploi de professionnels de santé dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux.

Le Conseil régional promeut l'éducation des jeunes à la santé, notamment de ceux en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Il poursuivra l'appel à projets « Génération santé » de sensibilisation des jeunes aux conduites à risques par des associations et l'attribution de bourses d'études à des étudiants en formations paramédicales, de maïeutique ou de travail social.

La collectivité poursuivra, en la renforçant, l'augmentation des places de formations des professionnels paramédicaux et de travail social en réponse à l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement.

## **NOUVEAUTES**

### **Sobriété**

Lors des OB 2022, le CESER avait souligné le manque d'ambition du Conseil régional en matière de sobriété, notamment dans sa trajectoire REPOS. Il avait déclaré que le nouveau modèle de transformation et développement voulu par le Conseil régional ne pourrait réussir sans l'impératif de sobriété. Le CESER constate donc avec satisfaction que ce thème est devenu un pilier du projet régional. En effet, à la page 79 du document sur les OB2023, trois leviers d'action sont pointés : l'efficacité énergétique, la sobriété et la production d'énergies renouvelables et parle (page 34) d'un développement régional à la fois ambitieux, sobre et vertueux.

## **Environnement**

Le Conseil régional se dote de nouveaux outils, en particulier :

- Une politique énergétique afin d'atteindre l'objectif REPOS en 2050 (développement des EnR, Plan hydrogène, sobriété...);
- Un plan régional d'action pour l'économie circulaire, les déchets ;
- Une stratégie régionale de la biodiversité qui mobilisera des crédits européens. La nouveauté réside dans la volonté plus marquée du Conseil régional sur ces questions.

## **Mobilités**

En ce qui concerne la convention liO, le Conseil régional évoque le renouvellement de la Convention liO - trains en précisant son souhait de poursuivre son partenariat avec la SNCF au-delà du terme de la convention actuelle : 2025. À cet effet, le CESER a été officiellement saisi pour émettre un avis, en cours de production.

Sur les véhicules à hydrogène, le CESER encourage la collectivité dans sa volonté de développer des véhicules à hydrogène, notamment les autocars pour ses dessertes routières, d'autant que ces adaptations stimuleront l'emploi. Toutefois, ce n'est pas la seule voie à explorer et elle ne doit pas occulter d'autres solutions alternatives en matière deetrofit des moteurs thermiques.

En ce qui concerne le numérique, le Conseil régional souhaite harmoniser son système billettique sur tout le territoire. Le CESER rappelle que de nombreux citoyens ne sont pas à l'aise avec l'outil numérique ou n'ont pas accès à Internet. Rien ne remplacera la présence humaine, et le CESER alerte sur les limites de SNCF Connect, le dispositif de vente en ligne de la SNCF.

En matière d'hydrogène vert, le Conseil régional conduit le projet de construction d'un grand centre d'essais sur les nouvelles technologies Hydrogène d'Europe : le Technocampus Hydrogène Vert. Le CESER rappelle que la solution hydrogène ne peut être durable que si l'hydrogène est produit à partir d'EnR (hydrogène vert) et non par des centrales thermiques. D'un autre côté, la production par électrolyse de l'hydrogène consomme beaucoup d'eau et d'électricité dans une période de crise de ces deux ressources.

## **Logement**

Le CESER avait constaté à l'occasion des OB 2022, le manque d'éléments fournis sur l'amélioration et l'augmentation de l'offre en logements sociaux locatifs en Occitanie. Dans la partie « Les solidarités, l'inclusion, l'égalité » (p. 69), le CESER note la volonté du Conseil régional de réduire les inégalités face au logement et de développer l'offre en logement social à faible empreinte environnementale, économe en énergie, et accessible à toutes et tous (jeunes et étudiants notamment). Le CESER sera vigilant sur ce sujet, en raison de l'insuffisance de logements disponibles, insuffisance qui ne cesse de s'amplifier.

Malgré la mise en place du dispositif Rénov'Occitanie (réseau de guichets uniques pour la rénovation énergétique des habitations en complément de France Rénov'), le CESER pointe le faible nombre de dossiers qui aboutissent en raison d'une trop grande complexité.

Au-delà d'une sensibilisation aux bonnes pratiques du numérique et de l'introduction de clauses environnementales dans les marchés publics, des réflexions sont menées pour engager la Collectivité dans une démarche « numérique responsable » et de sobriété numérique. Le CESER rappelle que le numérique au niveau mondial est responsable de 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) devant le transport aérien.

En ce qui concerne le SRADDET Occitanie 2040 et sobriété (p. 77), des orientations fortes sont prévues en termes de sobriété foncière, de qualité urbaine et de densification, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques, avec deux objectifs phares :

- Réussir le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'échelle régionale ;
- Atteindre la non-perte nette de biodiversité

Le CESER approuve ces nouvelles orientations.

### **Accompagner la transition agroécologique et le renouvellement des générations en agriculture. Foncière agricole.**

Le CESER insiste sur la nécessité absolue de poursuivre l'installation de jeunes agriculteurs dans la région Occitanie et sur l'importance cruciale d'un accompagnement de qualité pour assurer le renouvellement et la durabilité des exploitations agricoles. C'est pourquoi il se félicite de la mise en place d'un outil de portage financier pour le foncier agricole.

Le CESER restera cependant vigilant à la mise en place d'outils de portage et attentif à ce que les moyens financiers soient correctement dimensionnés aux enjeux de l'installation et du renouvellement des générations en agriculture.

### **L'économie, l'emploi, l'innovation et la réindustrialisation. Soutien aux entreprises**

De nouveaux dispositifs d'aides aux entreprises vont être mis en œuvre (Prêt régional de souveraineté) en 2023. Le CESER s'en réjouit et salue la dynamique régionale d'accompagnement des entreprises vers la transformation de leurs modèles et un focus vers les entreprises stratégiques régionales.

Le CESER recommande une attention particulière aux entreprises en devenir, ainsi que de veiller à un déploiement effectif de ces dispositifs sur l'ensemble des territoires, en encourageant les projets hors des métropoles.

S'agissant du fonds souverain régional, le CESER appelle le Conseil régional à engager une communication simplifiée auprès des entreprises autour de ce fonds opéré par de nombreux acteurs.

Le Conseil régional souhaite également déployer sur l'ensemble de ses dispositifs d'accompagnement, des critères d'écoconditionnalité, dont une auto-évaluation des

entreprises par la généralisation du recours à l'Impact Score. La collectivité soutiendra tout particulièrement les entités adoptant ces principes.

Le CESER appelle également à une prise en compte des impacts des crises économiques et énergétiques actuelles et futures sur les entreprises, pour renforcer nos entreprises régionales, et les accompagner dans leurs mutations et non risquer de les détruire.

Par ailleurs, le CESER souscrit à un soutien régional en priorité aux entreprises qui ne délocalisent pas leur production, mais qui, au contraire, soutiennent les emplois de production sur le territoire.

## **L'économie de proximité**

Le CESER se félicite des mesures envisagées (Pass Transformation, Contrat de développement et de progrès, Pass Économie locale, mesures spécifiques Transmission/Reprise...) d'accompagnement de l'économie de proximité vers plus de résilience et de performances. Depuis 2 ans, cette économie nous a montré qu'elle était essentielle pour un futur régional souverain et durable.

Le Pass Économie locale doit devenir un outil majeur du maintien et du développement de l'économie de proximité, il doit être simple, lisible et être adapté aux besoins réels des entreprises locales.

## **L'économie touristique**

Le CESER approuve les mesures en faveur des saisonniers, dont la mise en place de groupements d'employeurs. Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur ses propositions de déploiement sur chaque territoire des Maisons des Saisonniers ou des Saisonnalités, qu'il a développées dans sa contribution et son projet d'avis sur le SRDTL 2022-2028.

## **Enseignement supérieur – Recherche**

Sous le titre « préparer les compétences de demain », le Conseil régional affirme son objectif de renforcement du potentiel de recherche via la mise en œuvre d'un nouvel appel à projets « Emergence » qui vise à financer de nouveaux programmes de recherche. Cet appel à projets constitue la principale nouveauté en termes d'appui du Conseil régional aux programmes de recherche.

L'aide à l'émergence de nouvelles formations dès 2023 pour les métiers de demain dans l'enseignement supérieur est également affirmée avec un regain d'intérêt pour la formation tout au long de la vie.

Une quinzaine de domaines de recherche sont identifiés en lien avec les priorités régionales et notamment le Pacte vert. Deux grandes thématiques liées au changement climatique (énergie et biodiversité) apparaissent dans ces défis :

- Le changement climatique : Hydrogène vert, mobilités intelligentes, photovoltaïque ;
- La biodiversité : agroécologie, observation de la terre.

Un point d'attention particulier sera porté sur un sujet sociétal : la cybersécurité.

Le CESER confirme l'importance d'accroître le soutien aux nouvelles thématiques de recherche et aux nouvelles formations face aux défis d'aujourd'hui et de demain (énergie, biodiversité, ressources naturelles, sécurité...).

Le CESER préconise de renforcer les axes de recherches sur l'évolution des pathologies émergentes humaines, animales et végétales liées aux changements climatiques.

Le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur en vue de stimuler le tissu économique reste une priorité du Conseil régional ; les modalités d'action évoluent dans le

cadre du SRESRI et du SRDEII. La création des pôles universitaires d'innovation vise une meilleure articulation entre tous les acteurs concernés : universités, clusters, AD'OCC, pôles de compétitivité par le biais du soutien à des projets d'intérêt. Dans le droit fil de cet objectif, est affirmé un objectif de doublement du nombre de créations de « Jeunes entreprises innovantes ».

Le CESER considère également que le lien entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise doit être renforcé. La recherche de synergies entre les différents acteurs via les pôles universitaires d'innovation va dans le bon sens. En revanche les modalités de soutien ainsi que le choix des projets d'intérêt ne sont pas explicités. Le CESER émet l'hypothèse d'ouvrir les financements à de nouveaux défis clés au-delà de l'Appel à projets Emergence.

2023 verra le lancement du nouveau programme opérationnel FEDER FSE 21-27 et CPER 21-27 mobilisant des crédits considérables (6,3 milliards € pour le CPER).

Le CESER rappelle qu'à l'occasion des négociations pour le CPER, la reconduction des conseils de site tels qu'ils existaient en ex-Midi-Pyrénées, pourrait être reprise car elle ouvrirait une représentation plus large que l'Assemblée des Sites de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'Occitanie (ASESRO).

Le CESER soutient cette politique régionale qui vise à mobiliser et engager l'ensemble des financements possibles, qu'ils soient liés à des fonds européens ou à une contractualisation avec l'État au service de l'ESRI en Occitanie.

## **L'emploi**

Le CESER retient que la présentation des Orientations Budgétaires met l'accent plus particulièrement sur trois dispositifs, à savoir le Pacte pour l'embauche lancé en mars 2022, la poursuite de l'offre de service RH aux entreprises et l'organisation des salons TAF (Travail, Avenir, Formation).

Le CESER relève la nécessité d'une meilleure coordination des acteurs qui accompagnent les entreprises, ainsi qu'une meilleure articulation des actions.

Face aux difficultés des branches professionnelles à recruter, le CESER salue la mise en œuvre du Pacte pour l'embauche, dont il assure une première évaluation suite à la lettre de commande de Carole DELGA en date du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Parmi les actions mises en œuvre dans ce Pacte, le CESER s'interroge sur le déploiement du Revenu Écologique Jeunes (REJ) élargi en septembre 2022 à l'ensemble des secteurs du PRF, à savoir « industrie, commerce et distribution, propreté prévention sécurité, hôtellerie-restauration, nautisme et sport-animation ». Avec 246 sessions de formations éligibles, et seulement 251 dossiers individuels pris en charge au 30 septembre 2022, le CESER s'interroge sur la déployabilité réelle du REJ et sa mise en œuvre opérationnelle.

Le CESER préconise une meilleure promotion du Revenu Écologique Jeunes, et notamment par les organismes prescripteurs pour favoriser une acculturation du dispositif, pour orienter vers les métiers verts, en étant plus précis sur ces derniers.

Le CESER suivra avec vigilance l'évolution de la répartition des compétences en matière d'emploi entre l'État et le Conseil régional, répartition issue des propositions contenues dans le livre blanc des Régions. Le CESER sera également attentif à la création de France Travail et à son futur périmètre d'action, et demande à participer à la concertation sur sa constitution.

## **Formation professionnelle**

Le CESER prend acte du vote du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) le 25 novembre 2022, et souligne qu'il a émis un avis détaillé sur le sujet, voté lors de la Plénière du CESER du 22 novembre 2022.

Le CESER salue l'évolution du nouveau Plan Régional de Formation 2023-2026, notamment le fait que le Conseil régional ait repensé les dispositifs afin de les faire évoluer pour répondre aux nouveaux besoins des publics et des entreprises. Il relève notamment la possibilité de mobiliser les 2 volets du dispositif Innov'Emploi : expérimentation et recrutement.

Le CESER sera vigilant quant à la dernière année de mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) au côté de l'État. Il note le développement de nouveaux outils tel que « Occitanie Intelligence Artificielle » en lien avec Pôle emploi.

Le CESER salue le soutien du Conseil régional aux organismes de formation, en particulier ceux qui s'inscrivent dans une démarche de modernisation. À ce titre, le CESER prend acte de la généralisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de l'émargement électronique des stagiaires de la formation professionnelle.

## **Éducation, jeunesse et orientation**

Le CESER prend note de la volonté du Conseil régional d'étoffer son offre de service en matière d'orientation pour proposer des solutions nouvelles aux lycéens et collégiens.

Le CESER salue la mise en place des Maisons de l'Orientation Mobiles à la rentrée 2022, amplifiant la stratégie régionale de « l'aller vers » pour informer les publics les plus « éloignés » en zone rurale ou dans les QPV (quartiers prioritaires de la ville). Le CESER engage la collectivité à assumer sa compétence de chef de file en matière de politique jeunesse, tout particulièrement en matière d'orientation des jeunes, et à ne pas créer de la concurrence entre les différents acteurs de l'orientation.

Le CESER note avec intérêt la volonté du Conseil régional de renforcer la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques régionales, via :

- L'organisation des rencontres régionales de la Jeunesse le 18 novembre 2022 ;
- La refondation du Conseil régional des jeunes prévue en 2023 ;
- Le renforcement de son partenariat avec les associations d'éducation populaire.

Le CESER retient les souhaits prospectifs du Conseil régional pour les prochaines années, à savoir élargir certains dispositifs comme la plateforme de services de la Carte jeune, mettre en place de nouveaux usages numériques, adapter la politique éducative aux attentes

exprimées par les jeunes et développer des outils pertinents pour les jeunes en matière d'information métiers.

Le CESER rappelle qu'il a produit en 2020 un avis concernant l'orientation intitulé « L'Orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie ». À travers cet avis, le CESER milite pour une éducation à l'orientation, qui repose essentiellement sur le temps de la jeunesse. Mais aussi, au-delà de nombreuses préconisations pour les jeunes, il est essentiel que cette démarche permette aux adultes de s'orienter ou de se réorienter tout au long de la vie.

Le CESER attend plus de visibilité de la part du Conseil régional quant à sa politique d'orientation, notamment dans les lycées généraux et professionnels.

Le CESER salue la volonté du Conseil régional à intensifier l'information sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le CESER sera particulièrement attentif aux dispositifs mis en place en ce sens et incite le Conseil régional à lutter contre les stéréotypes de genres en matière d'information sur les métiers.

## **Repenser l'aménagement du littoral face au changement climatique (Plan Littoral 21)**

Le Plan Littoral 21 est confirmé comme étant un des deux axes d'intervention majeur de la collectivité sur le littoral Méditerranéen (le second étant le développement des ports régionaux).

La résilience du littoral et l'économie bleue sont les deux piliers du PL21, basé sur un partenariat entre État, Caisse des Dépôts et Conseil régional. Le financement des projets sera basé sur les enveloppes inscrites dans Contrat de Plan 21-27 ainsi que sur le programme européen FEDER 21-27.

L'aménagement du littoral face au changement climatique est identifié comme le premier axe d'intervention. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur qui impactera de manière majeure de nombreux territoires littoraux.

La seule action identifiée dans ce cadre consiste à la mise en place d'un « plan d'actions pour l'adaptation du littoral au changement climatique pour construire et s'approprier la recomposition spatiale ».

Ce plan d'action permettra d'identifier les problématiques locales de gestion, les besoins en termes de connaissance et les opérations à mener à court, moyen et long terme.

Le CESER soutient la mise en œuvre d'un plan d'action global à condition qu'il soit adossé à une stratégie pluriannuelle établie en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (Collectivités locales, acteurs économiques, Établissement public foncier, Conservatoire du littoral, État...). Cette stratégie devra également identifier précisément les moyens financiers mobilisables. C'est sur la base d'une stratégie partagée et financée qu'un plan d'action pourra trouver cohérence et sa légitimité.

De plus le CESER souhaite que cette stratégie soit adossée sur une gouvernance *ad hoc* afin de permettre son émergence et sa mise en œuvre.

## **Culture pour tous, patrimoine et langues régionales**

La collectivité propose de nombreuses nouveautés dans sa politique culturelle 2023. Le CESER retient particulièrement les nouveautés suivantes : des missions de médiation, « public/œuvre » seront expérimentées dans les salles de cinéma par des étudiants ; le réseau des cinémas itinérants sera soutenu ; l'invention de nouvelles formes de médiation favorisera l'accès de tous à l'art contemporain ; les opérateurs régionaux d'art contemporain entreront dans une phase de coopération renforcée et de meilleure articulation au service des territoires et des usagers ; l'intelligence collective et la structuration en réseaux des secteurs et des filières seront favorisées ; les dispositifs « Création » et « Création en territoire » seront ouverts aux compagnies d'Occitanie à partir de 2023.

Le soutien aux filières génératrices de retombées économiques directes ou indirectes (musées, centres d'art contemporain, scènes nationales, festivals, sites patrimoniaux emblématiques, tournages de films et de séries) sera renforcé. L'évolution et la structuration des filières seront accompagnées par la formation.

La collectivité soutiendra créateurs et créatrices et introduira des critères d'écoresponsabilité et d'éga-conditionnalité (égalité Hommes/Femmes) à ses aides financières culturelles.

La liste impressionnante des nouveautés 2023 annoncées dans le document des orientations budgétaires 2023 interroge sur les moyens financiers qui leur seront respectivement consacrés dans le budget primitif 2023. Le CESER souhaiterait trouver dans le BP 2023 une valorisation claire des crédits d'engagement et de paiement qui seront affectés aux différentes actions culturelles annoncées.

La politique culturelle étant une compétence partagée, le CESER approuve la recherche de synergie partenariale de l'action culturelle annoncée par le Conseil régional et préconise à cette fin la formalisation d'une concertation associant les cofinanceurs et les organisations syndicales du secteur culturel, dans le cadre des COREPS. La mise en œuvre des ambitions affichées, dans un contexte budgétaire tendu et contraint par l'inflation, appelle en effet la mutualisation et l'efficacité des moyens disponibles.

Le CESER approuve par ailleurs l'intégration innovante des principes d'« éga-conditionnalité » et d'« éco-responsabilité » dans la politique culturelle régionale. Il préconise une concertation partenariale qui permette aux différents cofinanceurs de

s'entendre sur une définition, un périmètre et des modalités de mise en œuvre partagés de ces principes, de façon à favoriser la coordination et la synergie politiques, techniques et financières des programmations cofinancées.

## **Sport**

Dans le domaine du sport, le développement du sport-loisirs et du sport-santé est à noter, avec notamment l'inauguration d'un appel à projet destiné à accompagner les projets d'équipements sportifs de proximité et d'accès libre et les installations sportives des Maisons Sport-Santé labellisées ; une étude de la possibilité d'ouvrir le « fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap » à l'ensemble des clubs impliqués dans une démarche d'accessibilité et d'ouverture à ces publics ; l'installation des

maisons régionales de la performance dans les CREPS ; le renforcement de l'accompagnement du parcours des athlètes de haut niveau ; l'amélioration de la qualité d'accueil des CREPS et du Centre de préparation à la haute performance de Font-Romeu et la construction d'équipements sportifs attractifs et durables.

Enfin, l'évolution du règlement régional d'intervention pour intégrer des critères d'évaluation qualitative de l'intérêt des projets au regard de leur capacité à accélérer la transition écologique et la construction d'un modèle plus juste et solidaire, est à noter.

## **Santé**

Dans ce domaine, la lutte contre les déserts médicaux en zones de massif et quartiers urbains prioritaires et les investissements pour la rénovation/construction de logements étudiants en santé (CPER).

## **Solidarités, inclusion, égalité**

Engagement régional aux côtés des initiatives locales de promotion du bénévolat ; Diffusion d'un manuel opérationnel de construction de bâtiments publics accessibles, qui fait la promotion de la qualité d'usage ; Réflexion partenariale dans le cadre du Plan Habitat durable, pour une offre en logement social à faible empreinte carbone, économe en énergie et accessible.

## **RUPTURES**

### **Plan de sobriété et d'exemplarité**

Ce plan constituera, pour 2023 et les années suivantes, le volet interne du Pacte vert. Pour le CESER, qui a toujours alerté le Conseil régional sur la nécessité de prendre en compte la sobriété dans sa trajectoire REPOS, il s'agit d'une réelle nouveauté et le CESER ne peut que s'en féliciter.

## **Aménagement du territoire**

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, le Conseil régional mentionne sa volonté de réviser le SRADDET « Occitanie 2040 », principalement pour prendre en compte la réglementation sur l'artificialisation des sols. Le SRADDET renforcera ses orientations en matière de sobriété urbaine, de qualité urbaine et de densification. Le Conseil régional mentionne l'impératif de rééquilibrage territorial, notamment pour déconcentrer les métropoles au profit des autres territoires, ce qui peut sembler contradictoire avec un objectif de zéro artificialisation des sols (ZAN). En complément de son objectif de ZAN (une nouveauté), le Conseil régional indique vouloir atteindre la non-perte nette de biodiversité.

## **MANQUES**

### **Accessibilité**

Le document sur les Orientations budgétaires mentionne (p. 72) « *une mise en accessibilité des bâtiments publics afin de garantir à toutes et tous un égal accès à la citoyenneté, à la vie sociale et aux services* ». Le CESER aurait souhaité plus de précision sur ce point, en raison du retard pris en dans ce domaine au regard des réglementations successives. Cette même remarque vaut pour la page 70, « *renforcer l'accessibilité aux droits et participer à l'inclusion des personnes en situation de handicap* ».

Concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux transports, comme le CESER le rappelle régulièrement, le retard pris sur la mise en accessibilité des réseaux de transport et des bâtiments est toujours une réalité. Le CESER déplore cette situation et demande que soit respecté le SDA-Ad'AP (Schéma Directeur Agenda d'Accessibilité Programmée).

### **Logement**

L'absence de visibilité du montant des enveloppements de financement mobilisables constitue un frein à la mise en œuvre des programmes.

Le Conseil régional indique (p. 72) « *soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics afin de réduire l'empreinte et la facture énergétique* ». Les modalités pour bénéficier de ces aides ne sont pas précisées et le CESER a pu constater qu'en ce domaine, monter un dossier de demande d'aides relève souvent du « parcours du combattant ».

### **Fret ferroviaire**

Le document sur les Orientations Budgétaires fait état de la réouverture de lignes dédiées aux circulations fret, notamment Auch-Agen. Bien que le CESER ne puisse qu'approuver toute démarche de relance du fret ferroviaire en Occitanie, consistant à réduire le transport de marchandises par la route et donc le volume de poids lourds très impactant par ailleurs en matière de congestion et d'accidentologie, ces actions lui semblent manquer d'ambition au regard de l'enjeu environnemental (pollutions, émissions de GES...).

## **Matériel roulant**

Le Conseil régional a engagé le « verdissement » de son parc de matériel roulant, en engageant plusieurs expérimentations (train hybride, à batterie, à hydrogène) ce que le CESER approuve. Toutefois, ce matériel de nouvelle génération ne sera pas disponible immédiatement et, au regard du coût financier, remplacera le parc existant que très progressivement.

Ainsi, quelles solutions envisagent le Conseil régional et la SNCF pour assurer cette transition ?

Une piste non évoquée repose sur le recours aux agrocarburants, carburants de synthèse et BioGNV qui ne nécessiterait qu'une adaptation (un retrofit) du matériel thermique actuel. Cette solution n'est pas totalement décarbonée, mais représente une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> très importante (de l'ordre de 50 à 70 %).

## **Agriculture, souveraineté agroalimentaire et viticulture. Accompagner le développement des entreprises agroalimentaires.**

Afin de renforcer les actions contenues dans le contrat de filière agroalimentaire, le CESER encourage le Conseil régional à mettre en place un appel à manifestations d'intérêt ou un appel à projets pour encourager le développement de projets entre agriculteurs et transformateurs agroalimentaires en lien avec le cap politique pour « une Agriculture et une Alimentation Durable contractualisée » adopté en mars 2020 et les enseignements tirés de la crise sanitaire.

## **Formation**

Le CESER rappelle son attachement aux principes initiaux du projet "campus connecté" :

- Soutenir financièrement des lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiantes et étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquelles ils peuvent être confrontés ;
- Réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et leur servir de tremplin pour la poursuite d'études dans le cadre d'un cursus plus traditionnel sur un site universitaire.

Pour le CESER, les campus connectés peuvent servir de tremplins, mais ne doivent nullement être considérés comme unique solution aux difficultés évoquées ci-dessus et aux manques constatés dans le maillage territorial.

Le CESER souhaite qu'une évaluation qualitative des campus connectés soit faite et être destinataire de cette évaluation.

Ce dispositif ne doit, et ne devra pas, se faire au détriment des mesures existantes et nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité pour le logement et le transport des étudiants.

## Apprentissage

Le CESER préconise d'ajouter un système de régulation de l'offre de formation pour éviter les effets de concurrence exacerbée entre organismes de formation qui pourraient être préjudiciables en termes de qualité de qualification et de couverture professionnelle et territoriale.

Le CESER s'étonne que le cahier des charges sur le « chalutier du futur » écologique, économique, n'ait toujours pas fait l'objet d'un travail approfondi. Il permettrait de pallier le vieillissement inquiétant de la flotte actuellement en service en Occitanie (30 ans de moyenne d'âge des bateaux et surconsommation de carburant). Il serait intéressant pour la Région Occitanie que ce bateau soit conçu et construit en région.

Le CESER regrette que le tourisme littoral qui représente une part significative de l'activité touristique régionale ne soit pas identifié spécifiquement.

Le sujet de l'emploi des saisonniers est évoqué via le projet de groupements d'employeurs, cependant cette problématique est centrale pour l'activité touristique et mériterait une stratégie globale associant services de l'Etat, employeurs, représentants des salariés saisonniers...).

Le sujet du « tourisme 4 saisons » est principalement évoqué via les actions pour les stations de montagne et les outils « Compagnie des Pyrénées » et « Agence des Pyrénées ». Or, l'objectif de l'allongement de la saison sur le littoral est également central pour structurer une activité touristique pérenne.

## Sport

Le CESER souhaitera trouver dans le BP 2023 une présentation des financements qui seront spécifiquement alloués aux actions menées dans le cadre du Plan sportif territorial de la Conférence Régionale du Sport. Il sera notamment attentif à la prise en compte des mesures relatives à la protection contre les violences et à la parité dans les instances associatives, rendues obligatoires par la loi sur le sport du 24 février 2022. Il recommande au Conseil régional de porter une attention particulière à l'accompagnement des Ligues et des Comités Régionaux dans la féminisation de leurs instances statutaires, en lien avec le Mouvement Olympique et Sportif. Il préconise d'encourager la lutte contre les pratiques addictives, les incivilités et toutes formes de violences, afin de garantir la santé et la sécurité de tous les acteurs évoluant au quotidien dans l'environnement sportif.

Face au découragement et au désengagement de nombreux bénévoles, le CESER préconise de consolider l'accompagnement de la professionnalisation du secteur, pour renforcer le binôme « élu-salarié », en poursuivant l'aide à la montée en compétences des bénévoles et en soutenant l'emploi associatif, notamment pour des postes structurants, de développement.

Le CESER préconise d'ouvrir le « fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap » à l'ensemble des structures affiliées à une fédération délégataire du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ou inscrite dans un projet de structure para-accueillante.

## Santé

Le CESER préconise le renforcement de l'éducation citoyenne des jeunes à la responsabilité environnementale et aux risques environnementaux collectifs, dans le cadre du prochain plan régional de santé-environnement (PRSE4). Il propose l'utilisation du terme de « santé environnementale » pour désigner l'impact de ces risques sur la santé et un plan partenarial de lutte sectorielle contre ces expositions, en lien avec l'État (ARS, DREAL).

Le CESER préconise le financement d'équipements de soins et d'examen accessibles et la formation des professionnels à leur utilisation et à l'accueil protocolaire des personnes en situation de handicap. Il préconise aussi un focus, dans le BP 2023, sur le bilan financier régional et un bilan de l'impact social local des maisons et des Centres de santé d'ores et déjà créés en Occitanie.

Pour contrer le manque d'attractivité et les tensions de l'emploi dans les carrières sanitaires, le CESER préconise que le Conseil régional considère comme un enjeu prioritaire les parcours

de formation qualifiants dans le domaine de la santé. Il propose que la collectivité révise son « *Règlement d'intervention de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue* », qui date de 2017, pour permettre une pérennisation de l'aide dérogatoire apportée jusqu'à début 2022 et une majoration des montants des rémunérations des stagiaires en formation professionnelle dans ces secteurs.

Il suggère notamment l'alignement des rémunérations et des aides régionales accordées aux auxiliaires de puériculture, qui se recrutent désormais au niveau Bac, sur celles dévolues aux aides-soignantes de même niveau de formation.

Toutefois, le CESER propose que le versement complémentaire aux personnels en formation déjà titulaires d'un emploi rémunéré soit environné des charges sociales afférentes (part ouvrière et part patronale), afin que les organes versants ne tombent pas sous le coup d'un redressement de la part de l'URSSAF, comme cela a été le cas en 2018 et 2019.

## Egalité femmes - hommes

En demandant depuis 2018 au Conseil régional d'Occitanie d'adhérer au principe d'analyse budgétaire par le genre, le CESER lui a depuis proposé dans chacun de ses Avis budgétaires, d'évaluer l'impact des financements régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes en Occitanie. Rappelons à cet égard que la Région souffre d'un taux de chômage féminin supérieur à celui des hommes et à la moyenne nationale ; qu'en Occitanie les femmes perçoivent 75% des revenus masculins ; et que lorsqu'elles vivent seules, les femmes sont largement majoritaires dans les publics surendettés et les dossiers d'effacement de la dette des ménages instruits par la Banque de France.

Dans sa lettre du 3 mars 2022, tout en rappelant au CESER que la Région poursuivait depuis plusieurs années « une ambition forte sur le terrain de l'égalité homme-femme », la Présidente du Conseil régional, Carole Delga a affirmé, en réponse à l'Avis sur le Budget primitif, qu'une « analyse du budget par le genre » paraissait de nature « à y concourir », tout en donnant des directives pour s'appuyer « sur les enseignements issus de l'expérience acquise au titre du Budget vert » et inscrire cette expérimentation dans le cadre « des actions déjà engagées en partenariat entre le CESER et la Région sur le terrain de l'évaluation .... ».

Le CESER Occitanie salue ce volontarisme et se félicite de cette décision.

Il observe qu'en 2021, la Collectivité se faisait forte de mobiliser un budget « transversal » susceptible de tripler les crédits annuels consacrés au « Plan d'action régional pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes 2017/2021 »

Si l'intention avait été jugée vertueuse par le CESER, celui-ci avait néanmoins souligné que seule une évaluation politique régionale par politique régionale du montant de ces « crédits transversaux » affectés à l'objectif l'égalité homme-femme aurait permis non seulement d'en apprécier la réalité, mais aussi d'en mesurer les résultats.

En revanche, un document budgétaire détaillant *a priori* une ventilation des dépenses selon les hommes et les femmes aurait apporté une meilleure lisibilité sur la nature de ces actions transversales proposées. Car il va de soi que sensibiliser à une politique est plus aisé lorsque les règles du jeu sont clairement identifiées. C'est le premier pas vers la prise de conscience et l'action.

Aussi, fort de l'engagement pris le 3 mars 2022 par la Présidente Carole DELGA (voir supra), fort de ses nombreux travaux qu'il a menés depuis 2018, le CESER Occitanie demande instamment au Conseil régional à se saisir sans plus attendre de cet outil budgétaire par le genre pour en faire dès 2023 tant une priorité nouvelle qu'une innovation de son nouveau mandat.

Dans l'attente, le CESER Occitanie demeure par conséquent très attentif aux avancées du Conseil régional sur ce sujet dans le BP 2023.

## CONCLUSION

Le contexte inédit de succession de crises qui pèse sur les institutions publiques nationales et territoriales, entravant leurs marges de manœuvre, est posé au début de cet avis. Le CESER entend ainsi démontrer qu'il comprend la complexité des arbitrages auxquels le Conseil régional est confronté, et la volonté de maîtriser les dépenses et la dette pour préserver la capacité réelle d'investissement. C'est une nécessité pour assurer et pérenniser le développement des politiques publiques régionales.

Dans le contexte inédit de grande instabilité et d'incertitudes, il est compréhensible d'opérer des choix, mais le CESER regrette le manque de lisibilité quant aux modalités ou critères qui y président.

Aussi, le CESER insiste sur le **besoin de mise en visibilité des priorités** du Conseil régional. L'affichage des orientations à la hausse ou à la baisse des aides à moyen terme par politique publique est une nécessité pour sécuriser et pérenniser les organisations qui les soutiennent (associations, porteurs de projet). Cette mise en visibilité est essentielle en ce qui concerne les financements européens, le CPER, ou encore les agences régionales.

Dans cette logique, le CESER souhaite disposer pour l'analyse du BP 2023 de l'évaluation du Budget vert 2022.

Bien des enjeux dépassent le strict cadre de l'intervention du Conseil régional, notamment sur des dossiers majeurs et transversaux dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'aménagement du territoire, de la santé, et de l'action publique à mettre en œuvre pour faire face aux conséquences du changement climatique. Le CESER insiste donc sur le **besoin de coordination de l'action publique** et préconise la réactivation de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) pour favoriser une action concertée des différents niveaux de collectivités et de l'État, ou encore de la société civile.

Cette instance de concertation, coprésidée par le préfet et la présidente de Région, permettrait de concentrer les actions sur des dossiers essentiels dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports, de la rénovation et de l'isolation thermique des logements, de la lutte contre le réchauffement climatique par la baisse des gaz à effet de serre, entre autres.

Compte tenu de la rareté des ressources, l'efficacité de l'action publique doit être mesurée. Aussi le CESER insiste sur le **besoin d'évaluation des politiques publiques** régionales.

En 2022, un travail a été impulsé avec le Conseil régional sur l'évaluation de l'un des dix pactes du Budget vert. Cette première étape, qui devrait aboutir à la constitution d'un référentiel d'évaluation, doit être généralisée. Le CESER considère en effet que l'évaluation doit devenir une priorité du Conseil régional.

Dans cette perspective, il préconise d'évaluer les « campus connectés ».

Depuis 2018, le CESER réitère chaque année dans ses avis sa demande d'analyse budgétaire par le genre. Pour mesurer l'impact des financements régionaux sur les inégalités entre les

femmes et les hommes, le CESER préconise une évaluation et souhaite y être associé. Pour la première fois depuis 5 ans, en 2022, dans sa réponse à l'avis du CESER sur le BP 2022, la présidente de la Région a ouvert la porte à cette requête.

Le CESER sera donc attentif à la traduction effective de la prise en compte de cette demande dans le budget primitif 2023.



**ANNEXES**



## **ANNEXE : CONTRIBUTIONS DES COMMISSIONS SECTORIELLES DU CESER**

Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, transports, infrastructures, numérique, logement »

Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »

Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »

Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »

Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales »

Commission 7 « Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »

Commission 8 « Finances, Politiques contractuelles – Europe – Suivi et évaluation des politiques publiques »



## Commission 1 « Aménagement du territoire, Politiques environnementales et énergétiques, transports, infrastructures, numérique, logement »

### Nouveautés

#### - Sobriété

Lors des OB 2022, le CESER avait souligné le manque d'ambition de la Région en matière de sobriété, notamment dans sa trajectoire REPOS. Le CESER avait alerté en déclarant que le nouveau modèle de transformation et développement voulu par la Région ne pourrait réussir sans l'impératif de sobriété. Nous constatons avec satisfaction que ce thème est devenu un pilier du projet régional. P 79, la Région évoque dans sa trajectoire d'une région à énergie positive (REPOS) visant à équilibrer, à l'horizon 2050, les consommations énergétiques et les productions locales d'énergies renouvelables, trois grands leviers à actionner : l'efficacité énergétique, la **sobriété** et la production d'énergies renouvelables. La Région parle (P 34) d'un développement régional tout à la fois ambitieux, **sobre** et vertueux.

- **Environnement** : La Région se dote de nouveaux outils, en particulier d'une politique énergétique afin d'atteindre l'objectif REPOS en 2050 (développement des EnR, Plan hydrogène, sobriété...), d'un plan régional d'action pour l'économie circulaire, les déchets et d'une stratégie régionale de la biodiversité qui mobiliseront des crédits européens. La nouveauté réside dans la volonté plus marquée de la Région sur ces questions.

#### - Mobilités

- Convention liO. La Région évoque le renouvellement de la Convention liO - trains en précisant son souhait de poursuivre son partenariat avec la SNCF au-delà du terme de la convention actuelle : 2025. À cet effet, le CESER a été officiellement saisi pour émettre un avis, aujourd'hui en cours de production.
- Véhicules à hydrogène. Le CESER encourage la Région dans sa volonté de développer des véhicules à hydrogène, notamment autocars pour ses dessertes routières, d'autant que ces adaptations des font en région et stimule l'emploi. Toutefois, l'hydrogène n'est pas la seule voie à explorer et ne doit pas oblitérer d'autres solutions alternatives en matière de rétrofit des moteurs thermiques.
- Numérique. La Région souhaite harmoniser son système billettique sur tout le territoire. Le CESER rappelle que beaucoup de Français ne sont pas à l'aise avec l'outil numérique ou n'ont pas accès à Internet. Rien ne remplacera la présence humaine, et le CESER alerte sur les limites et les déboires que connaît SNCF Connect, le dispositif de vente en ligne de la SNCF.

- **Hydrogène vert**. La Région conduit le projet de construction d'un grand centre d'essais sur les nouvelles technologies Hydrogène d'Europe : le Technocampus Hydrogène Vert. Le CESER rappelle que la solution hydrogène ne peut être durable que si l'hydrogène est produit à partir d'EnR (hydrogène vert) et non via des centrales thermiques. D'un autre côté, la production par électrolyse de l'hydrogène consomme beaucoup d'eau et d'électricité dans une période de crise de ces deux ressources.

## - Logement

- Le CESER avait constaté à l'occasion des OB 2022, le manque d'éléments fournis sur l'amélioration et donc l'augmentation de l'offre en logements sociaux locatifs en Occitanie. Dans la partie « Les solidarités, l'inclusion, l'égalité » (P 69), le CESER note dans le cadre de sa politique pour les solidarités et l'égalité, la volonté de la Région de réduire les inégalités face au logement et de développer l'offre en logement social, à faible empreinte environnementale, économe en énergie, et accessible à toutes et tous, mais aussi en faveur des jeunes et des étudiants. Le CESER sera vigilant sur ce sujet caractérisé par un manque de logement chronique qui ne cesse de s'amplifier.
- Mise en place du dispositif Rénov'Occitanie : un réseau de guichets uniques pour la rénovation énergétique des habitations en complément de France Rénov'. Pourtant, le CESER a été informé du peu de dossiers qui aboutissent en raison d'une trop grande complexité.

- **Numérique responsable.** Au-delà d'une sensibilisation aux bonnes pratiques du numérique et à l'introduction de clauses environnementales dans les marchés publics, des réflexions sont menées pour engager la Collectivité dans une démarche « numérique responsable » et de sobriété numérique. Le CESER rappelle que le numérique au niveau mondial est responsable de 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) devant le transport aérien.

- **SRADDET Occitanie 2040 et sobriété.** P 77, il est prévu des orientations fortes en termes de sobriété foncière, de qualité urbaine et de densification, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques, avec deux objectifs phares :

- réussir le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'échelle régionale,
- atteindre la non-perte nette de biodiversité.

Le CESER approuve ces nouvelles orientations.

## Ruptures

- **Plan de sobriété et d'exemplarité.** Ce plan constituera, pour 2023 et les années suivantes, le volet interne du Pacte Vert. Pour le CESER, qui a toujours alerté la Région sur la nécessité de prendre en compte la sobriété dans sa trajectoire REPOS, il s'agit d'une réelle nouveauté et le CESER ne peut que s'en féliciter.

- **Aménagement du territoire.** Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, la Région mentionne sa volonté de réviser le SRADDET « Occitanie 2040 », principalement pour prendre en compte la réglementation sur l'artificialisation des sols. Le SRADDET renforcera ses orientations en matière de sobriété urbaine, de qualité urbaine et de densification. La Région mentionne l'impératif de rééquilibrage territorial, notamment pour déconcentrer les métropoles au profit des autres territoires, ce qui peut sembler contradictoire avec un objectif de zéro artificialisation des sols (ZAN). En complément de son objectif de ZAN (une nouveauté), la Région indique vouloir atteindre la non-perte nette de biodiversité.

## Manques

- **Accessibilité.** P72, le document indique une mise en accessibilité des bâtiments publics afin de garantir à toutes et tous un égal accès à la citoyenneté, à la vie sociale et aux services. Le CESER aurait souhaité plus de précision sur ce point, caractérisé par ses nombreux retards en matière d'aménagements, au regard des réglementations successives. Même remarque pour la P 70, « renfoncer l'accessibilité aux droits et participer à l'inclusion des personnes en situation de handicap ». Concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) aux transports, comme nous le faisons remarquer depuis longtemps, le retard pris par la mise en accessibilité des réseaux de transport et des bâtiments est toujours une réalité, ce que le CESER déplore. Ainsi nous demandons que soit respecté le SDA-Ad'AP (Schéma Directeur Agenda d'Accessibilité Programmée).

- **Logement.** La Région indique (P 72) soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics afin de réduire l'empreinte et la facture énergétique. Les modalités pour bénéficier de ces aides ne sont pas précisées et le CESER a pu constater qu'en ce domaine, monter un dossier de demande d'aides relève souvent du « parcours du combattant ».

- **Fret ferroviaire.** Le document sur les OB fait état de la réouverture de lignes dédiées aux circulations fret, notamment Auch-Agen. Bien que le CESER ne puisse qu'approuver toute démarche de relance du fret ferroviaire en Occitanie, ces actions nous semblent manquer d'ambition au regard de l'enjeu environnemental (pollutions, émissions de GES...) consistant à réduire le transport de marchandises par la route, c'est-à-dire le volume de poids lourds, très impactant par ailleurs en matière de congestion et d'accidentologie.

**Matériel roulant.** La Région a engagé le « verdissement » de son parc de matériel roulant, en s'engageant sur plusieurs expérimentations (train hybride, à batterie, à hydrogène) ce que le CESER approuve. Toutefois, ce matériel de nouvelle génération ne sera pas disponible immédiatement et, au regard du coût financier, remplacera le parc existant que très progressivement. Ainsi, quelle solution envisagent la Région et la SNCF pour assurer cette transition ? Une piste non-évoquée est le recours aux biocarburants, carburants de synthèse et BioGNV qui ne nécessiteront qu'une adaptation (un rétrofit) du matériel thermique actuel. Cette solution n'est pas totalement décarbonée, mais représente une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> très importante (de l'ordre de 50 à 70 %).

## Continuités

La Région s'inscrit dans la continuité de son modèle de transformation et de développement en lien avec les priorités du pacte vert européen (les mobilités, les transitions environnementales, l'agriculture et l'alimentation durables, l'innovation et l'industrie, l'économie bleue et la Méditerranée).

**Numérique :** Pour lutter contre la fracture numérique, la Région fait don d'un ordinateur à chaque stagiaire des Écoles de la 2<sup>ème</sup> Chance. Le marché sera renouvelé pour la période 2023-2026. Le CESER remarque que la transformation numérique est un sujet moins présent que l'année passée.

**Appel à projets Tiers Lieux (DEFI'OCC).** Conçu en partenariat avec l'État, le dispositif fait émerger des solutions innovantes d'accès à la formation et de diffusion de modalités d'apprentissage plus attractives. La Région indique aussi poursuivre le développement des tiers-lieux en milieu rural.

- **Aménagement du territoire.** Poursuite des dispositifs de contrats territoriaux pour la période 2022-2028. La Région entend revitaliser les Bourgs-Centres et les quartiers défavorisés.

- **Mobilités**

- **Infrastructures.** La Région entend poursuivre son investissement pour régénérer les infrastructures ferroviaires face à l'absence de réaction de l'État et de SNCF Réseau. Le CESER s'interroge s'il est du rôle de la Région de palier aux carences de l'État (Autorité de tutelle de la SNCF) en jouant la variable d'ajustement pour remettre le réseau ferroviaire à niveau ; un préalable et un facteur indispensables pour accroître le nombre de circulations et la qualité des dessertes. Cette question est centrale si la Région souhaite poursuivre son effort en matière de lignes de dessertes fines du territoire (LDFT) et rouvrir des lignes. Or, la Région, à travers la Convention liO, contractualise avec SNCF Voyageurs et non SNCF Réseau, le gestionnaire de l'infrastructure. Ainsi, elle n'a pas de levier d'action sur l'état du réseau ni sur sa disponibilité, sa capacité, qui est fortement impactée par la maintenance et les travaux d'entretien.
- **Lignes nouvelles.** Le CESER soutient la Région sur les dossiers grand projet du sud-ouest (GPSO) et ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP).
- **Mobilités douces.** Développer l'utilisation du vélo et des mobilités douces urbaines. Ce point n'est pas très détaillé. La Région ne mentionne plus la voiture connectée, « intelligente ».
- **Pôles d'échanges multimodaux (PEM).** Le CESER s'associe à la volonté de multiplier les PEM sur le terroir, véritables hubs intermodaux. Ce sujet soulève, de fait, le respect des correspondances et donc des horaires et la mise en œuvre d'une grille pertinente. La SNCF focalise sur des dessertes en heures de pointe, or le CESER fait remarquer qu'un plan de transport attractif doit proposer des dessertes en heures creuses, durant les vacances scolaires et les week-ends.

## Commission 2 « Espace et développement rural, Agri-agro, Forêt, Bois, Alimentation »

### Nouveautés

#### 1. Agriculture, souveraineté agroalimentaire et viticulture

##### 1.1. Accompagner la transition agroécologique et le renouvellement des générations en agriculture

- Lancement des contrats Agriculture Durable après expérimentation

Les contrats d'agriculture durable expérimentés en 2021 seront pleinement déployés. Il faut maintenant afficher des garanties de moyens pour répondre aux objectifs affichés. De plus, le CESER souhaite que le financement de ces nouveaux contrats ne se fasse pas au détriment des autres lignes budgétaires déjà déployées, mais que cela apparaisse clairement en supplément.

- L'environnement : par des mesures de préservation des ressources naturelles et le renforcement de la biodiversité ;
- Le social : avec un accompagnement pour améliorer la qualité de travail et le bien-être des agriculteurs ;
- L'économie : en travaillant sur l'amélioration de l'efficacité économique de leur exploitation.

##### 1.2. Accompagner le développement des entreprises agroalimentaires

Dans un budget contraint, des limitations seront apportées à certaines coopérations. Nous ne voyons pas clairement comment la répartition des aides va évoluer. Quels seront les plafonds qui baisseront et dans quelles proportions, quelles seront les limites apportées aux subventions aux entreprises et aux organisations.

### Continuités

#### 1. Agriculture, souveraineté agroalimentaire et viticulture

Plan Bio 2023-2028

##### 1.1. Accompagner la transition agroécologique et le renouvellement des générations en agriculture

- Foncière agricole

Le CESER insiste sur la nécessité absolue de continuer à installer de jeunes agriculteurs dans la région Occitanie et sur l'importance cruciale d'un accompagnement de qualité pour assurer le renouvellement et la durabilité des exploitations agricoles. C'est pourquoi il se félicite de la mise en place d'un outil de portage financier pour le foncier agricole.

Le CESER restera cependant vigilant à la mise en place d'outils de portage avec des moyens financiers correctement dimensionnés aux enjeux de l'installation et du renouvellement des générations en agriculture.

##### 1.2. Soutenir les filières régionales

- Contrats filières Bois, Agro-alimentaire, filières animales, plan protéines végétales

Le CESER salue la priorité donnée à l'accompagnement des filières les plus impactées par la crise sanitaire et la filière bio. Le CESER face à la priorisation du soutien affichée à la filière Bio alerte cependant sur le fait que la mise en avant du label Agriculture Biologique ne doit pas

se faire au détriment d'autres labels ou cahier des charges répondant aux enjeux de pratiques durables.

Le CESER note la poursuite des contrats de filières bois, élevage, grandes cultures, ostréiculture et viticulture, il insiste sur la nécessité de décliner ces plans sur l'ensemble des autres filières de la région concernées (arboriculture, horticulture, etc.).

Le CESER encourage à mettre en lien la future filière légumineuse à graines reterritorisée avec celle des céréales prévues également dans le Plan Vert régional. Pour compléter ces différentes démarches de contractualisation de filière le CESER préconise de mettre en place de la même façon un contrat de filière pour les grandes cultures, en parallèle du plan protéines végétales afin de pouvoir faire des liens avec l'ensemble de la chaîne de valeur élevage.

### **1.3. Accompagner les productions de qualité et valoriser les produits d'Occitanie**

- Soutien des SIQO et des circuits courts avec l'appui de l'IRQUALIM

Le CESER souhaite que la promotion de la marque Sud de France ne se fasse pas au détriment des produits bénéficiant d'autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), label ou appellations d'origine, indication géographique, etc. Il serait dommage que les consommateurs délaissent tous les produits ne bénéficiant pas de la marque Sud de France malgré leur qualité et durabilité certifiée par leur mention.

Le CESER approuve le soutien porté aux productions sous labels de qualité et à la promotion des circuits courts. Ces produits répondant aux enjeux de pratiques durables, et garantissant, en plus de pratiques de productions, des pratiques de transformation, conditionnement et un périmètre géographique précis aux différentes séquences de la chaîne de valeur. Le CESER s'inquiète cependant pour ces derniers, percevant une diminution dans les exigences des cahiers des charges produits par l'INAO.

Aussi le CESER continue d'insister sur la nécessité de garantir l'origine régionale des produits, pas seulement la production, mais également la transformation, le conditionnement et la commercialisation de ces derniers sur le périmètre régional.

Le CESER s'inquiète cependant de la lisibilité des nouveaux producteurs qui ne peuvent pas répondre à un cahier des charges de label et pour autant ont des pratiques responsables ou durables.

### **1.4. Contribuer à la souveraineté alimentaire régionale**

- Poursuite du déploiement de la centrale d'achat Occit'alim pour l'approvisionnement des lycées et travail pour l'étendre au-delà

Le CESER note la mise en place de la plateforme logistique, dans le cadre du Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie, comme positive. Il faut cependant poursuivre ces initiatives de démarches collaboratives afin d'améliorer l'autonomie alimentaire régionale, tout en surveillant et régulant les dérives, en particulier celles des Grandes et Moyennes Surfaces.

## **2. Aménagement du territoire, montagne et ruralité**

- Poursuite des contrats Bourgs-Centre jusqu'en 2028

Le CESER se félicite de la poursuite d'une politique contractuelle qui vise à mobiliser, dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs financiers de la Région et de ses partenaires.

Le CESER se réjouit de la poursuite du soutien à la revitalisation et au développement des territoires via les contrats centre-bourgs, pivots du développement économique et démographique des bassins ruraux.

### **3. L'eau et la gestion des risques**

- Poursuite PDR, transfert de propriété Neste, engagements pris dans les CPER

Le CESER approuve la poursuite de la démarche de création d'un Service régional de l'eau afin d'assurer une harmonisation de la politique de l'eau en région, avec une gestion plus collective de la ressource et une solidarité dans les territoires autour des différents usages de l'eau : pour les populations, la préservation des milieux et les usages agricoles et industriels. En ce sens il sera vigilant à ce que les concessionnaires partenaires aient un mode de fonctionnement plus transparent, avec un modèle économique pérenne, tourné vers l'intérêt général des territoires.

<b>Manques</b>
----------------

### **1. Agriculture, souveraineté agroalimentaire et viticulture**

#### **1.1. Accompagner le développement des entreprises agroalimentaires**

Afin de renforcer les actions contenues dans le contrat de filière agroalimentaire, le CESER encourage la Région à mettre en place un Appel à manifestations d'intérêt ou un Appel à projets pour encourager le développement de projets entre agriculteurs et transformateurs agroalimentaires en lien avec le cap politique pour « une Agriculture et une Alimentation Durable contractualisée » adopté en mars 2020 et les enseignements tirés de la crise sanitaire.

## **Commission 3 « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire »**

### **Nouveautés**

*Les nouveautés traduisant de nouvelles compétences ou de nouvelles décisions d'actions territoriales dans les domaines relevant du périmètre de la commission, avec l'appréciation de la commission sur leur pertinence et sur les attentes suscitées.*

### **L'économie, l'emploi, l'innovation et la réindustrialisation**

#### **Soutien aux entreprises**

De nombreux dispositifs d'aides aux entreprises vont être renouvelés en 2023 (Contrats entreprise de demain, Contrats 3S, fonds souverain partenarial...) ou mis en œuvre (Prêt régional de souveraineté) en 2023. Le CESER s'en réjouit et salue la dynamique régionale d'accompagnement des entreprises vers la transformation de leurs modèles et un focus vers les entreprises stratégiques régionales.

Le CESER recommande une attention particulière vers les entreprises en devenir, ainsi que de veiller à un déploiement effectif de ces dispositifs sur l'ensemble des territoires, en encourageant les projets hors des métropoles.

S'agissant du fonds souverain régional, le CESER appelle la Région à engager une communication simplifiée auprès des entreprises autour de ce fonds opéré par de nombreux acteurs.

La Région souhaite également déployer sur l'ensemble de ses dispositifs d'accompagnement, des critères d'écoconditionnalité, dont une auto-évaluation des entreprises par la généralisation du recours à l'Impact Score. La Région soutiendra tout particulièrement les entités adoptant ces principes.

Le CESER appelle également à une prise en compte des impacts des crises économiques et énergétiques actuelles et futures sur les entreprises, pour renforcer nos entreprises régionales, et les accompagner dans leurs mutations et non risquer de les détruire.

Par ailleurs, le CESER souscrit à un soutien régional en priorité aux entreprises qui ne délocalisent pas leur production, mais qui, au contraire, soutiennent les emplois de production sur le territoire.

#### **L'économie de proximité**

Le CESER se félicite des mesures envisagées (Pass Transformation, Contrat de développement et de progrès, Pass Économie locale, mesures spécifiques Transmission/Reprise...) d'accompagnement de l'économie de proximité vers plus de résilience et de performances. Depuis 2 ans, cette économie nous a montré qu'elle était essentielle pour un futur régional souverain et durable.

Le Pass Économie locale doit devenir un outil majeur du maintien et du développement de l'économie de proximité, il doit être simple, lisible et être adapté aux besoins réels des entreprises locales.

### **L'économie touristique**

Le CESER approuve les mesures en faveur des saisonniers, dont la mise en place de groupements d'employeurs. Le CESER attire l'attention de la Région sur ses propositions de déploiement sur chaque territoire des Maisons des Saisonniers ou des Saisonnalités, qu'il a développées dans sa contribution et son projet d'avis sur le SRDTL 2022-2028.

### **Ruptures**

*Les ruptures, en termes d'abandons de politiques territoriales, subies (retrait de compétences, transferts de compétences, lois de décentralisation, etc.) ou de changement marquant de méthodes, de modalités d'exécution, de public cible, etc., et leur impact prévisionnel sur l'équilibre du territoire régional, sur son développement sur ses publics et sur ses acteurs.*

### **Manques**

*Les manques jugés importants dans le document régional, et les préconisations du CESER en lien avec ces manques. Il s'agit de la partie qui contiendra les messages forts en termes d'enjeux ou de risques majeurs, de ruptures souhaitables, de priorités d'action, d'ambitions nouvelles, etc. (Les préconisations moins majeures relatives aux dispositifs prévus par le document régional peuvent se ranger dans les 3 parties précédentes, en lien avec chaque thématique concernée.).*

### **Continuités**

*Les continuités, avec leurs variations éventuelles, et l'avis de la commission sur leur pertinence et efficacité, sur les besoins non satisfaits ou sur les nouveaux besoins apparus et à prendre en compte.*

### **L'économie, l'emploi, l'innovation et la réindustrialisation**

#### **Soutien aux filières**

Le CESER est favorable au renouvellement envisagé des « contrats de filière », qui doivent permettre, grâce à la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, d'anticiper les besoins futurs, notamment en innovation et en besoins en compétences et savoir-faire, de structurer les « écosystèmes filières régionaux » pour renforcer les filières existantes en Occitanie et pour faire émerger les filières de demain.

Le CESER sera attentif aux retombées économiques sur l'ensemble du territoire d'Occitanie de ces futurs « contrats de filière », ainsi qu'à celles des projets collaboratifs thématiques.

### ***Économie Sociale et Solidaire***

Le CESER se réjouit de l'ambition régionale continue vis-à-vis de l'Économie Sociale et Solidaire et de sa reconnaissance en tant que composante économique régionale. Le CESER souhaite une communication spécifique dans les OB et le BP, sur les actions en faveur des entreprises de l'ESS envisagées pour 2023 et sera attentif à leur mise en œuvre.

S'agissant du Tourisme, le CESER accueille favorablement la volonté régionale d'engager une réflexion sur une stratégie globale de « Vacances pour tous » incluant l'ensemble des opérateurs du tourisme social et solidaire. Dans ce cadre, le CESER recommande également d'envisager des aides spécifiques de soutien pour les structures d'accueil et d'hébergement dans le maintien de la qualité de leur patrimoine (mise aux normes, rénovation, accompagnement par des C.P.O. - Conventions pluriannuelles d'objectifs -).

### ***L'économie touristique***

Le CESER approuve la volonté régionale de renforcer la coordination des stratégies et des actions en faveur du tourisme avec les collectivités territoriales, l'État et les acteurs économiques. Agir en complémentarité opérationnelle est garante de l'attractivité touristique du territoire.

Le CESER prend acte de la poursuite des actions régionales en faveur de la dessaisonalisation, et l'accompagnement des acteurs du tourisme vers une transformation plus environnementale, sociétale et économique, au travers de dispositifs tels que le Pass Transformation écologique, le Contrat entreprises durables et de progrès. Le CESER recommande de prendre en compte les conséquences des crises sur les entreprises du tourisme dans l'octroi des soutiens.

## **Commission 4 « Enseignement supérieur, Recherche, Valorisation, Transfert et innovation »**

L'année 2022 avait été annoncée comme étant une année de transition au cours de laquelle le SRESRI et le CPER seraient élaborés. C'est désormais chose faite et l'année 2023 apparaît comme étant la première année de mise en œuvre des politiques publiques liées à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation mises en avant dans ces documents. Le rapport des Orientations Budgétaires présente ainsi les principales priorités stratégiques du SRESRI qui vont être réalisées et financées via les politiques contractuelles du CPER et du programme opérationnel FEDER FSE.

### **Nouveautés**

Sous le titre « préparer les compétences de demain », la Région affirme son objectif de renforcement du potentiel de recherche via la mise en œuvre d'un nouvel appel à projets « Emergence » qui vise à financer de nouveaux programmes de recherche. Cet appel à projets constitue la principale nouveauté en termes d'appui de la Région aux programmes de recherche.

L'aide à l'émergence de nouvelles formations dès 2023 pour les métiers de demain dans l'enseignement supérieur est également affirmée avec un regain d'intérêt pour la formation tout au long de la vie.

Une quinzaine de domaines de recherche sont identifiés en lien avec les priorités régionales et notamment le Pacte Vert. Deux grandes thématiques liées au changement climatique (énergie et biodiversité) apparaissent dans ces défis :

- Le changement climatique : Hydrogène vert, mobilités intelligentes, photovoltaïques...
- La biodiversité : agroécologie, observation de la terre.

Un point d'attention particulier sera porté sur un sujet sociétal : la cybersécurité.

- **Le CESER confirme l'importance d'accroître le soutien aux nouvelles thématiques de recherche et aux nouvelles formations face aux défis d'aujourd'hui et de demain (énergie, biodiversité, ressources naturelles, sécurité...).**
- **Le CESER préconise de renforcer les axes de recherches sur l'évolution des pathologies émergentes humaines, animales et végétales liées aux changements climatiques.**

Le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur en vue de stimuler le tissu économique reste une priorité de la Région ; les modalités d'action évoluent dans le cadre du SRESRI et du SRDEII. La création des pôles universitaires d'innovation vise à une meilleure articulation entre tous les acteurs concernés : universités, clusters, AD'OCC, pôles de compétitivité par le biais du soutien à des projets d'intérêt. Dans le droit fil de cet objectif, est affirmé un objectif de doublement du nombre de créations de « Jeunes entreprises innovantes ».

- **Le CESER considère également que le lien entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise doit être renforcé. La recherche de synergies entre les différents acteurs via les pôles universitaires d'innovation va dans le bon sens. En revanche les modalités de soutien ainsi que le choix des projets d'intérêt ne sont pas explicités. Le CESER émet l'hypothèse d'ouvrir les financements à de nouveaux défis clés au-delà de l'Appel à projets Emergence.**

2023 verra le lancement du nouveau programme opérationnel FEDER FSE 21-27 et CPER 21-27 mobilisant des crédits considérables (6.3 milliards € pour le CPER).

- **Le CESER rappelle qu'à l'occasion des négociations pour le CPER, la reconduction des conseils de site tels qu'ils existaient en ex-Midi-Pyrénées, pourrait être reprise car elle ouvrirait une représentation plus large que l'Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie (ASESRO).**
- **Le CESER soutient cette politique de la région qui vise à mobiliser et engager l'ensemble des financements possibles, qu'ils soient liés à des fonds européens ou à une contractualisation avec l'État au service de l'ESRI en Occitanie.**

#### **Manques**

*Le CESER rappelle son attachement aux principes initiaux du projet "campus connecté" : soutenir financièrement des lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiantes et étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquelles ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études dans le cadre d'un cursus plus traditionnel sur un site universitaire. Pour le CESER, les campus connectés peuvent servir de tremplins, mais ne doivent nullement être considérés comme seule solution aux difficultés évoquées ci-dessus et aux manques constatés dans le maillage territorial. **Le CESER souhaite qu'une évaluation qualitative des campus connectés soit faite et être destinataire de cette évaluation. Ce dispositif ne doit, et ne devra pas, se faire au détriment des mesures existantes et nécessaires à l'accompagnement et à l'accessibilité pour le logement et le transport des étudiants.***

#### **Continuités**

La partie économie, emploi, innovation et réindustrialisation du document des Orientations Budgétaires présente les dispositifs tournés vers une économie régionale plus résiliente et plus performante (p.5). L'appui aux entreprises dans le cadre de dispositifs liés à l'innovation est maintenu via les dispositifs « contrat Innovations », « Contrat innovation collaborative » et le « Parcours Industrie du Futur ».

Le dialogue, entre science et société ainsi que la diffusion de la culture scientifique à destination du grand public et des décideurs reste une des priorités de la Région. À ce titre les coopérations seront développées avec le monde de la recherche pour mieux éclairer les enjeux sociétaux.

- **Le CESER estime que les liens entre le monde «de la recherche » et la société civile d'une part, et les décideurs publics d'autre part, sont indispensables. Favoriser la diffusion des travaux de recherche permettra une meilleure compréhension des enjeux par tous et une meilleure information des décideurs qu'ils soient publics ou privés.**

Le SRESRI vise un objectif d'équité territoriale via le soutien aux Villes Universitaires d'Equilibre (VUE). Inscrite dans le CPER, cette mesure vise au maintien d'un maillage territorial significatif pour permettre un accès au plus grand nombre à une offre de formation de qualité. Par ailleurs cette mesure contribue à un aménagement équilibré du territoire et notamment au dynamisme des villes moyennes concernées.

Au-delà des investissements dans les centres universitaires, la région prévoit de mobiliser des financements pour mettre en œuvre des plans d'action définis collectivement notamment pour la mise en place de nouvelles formations ou l'appui à la vie étudiante.

- **Le CESER soutient toute initiative visant à conforter l'offre universitaire dans les villes universitaires d'équilibre (VUE), maillon essentiel de l'enseignement supérieur pour tous en Occitanie. La mise en œuvre de cette politique devra se baser sur un fort partenariat avec les collectivités locales et l'État.**

Par ailleurs la Région souhaite mettre en œuvre des initiatives en faveur de la lutte contre la précarité des étudiants qui s'est considérablement accrue depuis la crise du COVID.

- **Le CESER encourage fortement la Région à prioriser le volet lutte contre la précarité des étudiants étant donné l'augmentation constatée des difficultés économiques rencontrées.**

#### **Conclusion / Point de Vigilance**

Compte tenu des contraintes budgétaires annoncées, le CESER espère que le Budget Primitif et surtout le compte administratif confirmeront les moyens de mise en œuvre des intentions affichées dans le document des Orientations Budgétaires.

## Commission 5 « Éducation, Formation, Emploi, Jeunesse, enjeux de société »

Le CESER note que la présentation des politiques régionales est structurée autour de 3 axes, dont la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Écologique (SRESTE), en réaffirmant sa priorité pour l'éducation et la formation de tous.

### Nouveautés

#### L'emploi

Le CESER retient que la présentation des Orientations Budgétaires met l'accent plus particulièrement sur trois dispositifs, à savoir le Pacte pour l'embauche lancé en mars 2022, la poursuite de l'offre de service RH aux entreprises et l'organisation des salons TAF (Travail, Avenir, Formation).

Le CESER demande au Conseil régional de réaliser une évaluation des dispositifs d'accompagnement RH, et que cette évaluation soit présentée aux employeurs, dans les instances régionales et au sein du CESER.

Le CESER relève la nécessité d'une meilleure coordination des acteurs qui accompagnent les entreprises, ainsi qu'une meilleure articulation des actions.

Face aux difficultés des branches professionnelles à recruter, le CESER salue la mise en œuvre du Pacte pour l'embauche, dont il assure une première évaluation suite à la lettre de commande de Carole DELGA en date du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Parmi les actions mises en œuvre dans ce Pacte, le CESER s'interroge sur le déploiement du Revenu Écologique Jeunes (REJ) élargi en septembre 2022 à l'ensemble des secteurs du PRF, à savoir « industrie, commerce et distribution, propreté prévention sécurité, hôtellerie-restauration, nautisme et sport-animation ». Avec 246 sessions de formation éligibles, et seulement 251 dossiers individuels pris en charge au 30 septembre 2022, le CESER s'interroge sur la déployabilité réelle du REJ et sa mise en œuvre opérationnelle.

**Le CESER préconise une meilleure promotion du Revenu Écologique Jeunes**, et notamment par les organismes prescripteurs pour favoriser une acculturation du dispositif, pour orienter vers les métiers verts, en étant plus précis sur ces derniers.

Le CESER suivra avec vigilance l'évolution de la répartition des compétences en matière d'emploi entre l'État et le Conseil régional, répartition issue des propositions contenues dans le livre blanc des Régions. Le CESER sera également attentif à la création de France Travail et à son futur périmètre d'action, et demande à participer à la concertation sur sa constitution.

#### La formation professionnelle

Le CESER prend acte du vote du nouveau Contrat de Plan régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) le 25 novembre 2022, et souligne qu'il a émis un avis détaillé sur le sujet, voté lors de la Plénière du CESER du 22 novembre 2022.

Le CESER salue l'évolution du nouveau Plan régional de Formation 2023-2026, notamment le fait que le Conseil régional ait repensé les dispositifs afin de les faire évoluer pour répondre aux nouveaux besoins des publics et des entreprises. Il relève notamment la possibilité de mobiliser les 2 volets du dispositif Innov'Emploi : expérimentation et recrutement.

Le CESER sera vigilant quant à la dernière année de mise en œuvre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) au côté de l'État. Il note le développement de nouveaux outils tel que « Occitanie Intelligence Artificielle » en lien avec Pôle emploi.

Le CESER salue le soutien du Conseil régional aux organismes de formation, en particulier ceux qui s'inscrivent dans une démarche de modernisation. À ce titre, le CESER prend acte de la généralisation au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de l'émargement électronique des stagiaires de la formation professionnelle.

### **Éducation, jeunesse et orientation**

Le CESER prend note de la volonté du Conseil régional d'étoffer son offre de service en matière d'orientation pour proposer des solutions nouvelles aux lycéens et collégiens.

Le CESER salue la mise en place des Maisons de l'Orientation mobile à la rentrée 2022, amplifiant la stratégie régionale de « l'aller vers » pour informer les publics les plus « éloignés » en zone rurale ou dans les QPV (quartiers prioritaires de la ville). Le CESER engage la Région à assumer sa compétence de chef de file en matière de politique jeunesse, tout particulièrement en matière d'orientation des jeunes, et à ne pas créer de la concurrence entre les différents acteurs de l'orientation.

Le CESER note avec intérêt la volonté du Conseil régional de renforcer la participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques régionales, via l'organisation des rencontres régionales de la Jeunesse le 18 novembre 2022, via la refondation du Conseil régional des jeunes prévue en 2023, et via le renforcement de son partenariat avec les associations d'éducation populaire.

Le CESER retient les souhaits prospectifs du Conseil régional pour les prochaines années, à savoir élargir certains dispositifs comme la plateforme de services de la Carte jeune, mettre en place de nouveaux usages numériques, adapter la politique éducative aux attentes exprimées par les jeunes et développer des outils pertinents pour les jeunes en matière d'information métiers.

Le CESER rappelle qu'il a produit en 2020 un avis concernant l'orientation intitulé « L'Orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie ». À travers cet avis, le CESER milite pour une éducation à l'orientation, qui repose essentiellement sur le temps de la jeunesse. Mais aussi, au-delà de nombreuses préconisations pour les jeunes, il est essentiel que cette démarche permette aux adultes de s'orienter ou de se réorienter tout au long de la vie.

Le CESER attend plus de visibilité de la part du Conseil régional quant à sa politique d'orientation, notamment dans les lycées généraux et professionnels.

Le CESER salue la volonté du Conseil régional à intensifier l'information sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le CESER sera particulièrement attentif aux dispositifs mis en place en ce sens et incite le Conseil régional à lutter contre les stéréotypes de genres en matière d'information sur les métiers.

## **Ruptures**

### **Orientation**

Après une année de recul, le CESER demande à avoir un retour sur les effets de la réorganisation du Conseil régional et sur le changement de Direction de la nouvelle compétence « Orientation » du service Emploi / Formation vers le service Éducation / Jeunesse.

## **Manques**

### **Apprentissage**

Le CESER préconise d'ajouter un système de régulation de l'offre de formation pour éviter les effets de concurrence exacerbée entre organismes de formation qui pourrait être préjudiciable en termes de qualité de qualification et de couverture professionnelle et territoriale.

## **Continuités**

### **Formation professionnelle**

Le CESER préconise de déployer un service public de l'orientation (SPRO) réunissant plus largement tous les acteurs de l'orientation, et notamment en intégrant les représentants de parents d'élèves dans la liste des membres.

Le CESER prend note du renouvellement du partenariat avec Pôle emploi pour assurer une meilleure coordination et une meilleure répartition des modes de financement de l'offre de formation sur le territoire, et de la réalisation régulière d'enquêtes auprès des stagiaires formés.

Le CESER salue la volonté de la Région de poursuivre sa politique de soutien à la formation par l'apprentissage, en soutenant les centres de formation dans leurs actions de promotion et de développement de l'apprentissage ainsi qu'en finançant, à hauteur de 1 000 à 2 000 € en sus des financements OPCO, chaque contrat d'apprentissage signé. Le CESER salue vivement la continuité de cette politique suite à la réforme de l'apprentissage et au transfert de compétence de cette dernière, cette volonté doit permettre de mieux flécher le développement de l'apprentissage en zones rurales (ZRR) et dans les QPV.

Le CESER préconise que le Conseil régional coordonne l'articulation de l'ensemble des dispositifs et des nombreux acteurs intervenant sur la levée des freins à l'embauche (mobilité, restauration, logement...).

Le CESER préconise de revoir le « *Règlement d'Intervention de la Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue de la Région Occitanie* » pour permettre de majorer les montants des rémunérations de certains parcours de formation qualifiants considérés comme prioritaires (métiers en tension notamment) ou ayant bénéficié de revalorisation des diplômes ou titres professionnels délivrés.

Le CESER salue la généralisation de la distribution de LORDI à tous les lycéens d'Occitanie entrant en seconde. Le CESER préconise la mise en place d'une enquête permettant d'évaluer l'usage qu'est fait de cet outil par ses utilisateurs et les équipes pédagogiques ainsi que les changements de pratiques que son arrivée a pu provoquer.

Le CESER souligne la nécessité d'être stratégique sur l'information métiers, de travailler en coordination, d'ouvrir les partenariats, d'harmoniser les outils, de ne pas se focaliser uniquement sur les métiers en tension et d'informer sur la réalité des métiers.

Le CESER sera attentif quant à la poursuite de l'essaimage des écoles ETRE (Écoles de la Transition Écologique) en 2023, qui prennent la transition écologique comme vecteur d'orientation, d'insertion et de formation pour favoriser l'insertion des jeunes en difficulté.

Le CESER se satisfait de voir **que la coordination des acteurs est définie dans le texte de présentation des OB 2023 comme essentielle** dans le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi, notamment via l'action du CREFOP et du Carif-Oref. Au-delà de la reconnaissance de ces 2 instances, le CESER sera attentif aux traductions budgétaires concernant la coordination des acteurs (renfort de moyens).

Le CESER souligne avec satisfaction que le Conseil régional se définisse comme une région humaniste et engagée, terre d'accueil, qui permette à ses habitants d'aujourd'hui, dont les jeunes, de s'épanouir socialement et professionnellement en Occitanie ; et pour l'ensemble des habitants de la région de continuer à soutenir la vie associative via le bénévolat et le mécénat, à promouvoir l'égalité des chances, y compris entre femmes et hommes, et à soutenir l'éducation à l'environnement.

### **Éducation, jeunesse et orientation scolaire**

Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'afficher comme priorité la préservation du pouvoir d'achat des familles dans le contexte incertain actuel, au travers de ses aides comme la carte jeune.

### **Santé des jeunes**

Le CESER note qu'il est fait mention dans les orientations budgétaires 2023 de la lutte contre les addictions chez les jeunes, dans le cadre de l'appel à projets Génération Santé. Bien que ce combat ne rentre pas exactement dans les champs d'action de compétences de la Région, cette dernière se doit de considérer ce phénomène sérieux et préoccupant.

Le CESER préconise la continuité des actions volontaristes du Conseil régional sur la vie affective et sexuelle des jeunes, ainsi que sur la parité contraceptive.

Le CESER note favorablement que la Région reconduise son aide mise en place en 2022 à destination de tous les bénéficiaires de la Carte jeune, pour une formation à la prévention et secours civique de niveau 1.

### **Formations sanitaires et sociales**

Le CESER salue le volontarisme du Conseil Régional concernant les formations sanitaires et sociales, notamment la poursuite des augmentations de places prévues dans certaines formations en travail social, et par l'augmentation des capacités d'accueil dans les formations sanitaires conduisant aux métiers en tension (soins infirmiers et aides-soignants), et sera vigilant à sa retranscription dans le Budget Primitif 2023.

### **Construction et rénovation des lycées**

Le CESER se réjouit de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2027 qui permet la poursuite des travaux de réhabilitation dans les lycées (extensions, mises aux normes, accessibilité, amélioration des performances énergétiques...).

Le CESER prend acte de la politique volontariste du Conseil régional concernant la rénovation et la construction de lycées. Il préconise la mise en place d'une étude de diagnostic sur l'ensemble des établissements du territoire.

Le CESER se satisfait de l'intérêt du Conseil régional quant à la qualité de l'équipement numérique dans les lycées, mais s'interroge sur son usage pédagogique. Au-delà de l'outil, la question du contenu et de l'usage qui en est fait semble primordiale. Le CESER préconise que le contenu pédagogique soit construit en concertation avec la communauté éducative, notamment les enseignants qui sont en première ligne concernant les questions pédagogiques.

Le CESER salue la prise en charge par le Conseil régional de la maintenance informatique de premier niveau par le déploiement des ressources humaines de proximité au sein des lycées (ARL de maintenance informatique). Le CESER encourage cette volonté et en suivra avec attention la mise en œuvre.

### **Mobilité européenne et internationale des jeunes**

Le CESER salue la politique volontariste que le Conseil régional met en place avec ses partenaires, mais s'étonne de ne pas voir apparaître les associations jeunesse et d'éducation populaire parmi ses partenaires.

## Commission 6 « Méditerranée, Littoral, Relations internationales »

### Nouveautés

#### **Repenser l'aménagement du littoral face au changement climatique (Plan Littoral 21)**

Le Plan Littoral 21 est confirmé comme étant un des deux axes d'intervention majeur de la Région sur le littoral Méditerranéen (le second étant le développement des ports régionaux).

La résilience du littoral et l'économie bleue sont les deux piliers du PL21, basés sur un partenariat entre Etat, Caisse des Dépôts et Région. Le financement des projets sera basé sur les enveloppes inscrites dans Contrat de Plan 21-27 ainsi que sur le programme européen FEDER 21-27.

L'aménagement du littoral face au changement climatique est identifié comme le premier axe d'intervention. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur qui impactera de manière majeure de nombreux territoires littoraux.

La seule action identifiée dans ce cadre consiste à la mise en place d'un « plan d'actions pour l'adaptation du littoral au changement climatique pour construire et s'approprier la recomposition spatiale ».

Ce plan d'action permettra d'identifier les problématiques locales de gestion, les besoins en termes de connaissance et les opérations à mener à court, moyen et long terme.

- *Le CESER soutient la mise en œuvre d'un plan d'action global à condition qu'il soit adossé à une stratégie pluriannuelle établie en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (Collectivités locales, acteurs économiques, Établissement public foncier, Conservatoire du littoral, État...). Cette stratégie devra également identifier précisément les moyens financiers mobilisables. C'est sur la base d'une stratégie partagée et financée qu'un plan d'action pourra trouver cohérence et sa légitimité. De plus le CESER souhaite que cette stratégie soit adossée sur une gouvernance ad hoc afin de permettre son émergence et sa mise en œuvre.*

### Manques

- *Le CESER s'étonne que le cahier des charges sur le « chalutier du futur » écologique, économique, n'ait toujours pas fait l'objet d'un travail approfondi. Il permettrait de pallier le vieillissement inquiétant de la flotte actuellement en service en Occitanie (30 ans de moyenne d'âge des bateaux et surconsommateurs de carburant). Il serait intéressant pour la région Occitanie que ce bateau soit conçu et construit en région.*
- *Le CESER regrette que le tourisme littoral qui représente une part significative de l'activité touristique régionale ne soit pas identifié spécifiquement.*
  - *Le sujet de l'emploi des saisonniers est évoqué via le projet de groupements d'employeurs, cependant cette problématique est centrale pour l'activité touristique et mériterait une stratégie globale associant services de l'Etat, employeurs, représentants des salariés saisonniers...),*
  - *Le sujet du tourisme 4 saisons est principalement évoqué via les actions pour les stations de montagne et les outils « Compagnie des Pyrénées » et « Agence des*

*Pyrénées », or l'objectif de l'allongement de la saison sur le littoral est également central dans le but de structurer une activité touristique pérenne.*

## Continuités

### **Pêche – Conchyliculture**

La Région poursuit son action de soutien avec notamment la gestion de l'enveloppe financière du FEAMPA sur 2021-2027

- *Le CESER note avec satisfaction l'engagement de la Région dans le soutien aux filières halieutiques qui s'est récemment concrétisé par le plan de sauvegarde de la pêche en Occitanie et le nouveau contrat de filière conchylicole signé en septembre 2021.*

### **Accompagner les stations littorales dans la requalification de leur immobilier et dans la rénovation des espaces publics (Plan Littoral 21).**

La région poursuit le travail engagé sur les copropriétés touristiques dans le cadre du PL21 avec notamment des démonstrateurs qui ont pour objectif d'identifier des pistes d'actions généralisables sur l'ensemble des stations touristiques du littoral.

- *Le CESER soutient le travail engagé sur les démonstrateurs dans un but de généralisation des actions. Il souhaite toutefois que ce travail intègre un volet sur le logement des saisonniers ce qui constitue un frein important à l'embauche sur le littoral. Ce travail devra naturellement intégrer également le sujet de la recomposition spatiale du littoral qui doit être aujourd'hui au cœur de toute politique d'aménagement. De même le CESER souhaite que puissent être détaillées les enveloppes mobilisées sur ce sujet, au-delà de la phase d'expérimentation en cours.*

### **Concilier développement économique, activités récréatives et biodiversité marine**

En lien avec le parlement de la mer, la Région souhaite poursuivre son action d'accompagnement en faveur de la préservation des milieux et espèces, de l'acquisition de connaissances et de gestion des aires marines protégées. L'accent sera particulièrement mis sur la pollution par les plastiques et la préservation des habitats prioritaires.

- *Le CESER encourage la Région à poursuivre son action en faveur de la biodiversité et notamment à la lutte contre les pollutions plastiques. Ce sujet particulièrement mis en avant en 2022 par le CESER via le colloque international du 29 septembre mérite de faire l'objet d'un suivi particulier en lien avec les CES de l'arc Méditerranéen.*

### **Ports régionaux**

La région informe que la construction d'une drague à hydrogène se poursuit pour une livraison en fin d'année 2023.

L'action de la Région en matière portuaire se traduit par des investissements importants : les travaux d'extension du port de Port la Nouvelle sont en cours, notamment la construction de digues et d'un quai lourd dans la perspective du déploiement de l'éolien en mer.

La Région s'inscrit également dans un projet ambitieux de bouclage ferroviaire du port (premières études).

Concernant le port de Sète-Frontignan, plusieurs études seront lancées en 2023 relatives à la reconstruction du quai I1 ainsi que pour la consolidation de la ZIFMAR.

Par ailleurs un travail partenarial avec VNF est en cours au sujet du Canal du Rhône à Sète afin de déterminer les opérations à venir, finançables dans le cadre du CPER.

Le Port de pêche du Grau- du- Roi, verra se poursuivre le renouvellement progressif des pontons dédiés à la pêche (2021-2025).

D'une manière générale, la Région associera les territoires concernés au développement et au financement des investissements au travers des Contrats Territoriaux (CTO) en cours d'élaboration.

- *Le CESER salue l'intérêt et les investissements dans les activités portuaires d'Occitanie. Il salue notamment l'installation d'une plate-forme multimodale (déjà opérationnelle) à Sète et l'engagement de réflexions et d'actions à Port la Nouvelle et pour le canal de Rhône à Sète que le CESER considère comme prioritaire (réduction du transport routier). Il s'interroge toutefois sur la participation financière envisagée de la part des opérateurs portuaires. Le montant des investissements ne saurait être totalement pris en charge par la Région. Le CESER rappelle la position déjà exprimée de ne pas engager de dépenses lourdes sans une garantie d'augmentation du trafic et d'une participation des industriels à l'investissement.*

## Commission 7« Santé, Culture, Sport, Cohésion sociale »

### CULTURE POUR TOUS, PATRIMOINE ET LANGUES RÉGIONALES (Pages 44 à 47 du DOB 2023)

#### Continuités

La stratégie culturelle 2022-2028 « **pour une culture partout et pour toutes et tous tout au long de la vie** », issue des concertations menées par la région avec les professionnels, les territoires et les citoyens, vise **une répartition géographique équilibrée de l'accès à la culture et une forte dimension sociale et inclusive**.

Dans des avis antérieurs, relatifs à l'action régionale menée depuis la fusion des deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, le CESER appelait de ses vœux :

- La réalisation effective d'un développement équilibré du nouveau territoire régional et d'un développement partagé au bénéfice de tous les publics,
- La définition d'une véritable politique culturelle, dotée de buts et de moyens propres, et non une sous-partie de la stratégie économique et touristique, faisant une place plus importante et accordant davantage de moyens aux formes artistiques et à la création émergentes du territoire, non seulement aux grands événements culturels,
- La mise en œuvre transversale à l'ensemble des politiques territoriales régionales des objectifs de transition écologique et d'un modèle de développement plus durable et résilient.

La politique culturelle présentée dans ces OB 2023 répond à ces différentes demandes :

- Elle définit les buts sociaux et anthropologiques propres poursuivis par l'action culturelle territoriale : l'émancipation des individus et des citoyens ; l'éveil de la pensée et des consciences ; la lutte contre les violences et les discriminations ; l'adhésion à une communauté de vie, de destin et à un vivre-ensemble convivial et bien vivant (*la « convivencia »*) ; l'enracinement culturel et l'expression identitaires, mais aussi l'ouverture universelle à l'autre et à l'évolution des formes nouvelles et contemporaines de l'art ;
- Elle construit un maillage territorial équilibré et diversifié des actions culturelles ; par un soutien fort et constant de la création artistique, elle structure et soutient la création de filières culturelles nouvelles et d'emplois régionaux ; construit un maillage territorial équilibré et diversifié des actions culturelles, offrant alors la construction solide d'un rayonnement culturel de l'Occitanie ;
- Elle inscrit la politique territoriale de la culture dans la stratégie régionale transversale du Pacte vert et social ;

- Elle envisage sa propre évolution méthodologique et son propre questionnement, démarche particulièrement pertinente en matière culturelle, car gage d'adaptation, d'anticipation, d'efficience et de progrès dans l'histoire de la pensée.

Le CESER approuve ainsi la cohérence, les modalités et le sens donnés par la collectivité, dans ses intentions, à sa politique culturelle 2023. **Il préconise qu'un point de vigilance soit porté à l'accessibilité du patrimoine, des lieux de pratique et de diffusion, des événements et festivals**, ainsi qu'à la **formation des professionnels en contact avec le public sur les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap**.

### Nouveautés

La collectivité propose de nombreuses nouveautés dans sa politique culturelle 2023. Le CESER retient particulièrement les nouveautés suivantes :

- Des missions de médiation « public/œuvre » seront expérimentées dans les salles de cinéma par des étudiants ; le réseau des cinémas itinérants sera soutenu ; l'invention de nouvelles formes de médiation favorisera l'accès de tous à l'art contemporain ;
- les opérateurs régionaux d'art contemporain entreront dans une phase de coopération renforcée et de meilleure articulation au service des territoires et des usagers ;
- l'intelligence collective et la structuration en réseaux des secteurs et des filières seront favorisées ; les dispositifs « Création » et « Création en territoire » seront ouverts aux compagnies d'Occitanie à partir de 2023 ;
- Le soutien aux filières génératrices de retombées économiques directes ou indirectes (musées, centres d'art contemporain, scènes nationales, festivals, sites patrimoniaux emblématiques, tournages de films et de séries) sera renforcé ; l'évolution et la structuration des filières seront accompagnées par la formation ;
- La collectivité soutiendra créateurs et créatrices ; elle introduira des critères d'écoresponsabilité et d'éga-conditionnalité (égalité hommes/femmes) à ses aides financières culturelles.

La liste impressionnante des nouveautés 2023 annoncées dans le document des orientations budgétaires 2023 interroge sur les moyens financiers qui leur seront respectivement consacrés dans le budget primitif 2023. Le CESER souhaitera trouver dans le BP 2023 une valorisation claire des crédits d'engagement et de paiement qui seront affectés aux différentes actions culturelles annoncées.

La politique culturelle étant une compétence partagée, le CESER approuve la recherche de synergie partenariale de l'action culturelle annoncée par la Région et préconise à cette fin la formalisation d'une concertation associant les cofinanceurs et les organisations syndicales du secteur culturel, dans le cadre des COREPS. La mise en œuvre des ambitions affichées, dans un contexte budgétaire tendu et contraint par l'inflation, appelle en effet la mutualisation et l'efficience des moyens disponibles.

Le CESER approuve par ailleurs l'intégration innovante des principes d'« éga-conditionnalité » et d'« éco-responsabilité » dans la politique culturelle régionale. Il préconise une concertation partenariale qui permette aux différents cofinanceurs de s'entendre sur une définition, un périmètre et des modalités de mise en œuvre partagés de ces principes, de façon à favoriser la coordination et la synergie politiques, techniques et financières des programmations cofinancées.

## **SPORT (Pages 48 à 50 du DOB 2023)**

### **Continuités**

La politique territoriale régionale en matière de sport met en œuvre les orientations du Projet sportif de territoire de la Conférence régionale du sport. Elle répond également au double objectif de **transversalité du Pacte vert** et d'une **forte dimension sociale et inclusive**. Elle décline **un objectif de structuration d'un maillage territorial de proximité et d'accès au sport de tous**.

Dans un contexte de préparation des Jeux olympiques et Paralympiques 2024 de Paris, la collectivité entend également **renforcer le développement de l'excellence sportive régionale**, au service du rayonnement et de l'attractivité du territoire, de l'émulation sociale et de l'activité territoriale générées par l'excellence et par la célébrité sportive.

La pratique sportive est valorisée par la stratégie régionale via le **soutien financier des clubs, cœurs de cible de la politique régionale**. Les enjeux précités sont déclinés via des interventions financières dédiées (Occitanie - « Sport pour Tous », « Ambassadeur Sport », « Sport Performance ». La Région soutient également le sport périscolaire, en synergie avec la politique éducative, et le soutien à la pratique parasportive comme facteur d'inclusion.

### **Nouveautés**

- Développement du sport-loisirs et du sport-santé, avec notamment l'inauguration d'un appel à projet destiné à accompagner les projets d'équipements sportifs de proximité et d'accès libre et les installations sportives des Maisons Sport-Santé labellisées.
- Étude de la possibilité d'ouvrir le « fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap » à l'ensemble des clubs impliqués dans une démarche d'accessibilité et d'ouverture à ces publics.
- Installation des maisons régionales de la performance dans les CREPS ; Renforcement de l'accompagnement du parcours des athlètes de haut niveau.
- Amélioration de la qualité d'accueil des CREPS et du Centre de préparation à la haute performance de Font-Romeu et construction d'équipements sportifs attractifs et durables.
- Évolution du règlement régional d'intervention pour intégration des critères d'évaluation qualitative de l'intérêt des projets au regard de leur capacité à accélérer la transition écologique et la construction d'un modèle plus juste et solidaire.

## Manques

Le CESER souhaitera trouver dans le BP 2023 une présentation des financements qui seront spécifiquement alloués aux actions menées dans le cadre du Plan sportif territorial de la Conférence Régionale du Sport. Il sera notamment attentif à la prise en compte des mesures relatives à la protection contre les violences et à la parité dans les instances associatives, rendues obligatoires par la loi sur le sport du 24 février 2022. Il recommande au Conseil régional de porter une attention particulière à l'accompagnement des Ligues et des Comités Régionaux dans la féminisation de leurs instances statutaires, en lien avec le Mouvement Olympique et Sportif. Il préconise d'encourager la lutte contre les pratiques addictives, les incivilités et toutes formes de violences, afin de garantir la santé et la sécurité de tous les acteurs évoluant au quotidien dans l'environnement sportif.

Face au découragement et au désengagement de nombreux bénévoles, le CESER préconise de consolider l'accompagnement de la professionnalisation du secteur, pour renforcer le binôme « élu-salarié », en poursuivant l'aide à la montée en compétences des bénévoles et en soutenant l'emploi associatif, notamment pour des postes structurants, de développement.

Le CESER préconise d'ouvrir le « *fonds d'accessibilité à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap* » à l'ensemble des structures affiliées à une fédération délégataire du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ou inscrite dans un projet de structure para-accueillante.

## SANTE (Pages 67 à 69 du DOB 2023)

### Continuités

La Région organise et finance la formation des professionnels du secteur sanitaire et paramédical, elle participe aux dépenses de protection sanitaire de la population, participe au financement de la construction immobilière et l'équipement de centres hospitaliers et des Maisons et Centres de santé pluriprofessionnels, ainsi que l'emploi salarié de professionnels de santé, dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux. Elle promeut l'éducation des jeunes à la santé, notamment de ceux en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Elle poursuivra l'appel à projets « Génération santé » de sensibilisation des jeunes aux conduites à risques par des associations et l'attribution de bourses d'études à des étudiants en formations paramédicales, de maïeutique ou de travail social. La Région poursuivra, en la renforçant, l'augmentation des places de formations des professionnels paramédicaux et de travail social en réponse à l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement.

### Nouveautés

- Lutte contre les déserts médicaux en zones de massif et quartiers urbains prioritaires ;
- Investissements pour la rénovation/construction de logements étudiants en santé (CPER).

## Manques

Le CESER préconise le renforcement de **l'éducation citoyenne des jeunes à la responsabilité environnementale et aux risques environnementaux collectifs**, dans le cadre du prochain plan régional de santé-environnement (PRSE4). Il préconise l'utilisation du terme de « **santé environnementale** » pour désigner l'impact de ces risques sur la santé et un **plan partenarial de lutte sectorielle contre ces expositions, en lien avec l'État (ARS, DREAL)**.

Le CESER préconise une **réactivation de la Conférence territoriale d'action publique (CTAP)** pour favoriser une action concertée des différents niveaux de collectivités et de l'État en **matière de santé environnementale, de maillage territorial de l'offre de santé et de conditions de vie et de travail dans les EHPAD**.

Le CESER préconise le **financement d'équipements de soins et d'examen accessibles** et la **formation des professionnels à leur utilisation** et à **l'accueil protocolaire** des personnes en situation de handicap. Il préconise aussi un focus, dans le BP 2023, sur le **bilan financier régional et un bilan de l'impact social local des maisons et des Centres de santé d'ores et déjà créés en Occitanie**.

Pour contrer le manque d'attractivité et les tensions de l'emploi dans les carrières sanitaires, **le CESER préconise que le Conseil régional considère comme un enjeu prioritaire les parcours de formation qualifiants dans le domaine de la santé**. Il préconise que la collectivité révise son « *Règlement d'intervention de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue* », qui date de 2017, pour permettre une pérennisation de l'aide dérogatoire apportée jusqu'à début 2022 et une majoration des montants des rémunérations des stagiaires en formation professionnelle dans ces secteurs. Il préconise notamment l'alignement des rémunérations et des aides régionales accordées aux auxiliaires de puériculture, qui se recrutent désormais au niveau Bac, sur celles dévolues aux aides-soignantes de même niveau de formation. Toutefois, le CESER préconise que le versement complémentaire aux personnels en formation déjà titulaires d'un emploi rémunéré soit environné des charges sociales afférentes (part ouvrière et part patronale), afin que les organes versants ne tombent pas sous le coup d'un redressement de la part de l'URSSAF, comme cela a été le cas en 2018 et 2019.

## SOLIDARITÉS, INCLUSION, ÉGALITÉ (Pages 69 à 71 du DOB 2023)

## Continuités

La stratégie régionale vise « **une Occitanie plus solidaire et plus inclusive** ». Le CESER, qui préconisait la construction de logements pour l'hébergement des jeunes en formation professionnelle, se réjouit de la programmation de tels logements par le CPER 2021-2027. De même, il se réjouit de la promotion du bénévolat associatif dans les OB 2023, qu'il appelait de ses vœux dans son avis sur les OB 2022.

<b>Nouveautés</b>
-------------------

- Engagement régional aux côtés des initiatives locales de promotion du bénévolat ;
- Diffusion d'un manuel opérationnel de construction de bâtiments publics accessibles, qui fait la promotion de la qualité d'usage.
- Réflexion partenariale dans le cadre du Plan Habitat durable, pour une offre en logement social à faible empreinte carbone, économe en énergie et accessible.



**ANNEXE :**

**NOTE D'OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA  
RÉGION OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**





**CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

**NOTE D'OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA  
RÉGION OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**



La présente note d'observation du compte administratif 2021 de la Région Occitanie a été préparée par un groupe de travail de la Commission Finances, Politiques contractuelles, Europe, Suivi et Évaluation des politiques publiques du CESER, validée par ladite commission le 14 septembre 2022, rapportée en Bureau du CESER du 10 octobre 2022 par Mme Géraldine RUSCASSIER.

Membres du groupe de travail :

Bruno LAFAGE, président de la commission

Jean-Marie BEZ,  
Bruno DUMAS,  
Nathalie CASALE,  
Claudie HOUSSARD,  
Anne Rose LE VAN,  
Béatrix MALLEVILLE,  
Odile MAURIN,  
Jean-Jacques MINANA,  
Géraldine RUSCASSIER,  
Henri SALLANABE,  
Karen SERRES,  
Geneviève TAPIE,  
Sabine VENIEL LE NAVENNEC,  
Jean-Marc VIGUIER



# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Les actions engagées par la région Occitanie au titre du CA 2021 .....</b>	<b>5</b>
1.1. Les actions financées en faveur du maintien de l'activité économique, de la préservation environnementale et du bien-être social.....	5
1.1.1. Pour un maintien d'une activité économique durable .....	5
1.1.2. Pour le bien-être social.....	5
1.1.3. Pour la préservation environnementale .....	6
1.2. Les actions pour une communication transparente .....	6
<b>2. Les points de vigilance pour la prochaine mandature. ....</b>	<b>7</b>
2.1. L'évolution des ressources dépendante de la conjoncture économique .....	7
2.2. Le maintien de la capacité d'investissement grâce à une bonne gestion de la dette et à la politique de fonctionnement de l'institution régionale.....	8
2.3. Le maintien d'une politique en faveur de l'habitat.....	8
2.4. Une attente sur des focus complémentaires aux vertus pédagogiques et illustratives .....	9
2.5. Une ambition forte sur le terrain de l'égalité femmes/hommes.....	10
2.6. Des dispositifs de soutien à l'économie importants et une vigilance en phase de relance..	10
2.7. Une vigilance accrue concernant les ambitions très fortes relatives au soutien à l'amélioration du transport ferroviaire et au sous-investissement de l'État.....	11
2.8. Un questionnement sur la politique de la « foncière agricole » .....	12
2.9. Un questionnement maintenu sur les mises en accessibilité du bâti régional et des transports.....	12
<b>Conclusion .....</b>	<b>14</b>



## Introduction

Le Compte Administratif (CA) pour l'année 2021 affiche un montant de recettes réelles (dont gestion active de la dette et hors affectation du résultat) de 3,7 Milliards d'Euros, soit un taux de réalisation global de 94,2% (96,3% en fonctionnement et 91,2% en investissement) contre 83,1% en 2020 ! Le résultat, en recul de - 28,1 M€ par rapport à l'exercice précédent, atteint 55,3 M€ en fin d'exercice. Cette contraction génère une baisse du fonds de roulement.

L'exercice 2020 était fortement impacté par des dépenses liées à la crise Covid-19 et par une profonde modification des ressources fiscales des conseils Régionaux voulue par le législateur. Les données financières relatives à l'exercice 2021 témoignent, au contraire, des conséquences positives de la reprise économique.

Ces évolutions révèlent la sensibilité des ressources de la collectivité aux aléas conjoncturels d'une part, et à sa dépendance à une typologie de ressources, la TICPE et les cartes grises, d'autre part. Or, la TICPE et les cartes grises sont assises sur la consommation de ressources fossiles, à l'exception depuis le 01/01/2020 des véhicules dont la source d'énergie est l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux. Il est à noter que cette caractéristique va à l'encontre des priorités régionales en matière de transition écologique et énergétique.

Par ailleurs, au plan national, l'évolution des indicateurs économiques s'oriente vers une très forte hausse de l'inflation et le renchérissement sensible du coût du crédit. Dans ce contexte, le CESER Occitanie rappelle ses inquiétudes quant à la capacité de la collectivité régionale à affronter des crises répétées ou de longue durée d'une part et à atteindre ses ambitions en matière d'écologie, de justice sociale et sociétale (ex : égalité femmes-hommes) d'autre part.

L'équilibre financier du CA 2021 s'élève donc à 3,7 Milliards d'Euros.

En recettes :

- Fonctionnement
  - 1 862,3 M€ en recettes de « fiscalité » dont 1 044,3 M€ pour les seules ressources issues d'un transfert de TVA, 204,6 M€ pour les cartes grises, 375,1 M€ pour la TICPE, 50,1 M€ d'IFER et 124,8 M€ de FNGIR,
  - 329,5 M€ de crédits d'État,
  - 249,2 M€ relative à l'autorité de gestion des fonds européens,
  - 141,7 M€ autres recettes.
- Investissement
  - 438,1 M€ d'autofinancement brut,
  - 254,8 M€ d'autres recettes d'investissement (notamment TICPE Grenelle 55,8 M€ et FCTVA 65,9 M€...),
  - 586 M€ d'emprunt d'équilibre.

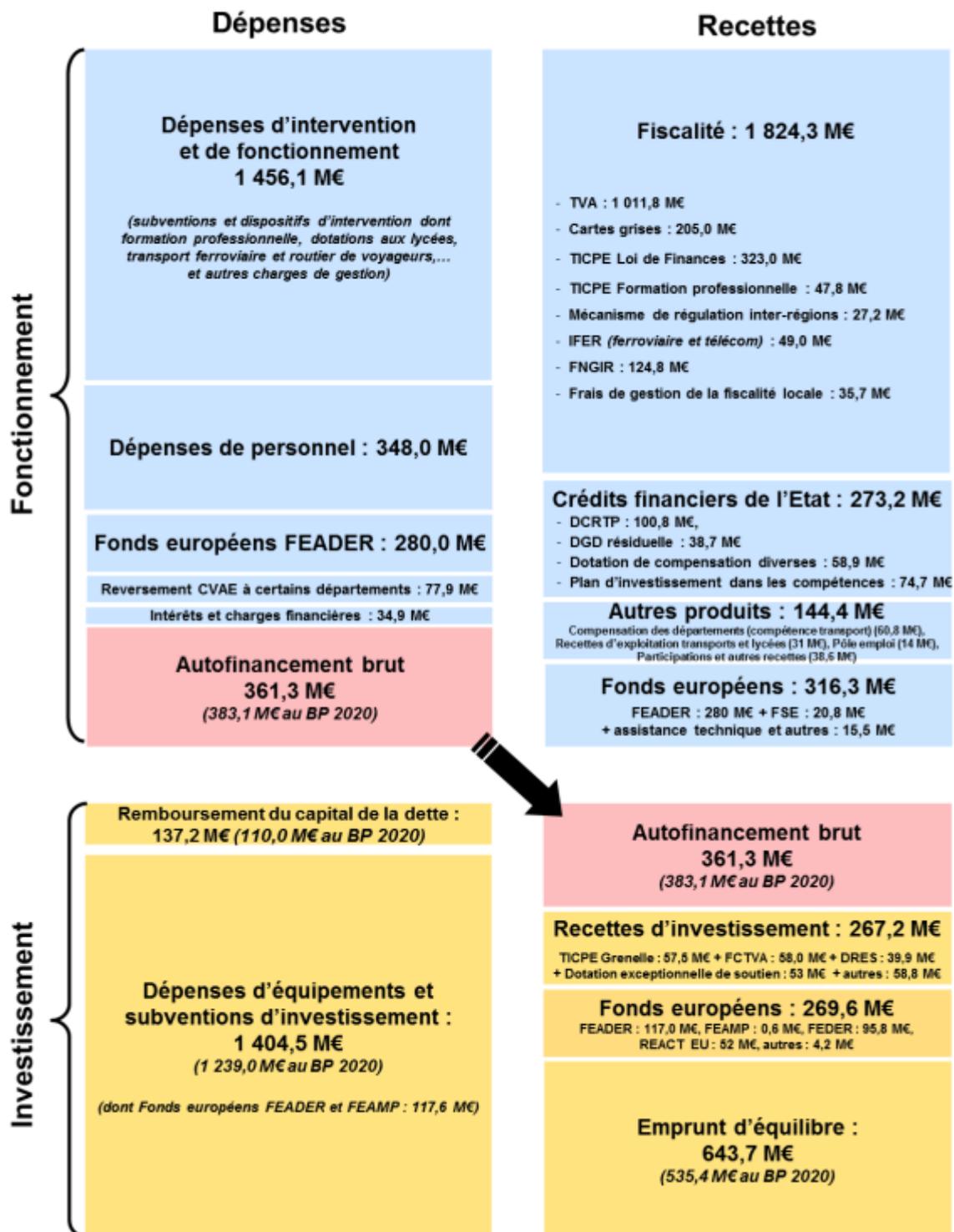
En dépenses :

- Fonctionnement :

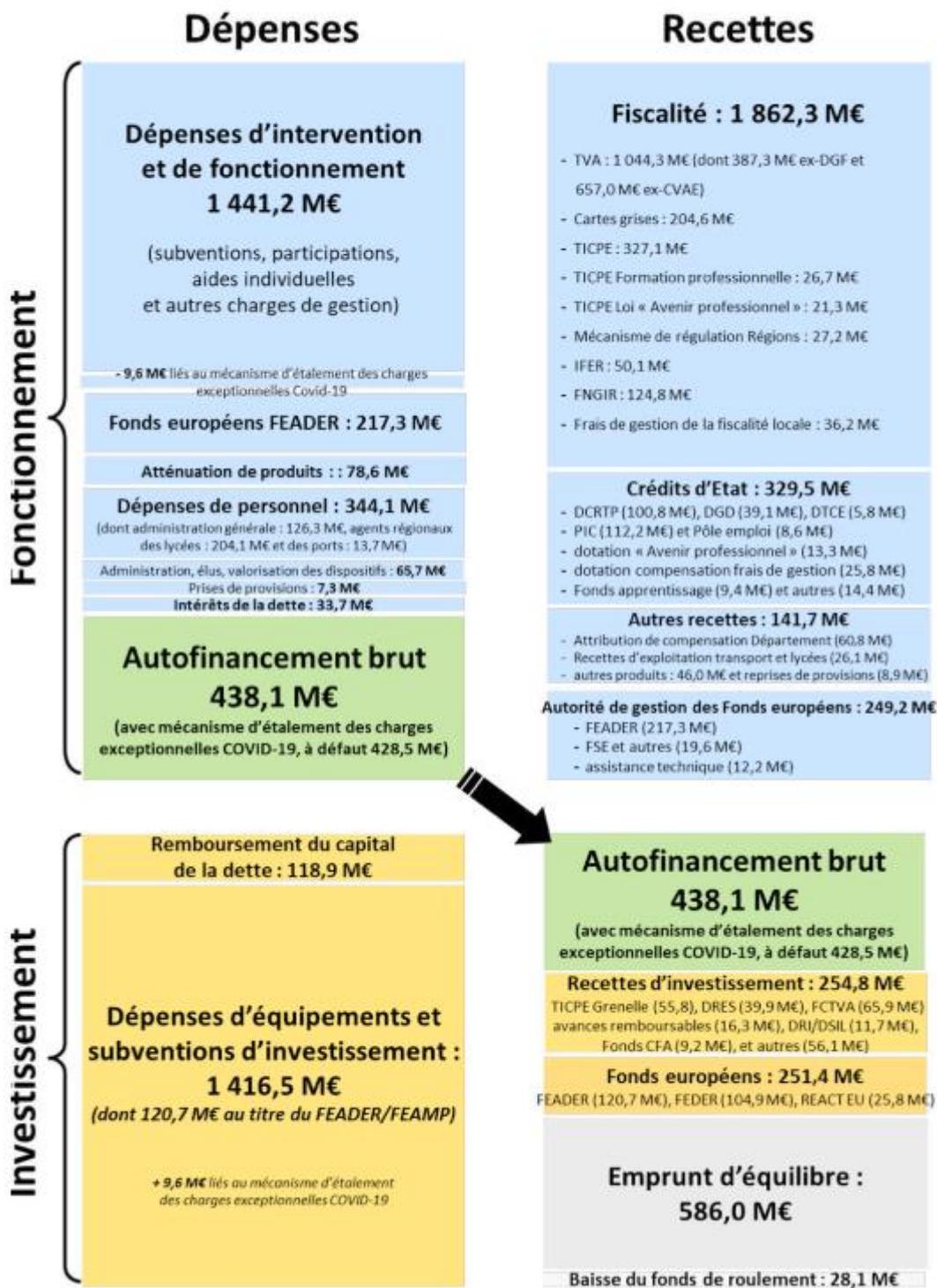
- 1 441,2 M€ pour les dépenses d'intervention,
  - 344,1 M€ concernant les dépenses de personnel,
  - 217,3 M€ de fonds européens,
  - 33,7 M€ d'intérêts de la dette,
  - 359,3 M€ d'autres dépenses,
  - et 438,1 M€ d'autofinancement brut.
- Investissement
    - 1 416,5 M€ de dépenses d'équipements et subventions d'investissement (dont 120,7 M€ au titre du FEAMP et du FEADER et 9,6 M€ liés au mécanisme d'étalement des charges exceptionnelles liées à la crise Covid-19),
    - 118,9 M€ de remboursement du capital de la dette.

Contrairement aux exercices précédents, le Compte Administratif 2021 est en phase avec le Budget Primitif 2021 voté en décembre 2020. Cette cohérence entre le CA 2021 et le BP 2021 en fonctionnement et en investissement, mais également en recettes et en dépenses est positive et le CESER en prend note. Elle est en partie due à la particularité d'un budget de fin de mandature soldant des opérations et s'explique notamment par l'augmentation sensible des crédits mandatés en investissement en 2021.

## L'équilibre général du Budget Primitif 2021 : 3,739 Milliards €



Les équilibres financiers du Compte administratif 2021 : 3,7 Milliards €



## **1. Les actions engagées par la région Occitanie au titre du CA 2021**

### **1.1. Les actions financées en faveur du maintien de l'activité économique, de la préservation environnementale et du bien-être social**

#### **1.1.1. Pour un maintien d'une activité économique durable**

Dans un contexte de crise sanitaire, la région a mis en place des plans d'urgence en 2020 et 2021. 358,4 M€ ont été mandatés dans ce cadre, soit environ 90,9% des crédits affectés. En 2021, les actions menées au titre des plans d'urgence représentent 157,3 M€.

Au titre de la crise sanitaire, des dépenses d'investissement ont été engagées, comparativement à la trajectoire initiale, en soutien à l'activité du BTP et à l'emploi (infrastructures portuaires, ferroviaires, construction/réhabilitation des lycées, éco chèques, etc.).

Au total, les impacts financiers de la crise sanitaire et économique représentent 806 M€ sur les comptes 2020 et 2021.

De plus, des moyens conséquents ont été déployés en intervention et en fonctionnement pour les personnes morales de droit privé (entreprises, associations, etc.). Il est à noter qu'après une baisse en 2020, les dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) ont retrouvé leur niveau de 2019, en hausse de 1,7%.

#### **1.1.2. Pour le bien-être social**

Les dépenses de fonctionnement représentent 2 154,1 M€. Elles visent notamment la formation professionnelle (451,8 M€), l'enseignement (125,9 M€), les dépenses de personnel (344,1 M€) et les transports.

Les dépenses de personnel sont en légère progression de 2,3 % en 2021 pour un montant total de 344,1 M€ mandatés et ventilés comme suit : 126,3 M€ pour l'administration générale, 204,1 M€ pour les agents régionaux des lycées et 13,7 M€ pour les ports.

Une progression sensible des investissements régionaux sur l'ensemble de la mandature 2016-2021 est à noter. Pour 2021, les dépenses d'investissement représentent 1 535,4 M€, soit une hausse de 15,87 % par rapport à 2020.

En 2021, la région a maintenu la distribution d'équipements de protection individuelle et collective. Ainsi, 25,7 millions de masques ont été fournis aux soignants, conducteurs et usagers de bus liO, lycéens, enfants de familles défavorisées, stagiaires, apprentis et agents régionaux.

L'enseignement (334 M€) a contribué à la progression des investissements avec la construction de lycées à énergie positive, en réponse à la croissance démographique régionale. À cela s'ajoute la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation du parc régional de lycées (235,1 M€ - rénovations, extensions...).

Le conseil régional a aussi soutenu, par le biais de la Carte Jeune région, le pouvoir d'achat des jeunes et de leur famille à hauteur de plus de 500 €/an en moyenne. En septembre 2021, la Présidente de la région a présenté l'ensemble des dispositifs qui rendent la rentrée « la moins chère de France » (8 M€ pour le prêt des manuels scolaires, 4,55 M€ pour le premier équipement des lycéens pro, aides à la lecture, à la licence sportive, distribution de l'équipement informatique individuel loRdi à l'entrée en classe de seconde dans 225 lycées publics, gratuité des transports scolaires...).

L'investissement réel (hors remboursement de la dette) s'élève en 2021 à 1 416,5 M€ contre 885,8 M€ en 2016. Au total sur la mandature ces investissements représentent 6 405,4 M€ en Occitanie.

### **1.1.3. Pour la préservation environnementale**

Dans le cadre du Pacte Vert, l'Occitanie est la première région de France et l'une des premières collectivités locales à mettre en œuvre une démarche d'évaluation climat dans son budget à compter de 2021.

Ce Budget Vert permet de quantifier en AP/AE les dépenses réalisées en fonction de l'analyse « climat ». Il ressort de ces éléments que dans les sommes prises en compte dans le Budget Vert 2021, seulement 26,7 % des dépenses apparaissent favorables ou très favorables au climat.

Cela signifie que 73,3 % des sommes mandatées sont encore « neutres » ou « défavorables ». Il sera donc primordial d'observer l'évolution de ces pourcentages afin de mesurer l'impact de l'action publique régionale dans la lutte contre le réchauffement climatique et pour la réduction des gaz à effet de serre.

## **1.2. Les actions pour une communication transparente**

Le rapport financier 2021 de la région Occitanie a été présenté en assemblée plénière du conseil régional Occitanie et devant le CESER le 30 juin 2022.

Outre l'ensemble des documents comptables (dont le CESER Occitanie regrette encore qu'ils soient inaccessibles en *open data*) le conseil régional a transmis un support explicatif de 67 pages très riche en informations et d'une lecture aisée. Le CESER salue la mise en exergue dans ce document de plusieurs actions concrètes pour illustrer les politiques menées par la région Occitanie.

De plus, le CESER Occitanie note que le Compte Administratif 2021 propose 8 focus sur les thématiques suivantes, ce qui répond à la demande qu'il avait exprimé :

- les principales agences régionales ;
- les investissements dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- le soutien à l'éducation et à la jeunesse ;
- le domaine de l'enseignement ;
- le Service Public Régional Rénov'Occitanie ;
- le domaine des transports ;
- l'investissement dans le champ des infrastructures portuaires ;
- la mise en œuvre du plan d'action transversal Handicap 2018-2023.

## **2. Les points de vigilance pour la prochaine mandature**

Ces actions engagées et financées s'inscrivent dans un temps long. Le Compte Administratif 2021 est à appréhender dans le contexte de la mandature qui s'ouvre en 2022.

### **2.1. L'évolution des ressources dépendante de la conjoncture économique**

En 2021, la fiscalité régionale représente 1 862,3 M€ soit 53,57% des recettes totales de la région, hors autofinancement et crédits FEADER.

Entre 2016 et 2019, la progression des ressources régionales (hors emprunt) découlait pour une large part de modifications structurelles imposées par le législateur (points CVAE, suppression DGF, autorité de gestion des Fonds européens, etc.). De ce fait, les ressources régionales ont connu une évolution caractérisée par un accroissement des recettes fiscales assises sur la consommation de carburant, l'immatriculation des véhicules, la TVA, la valeur ajoutée des entreprises. Or, ces flux sont soumis à des variations qui font peser des incertitudes sur les ressources budgétaires.

Les ressources de la collectivité sont donc de plus en plus dépendantes de la situation économique et des variations du Produit Intérieur Brut (PIB). De plus, ce sont des recettes fiscales partagées avec l'État.

Le CESER appelle depuis de nombreuses années à une refonte de la fiscalité locale. Dans le contexte économique et social actuel (inflation, hausse du crédit, variabilité dans la consommation des ménages et des entreprises, nécessité absolue de réduire les émissions de GES et de s'engager dans la sobriété énergétique) le CESER appelle à la vigilance quant à la soutenabilité des prochains budgets régionaux. De ce fait, il exhorte le législateur à doter les régions d'une plus grande autonomie fiscale basée sur des ressources respectueuses des priorités en matière de transitions environnementales.

## **2.2. Le maintien de la capacité d'investissement grâce à une bonne gestion de la dette et à la politique de fonctionnement de l'institution régionale**

Le financement des investissements régionaux (hors remboursement du capital de la dette) est assuré par l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement, les ressources propres d'investissement, le recours à l'emprunt, la mobilisation du fonds de roulement.

Au terme de l'exercice 2021, le fonds de roulement s'est contracté de 28,1 M€ pour atteindre 55,3 M€ en clôture. Cette contraction ramène le fonds de roulement en nombre de jours de dépenses totales (hors FEADER) de 9,9 en 2020 à 6 en 2021.

Pour permettre la levée de fonds sur les marchés financiers, la région doit conserver sa notation financière, réalisée par Fitch Ratings au niveau de AA, dans un contexte où les taux d'intérêt vont redevenir positifs à compter de 2022.

Par ailleurs, la région doit rester vigilante sur le profil des détenteurs de la dette pour conserver sa pleine autonomie dans la mise en œuvre des projets politiques. Actuellement, les fonds propres couvrent 74% du financement des investissements régionaux.

Enfin, la soutenabilité de la dette s'apprécie partiellement au regard de l'évolution de la capacité de désendettement. Entre 2020 et 2021, cette capacité de désendettement est passée de 5,8 ans en 2020 à 6,7 ans en 2021. Pour autant, le seuil d'alerte fixé à 9 années pour les régions en loi de programmation des finances publiques 2018-2022, ne représente pas une menace. Toutefois, la forte hausse en 2020 et 2021 de la mobilisation de l'emprunt, pour affronter la crise Covid-19 et réaliser des investissements de fin de mandature en 2021, appelle à gérer les stocks de la dette avec vigilance ces prochaines années.

## **2.3. Le maintien d'une politique en faveur de l'habitat**

L'habitat concourt à l'aménagement du territoire. Il contribue à répondre aux enjeux climatiques et environnementaux.

La lutte contre les passoires énergétiques, le développement de la ville durable et la préservation des ressources naturelles sont des enjeux partagés par les opérateurs de l'habitat. L'écoperformance est une préoccupation de longue date qui agit pour limiter les charges énergétiques des ménages depuis le choc pétrolier de 1973. Le secteur a généralisé depuis de nombreuses années le recours au label BBC (bâtiment basse consommation) pour les opérations neuves.

Néanmoins, pour les bâtiments construits avant la Réglementation environnementale RE2020<sup>1</sup>, dont la préoccupation majeure est de limiter les consommations énergétiques hivernales, se pose désormais la question du maintien d'une température acceptable l'été, particulièrement pendant les épisodes caniculaires.

En tant que donneurs d'ordres, les opérateurs du logement social sont des acteurs économiques au sein des territoires. Avec plus de 2 milliards d'euros d'investissements annuels en Occitanie, ils jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre d'une politique du logement ambitieuse et contribuent ainsi à « constituer une ville inclusive » autour de 6 enjeux :

- S'assurer que l'offre est accessible, en termes de revenus, et développée dans tous les territoires pour permettre l'accès de tous les ménages à un logement ;
- Conserver près des centres urbains les « travailleurs pauvres » ;
- Lutter contre l'inflation immobilière et foncière par une politique publique de production de logements adaptés à l'ensemble des besoins des ménages ;
- Rendre la ville « désirable et vivable » ;
- Appréhender la construction du logement dans un contexte de dérèglements climatiques dont la récurrence des canicules ;
- Concevoir des logements adaptés à tous les publics, notamment les personnes en situation de handicap et les personnes âgées dépendantes, en perte d'autonomie ou de mobilité.

L'engagement de la collectivité régionale sur le financement de cette politique publique doit être maintenu.

## **2.4. Une attente sur des focus complémentaires aux vertus pédagogiques et illustratives**

Les focus permettent d'illustrer les actions financées et de rendre compte de l'impact des politiques publiques mises en œuvre par le conseil régional. Ces éclairages sur des points particuliers constituent également un bon support de communication. C'est pourquoi le CESER reste en attente de cette approche sur les sujets suivants :

- Les investissements en faveur du logement ;
- La réindustrialisation en Occitanie à la suite de la crise sanitaire (avec des axes d'analyse relatifs à la gouvernance industrielle, à l'innovation technologique, à l'impact environnemental en général et sur le climat en particulier) ;

---

<sup>1</sup> La Réglementation environnementale RE2020 est incluse dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015. Elle remplace la Réglementation thermique RT2012 introduite en 2007 par le Grenelle de l'environnement et appliquée à partir de 2011 dans les filières du bâtiment. L'enjeu de la RE2020 est de « poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions tout en diminuant leur impact carbone ». L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (Source : Ministère de la Transition énergétique).

- Les conséquences des fluctuations de compétences imposées par la réglementation aux conseils régionaux et les incidences sur les finances de la région Occitanie.

## 2.5. Une ambition forte sur le terrain de l'égalité femmes/hommes

Le conseil régional affiche depuis plusieurs années une ambition forte sur le terrain de l'égalité femmes hommes. Un « *Plan d'action régional pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes 2017/2021* » a été élaboré dans cette perspective et permet de lancer, chaque année, un appel à projets dédié.

En 2021, la collectivité a mobilisé 582 585 € dans le cadre de l'appel à projets. Ce montant a été complété par un budget « transversal » de 1,56 M€. Ce financement témoigne de la volonté d'agir en transversalité pour que les inégalités entre les femmes et les hommes se réduisent et disparaissent à terme.

Si l'intention vertueuse est à souligner, seule une évaluation politique régionale par politique régionale des crédits « transversaux » réellement affectés à cet objectif d'égalité permettrait d'en valider la pertinence. Une analyse du budget par le genre est de nature à y concourir.

Depuis 2018, le CESER Occitanie propose au conseil régional d'adhérer à cette démarche de « budget sensible au genre » qui fait des émules en Europe. Il encourage dans ses avis budgétaires à évaluer l'impact des financements régionaux sur les inégalités de genre.

En effet, un document budgétaire détaillant la ventilation des dépenses selon les hommes et les femmes apporterait en lisibilité sur les actions transversales proposées. Car il va de soi que sensibiliser à une politique est plus aisé lorsque tous les enjeux sont clairement identifiés. C'est le premier pas vers la prise de conscience et l'action.

Fort de ses nombreux travaux relatifs à l'analyse budgétaire de genre, menés depuis 2018, le CESER encourage le conseil régional d'Occitanie à se saisir sans plus attendre de cet outil budgétaire par le genre pour en faire une priorité de son nouveau mandat.

## 2.6. Des dispositifs de soutien à l'économie importants et une vigilance en phase de relance

Pendant la pandémie Covid-19, le conseil régional a soutenu le secteur économique avec des subventions ou des avances remboursables, notamment le dispositif L'Occal.

L'année 2021 se caractérise par une reprise économique. Cependant, ce rebond de croissance est hétérogène, avec des différences sectorielles et géographiques importantes. Le CESER Occitanie préconise donc de dresser un bilan des aides apportées par secteurs d'activités et territoires afin de mettre en évidence leurs impacts sur l'économie régionale. Des indicateurs comme le nombre

d'entreprises accompagnées qui ont conservé une activité ou le nombre d'emplois préservés seraient pertinents.

Cette analyse permettrait également d'anticiper les conséquences pour le budget régional du coût financier des avances non remboursées à la suite de défaillances d'entreprises. En effet, des défaillances sont à craindre en raison de l'arrêt programmé des dispositifs de soutien.

## **2.7. Une vigilance accrue concernant les ambitions très fortes relatives au soutien à l'amélioration du transport ferroviaire et au sous-investissement de l'État**

Le conseil régional s'est engagé avec une très grande volonté pour expérimenter la délégation par l'État de la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires au bon fonctionnement des petites lignes ferroviaires. Cette ambition est affirmée dans le SRADDET, dans un nouveau plan rail de 800 M€ et confirmée dans le rapport financier 2021. Des résultats concrets sont déjà constatés avec l'inauguration fin août 2022 de la réouverture de la ligne ferroviaire reliant Pont-St-Esprit, Avignon et Nîmes. Celle entre Montréjeau et Luchon est prévue en 2024.

Cette volonté se déploie toutefois dans un contexte où le niveau d'investissement de l'État est reconnu par les experts comme très insuffisant. La Présidente des Régions de France rappelle que les pertes de recettes d'exploitation liées aux transports régionaux impactent significativement les budgets régionaux. Elles se sont poursuivies en 2021 et sont évaluées à 380 M€ pour les régions hors Île-de-France.

C'est l'occasion pour le CESER de rappeler sa position soutenue dans la contribution sur le projet de loi 3D du 06/07/2020<sup>2</sup> : *« les délégations de compétences ou les mesures de différenciations ne doivent pas conduire à l'abandon de fait de la responsabilité juridique et financière de l'État, qui représenterait un transfert de charges officieux et sans contrepartie au regard des exigences de la décentralisation. Le CESER souhaite que l'État continue à cofinancer ces lignes intrarégionales dans le cadre du CPER. »*.

Aujourd'hui, le CESER partage les interrogations de la Présidente des Régions de France, Présidente du conseil régional d'Occitanie, concernant les besoins d'investissement identifiés, mais non pris en considération dans les transports ferroviaires. Le moment est particulièrement propice<sup>3</sup> pour alerter sur les conséquences du cercle vicieux des sous-investissements récurrents et sur l'abandon inéluctable des petites et moyennes lignes ferroviaires qui se profile. Cette issue anéantirait les

---

<sup>2</sup> <https://www.ceser-occitanie.fr/wp-content/uploads/2020/09/CONTRIBUTION-LOI3D10092020.pdf>

<sup>3</sup> Démarrage du nouveau CPER 2021-2027 avec un chapitre sur « Bâtir les mobilités de demain », revoyure financière de la convention TER entre le conseil régional et la SNCF d'ici le 01/01/2023 sur 10 ans, préparation d'un avis du CESER sur cette convention à soumettre à l'assemblée plénière du 22 novembre 2022, saisine du CESE sur « Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives des zones peu denses ? » associant les CESER en vue de préconiser les moyens de pérennisation sur les plans institutionnel, juridique et financier

efforts financiers responsables consentis par le conseil régional en faveur de l'équité territoriale et de la sobriété énergétique.

Le CESER souhaite que le conseil régional expose clairement dans ses documents financiers les avancées et les difficultés financières rencontrées en matière d'investissements dans le transport ferroviaire. Cette mise en lumière éviterait de placer les territoires d'Occitanie devant le fait accompli et permettrait de pointer d'ores et déjà les conséquences négatives prévisibles de ces évolutions sur la mobilité, l'emploi, la santé, le logement, l'éducation, la formation, etc., c'est-à-dire sur le bien-être des habitants et sur leur pouvoir d'achat.

## **2.8. Un questionnement sur la politique de la « foncière agricole »**

Le dispositif de la « foncière agricole » s'adresse aux agricultrices et agriculteurs de moins de 40 ans (bénéficiaires, ou pas, de la Dotation Jeunes Agriculteurs-DJA), en cours d'installation ou récemment installés (moins de 7 ans). Il a pour objectif de faciliter l'accès au foncier.

Le CESER salue l'objectif vertueux de ce dispositif qui vise à se substituer aux banques pour soutenir des projets qui ne seraient pas éligibles à un accompagnement bancaire classique. Cependant, il s'interroge sur le montant voté par l'assemblée régionale et son déploiement (1 à 2 par département, ou comme annoncé dans le document BP 2021 sur 5 à 6 départements).

En effet, au regard des sommes budgétées, les chances de réussite des agricultrices et agriculteurs risquent d'être compromises par les coûts administratifs et financiers restant à leur charge et qui dépassent finalement les frais annoncés par les établissements bancaires.

De ce fait, l'objectif ne pourra être atteint qu'en révisant les règles de financement de ce dispositif régional.

## **2.9. Un questionnement maintenu sur les mises en accessibilité du bâti régional et des transports**

Le CESER apprécie l'effort de transparence porté par le rapport financier sur le financement de certaines actions prioritaires, comme le plan d'action transversal handicap. En 2021, un effort de rattrapage a été mené sur le mandatement des dépenses notamment en faveur des lycées et des transports régionaux.

Le CESER demande que cet effort soit poursuivi et renforcé à deux niveaux :

- Au niveau financier, avec le prolongement du financement des axes d'intervention retenus

Le CESER souhaite que le rapport mentionne le nombre de réalisations effectives au regard des objectifs affichés pour chaque action, avec le volume financier mandaté. De plus, un tableau unique

devrait présenter la programmation financière établie en 2015 et la consommation effective des crédits.

Le CESER salue la mise en accessibilité de près de 300 bâtiments publics communaux et les mesures en faveur du logement social à destination des personnes handicapées. Il invite aussi le conseil régional à se doter d'un document à annexer aux marchés et qui présenterait les règles permettant dès la conception de garantir l'accessibilité des bâtiments.

- Au niveau méthodologique, avec la mise en œuvre du plan d'action transversal handicap 2018–2023

Le CESER souhaite que l'expression des associations représentatives des personnes handicapées soit mieux prise en compte et distincte de celle des organisations gestionnaires d'établissements spécialisés<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/269/73/PDF/G2126973.pdf?OpenElement>  
[https://www.pepsup.com/resources/documents/ARTICLES/000/060/599/605996/DOCUMENT/ONU\\_211004\\_CRPD\\_rapport\\_initial\\_sur\\_la\\_France\\_French.pdf](https://www.pepsup.com/resources/documents/ARTICLES/000/060/599/605996/DOCUMENT/ONU_211004_CRPD_rapport_initial_sur_la_France_French.pdf)  
<https://www.handi-social.fr/articles/actualites/handi-social-denonce-les-reculs-et-manquement-de-la-france-au-comite-des-droits-des-personnes-handicapees-de-l-onu-523327>

## CONCLUSION

### La situation du Compte Administratif 2021

Le CESER constate, dans le Compte Administratif 2021, un recours à l'emprunt plus élevé qu'en 2020 et la reconstitution partielle de l'épargne brute. La capacité de désendettement de 6,7 ans demeure pour autant inférieure au seuil d'alerte fixé à 9 ans pour les régions en loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (la valeur médiane des régions est désormais de 6,1 ans).

La situation financière du conseil régional reste saine en 2021 et traduit une capacité de réactivité en situation de crise grâce à deux leviers : les interventions et participations d'une part, l'investissement d'autre part.

Compte tenu du contexte économique difficile et incertain, aggravé par une situation climatique qui impose d'agir plus particulièrement en région, le CESER juge utile de pointer les risques qui pèsent sur les ressources financières de la collectivité. Ces risques doivent être anticipés et des solutions doivent être recherchées pour garantir la continuité de la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

### Anticiper sur la baisse des ressources fiscales actuelles pour faire face aux enjeux

Le CESER renouvelle la remarque émise dans son avis du BP 2022 au sujet de la typologie des ressources de la collectivité, majoritairement assises sur la consommation de ressources fossiles (TICPE « part Grenelle » liée à la consommation de carburant et taxe sur les certificats d'immatriculation et cartes grises). Cette remarque, partagée par la Présidente de région, est à contre-courant des priorités régionales en matière de transition écologique et énergétique. De plus, ces ressources vont diminuer en raison des incitations à l'achat de véhicules utilisant des sources d'énergie moins carbonées.

Ce constat advient dans un contexte difficile et incertain (dette publique, inflation, guerre en Europe, relèvement des taux d'intérêt, crise sanitaire qui se prolonge, crise climatique qui s'amplifie, etc.) alors que le conseil régional fait face à un double défi :

- la nécessité d'entreprendre des investissements importants pour le climat ;
- la nécessité d'accroître le périmètre de ses actions compte tenu de l'engagement volontaire des élus.

L'État doit anticiper les conséquences de la baisse des recettes fiscales qui risque d'entraver les capacités d'intervention de la collectivité.

### **Sécuriser la capacité d'intervention et de fonctionnement de la collectivité régionale**

En outre, dans un contexte inflationniste et de dépendance des recettes de la collectivité à la conjoncture, le CESER s'inquiète d'une possible réactivation de l'encadrement de ses dépenses de fonctionnement (contrats de Cahors), si les difficultés qui y sont liées n'étaient pas levées.

Il appartiendrait alors à la collectivité régionale d'obtenir des garanties pour que cet encadrement n'entrave pas l'accès aux fonds européens notamment, en raison de la limitation des contreparties nationales permettant la mobilisation de ces fonds (ex : de la mise en œuvre de la Politique agricole commune ou de Natura 2000).

### **Obtenir des garanties pluriannuelles sur les périmètres d'action, les compétences de la collectivité et sur les moyens affectés**

La suppression, en 2015, de la clause générale de compétence pour les départements et les régions poursuivait l'objectif de clarifier les compétences des collectivités territoriales et de mettre fin aux doublons et enchevêtrements de compétences.

Or, le CESER constate que le conseil régional se voit attribuer puis parfois retirer des compétences, au gré des décisions de l'Etat (exemple de l'apprentissage). Cette situation engendre des difficultés et des incertitudes qui affectent le fonctionnement de la collectivité et la bonne mise en œuvre des politiques publiques concernées.

Le CESER invite le conseil régional à obtenir des garanties pluriannuelles de la part de l'État, au travers d'une planification des politiques publiques concernées, sur ses compétences et sur les moyens financiers pour les exercer. Il souhaiterait qu'une évaluation de l'impact de ces fluctuations de compétences soit jointe en annexe de chaque bilan financier.

Régions de France, dans son Livre blanc « Vers une République de la confiance » (2022), considère que le temps est venu pour les collectivités régionales d'acquiescer une plus grande autonomie financière, d'être en capacité de décider du niveau des ressources fiscales prélevées et des sécurités sur la nature de ces ressources, de manière à pouvoir exercer pleinement leurs compétences sur le long terme.

Le CESER Occitanie rappelle qu'il est très attaché au principe républicain d'égalité de traitement de tous les citoyens. À ce titre, la nécessaire réforme fiscale des collectivités territoriales doit s'accompagner d'une péréquation financière afin de lutter contre les disparités de richesses entre les régions.

### **La nécessité de l'évaluation partagée avec l'Etat et les autres collectivités territoriales, des dispositifs d'aides aux activités économiques au sens large**

L'analyse du Compte Administratif 2021 met en évidence un effort financier important de soutien aux activités économiques, tant en matière de fonctionnement que d'intervention.

Pour en améliorer l'efficacité écologique et sociale dans le respect des engagements européens, le CESER invite le conseil régional à assurer le suivi des dispositifs d'aides déployés et à dresser, avec l'État et les collectivités impliquées, le bilan de cet effort financier.

Un premier pas est déjà franchi avec le « budget vert ». Le CESER souligne l'intérêt de cette approche qui permet de concentrer les moyens sur des réalisations économes en ressources carbonées.

Il invite le conseil régional à évaluer les actions concrètes du Pacte vert, à analyser leurs évolutions et à globaliser la démarche en cohérence avec les engagements du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET Occitanie 2040). Dans un souci de transparence, une communication semestrielle pourrait compléter les informations annuelles diffusées dans le compte administratif.

Un deuxième pas pourrait être franchi avec le « budget sensible au genre ». Rappelons qu'il s'agit d'apprécier l'impact des financements régionaux et sur les femmes et sur les hommes. Le CESER encourage le conseil régional d'Occitanie à se saisir sans plus attendre de cet outil budgétaire par le genre pour en faire une priorité de son nouveau mandat.

L'ensemble de ces approches permettrait d'enrichir les conditionnalités sociales et écologiques des aides accordées et de questionner *in itinere*, par secteurs d'activités et par territoires, la contribution des dispositifs de soutien :

- à l'emploi ;
- à la formation ;
- à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- à la rénovation énergétique des bâtiments ;
- à l'amélioration des transports ferroviaires ;
- aux TWh produits par les énergies renouvelables et aux économies réalisées sur des sources carbonées ;
- à la création d'aires protégées et aux superficies engagées.

Le CESER a vocation à contribuer à ces différentes approches et analyses dans la continuité du travail déjà impulsé avec le conseil régional sur l'évaluation de l'un des 10 plans du Pacte Vert<sup>5</sup>. Il propose de poursuivre cette dynamique de travail sur la question de « l'égalité femme/homme » et d'évaluer les éléments du budget susceptibles d'apporter un éclairage sur les éventuelles inégalités générées entre les femmes et les hommes par des décisions budgétaires.

La Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), coprésidée par le Préfet et par la Présidente de la région, pourrait constituer l'organe de gouvernance et d'animation idoine pour mener cette évaluation partagée.

Enfin, le CESER appelle le conseil régional, dans le cadre de la préparation des orientations budgétaires 2023, à prendre en compte les points de vigilance émis dans la présente contribution.

---

<sup>5</sup> Le bureau du CESER a décidé le 8 février 2021 d'engager avec la région Occitanie l'évaluation du plan « Une économie résiliente, sociale et solidaire » du Pacte Vert

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**



## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

SRADDET	Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
LiO	Lignes intermodales d'Occitanie
BP	Budget primitif
CPER	Contrat plan état-région
CESER	Conseil économique et solidaire environnemental régional
PMR	Personnes à mobilité réduite
REPOS	Région à énergie positive
CYBER'OCC	Portail d'information et de services Cybersécurité à destination des entreprises et des collectivités de la région
LDFT	Lignes de desserte fine du territoire
PEM	Pôles d'échanges multimodaux
GPSO	Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest
LNMP	Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
OGM	Un organisme génétiquement modifié
PAC	La politique agricole commune
PASS	Permanences d'accès aux soins de santé
RSE	La responsabilité sociétale des entreprises
SIQO	Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
GES	Gaz à effet de serre
FEADER	Le Fonds européen agricole pour le développement rural
ARIS	Agence Régionale des Investissements Stratégiques
OB	Orientations Budgétaires
ESS	Economie sociale et solidaire
SRESRI	Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
DCSTI	Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
ASESRO	Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie
PSC	Prévention et secours civiques
CIO	Centre d'information et d'orientation.
QVP	Quartier prioritaire de la politique de la ville
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
ONG	Organisation non gouvernementale
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
DSIL	Dotation de soutien d'investissement local
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SEMOP	Société d'économie mixte à opération unique
GIP	Groupement d'Intérêt Public

ARS	Agence régionale de santé
DOB	Débat d'orientation budgétaire
CFA	Centre de formation d'apprentis
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
CREPS	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive

**EXPLICATIONS DE VOTE**



## EXPLICATIONS DE VOTE

### 1<sup>er</sup> COLLÈGE

M. Bruno DUMAS

### 2<sup>e</sup> COLLÈGE

M. Jean-Marie BEZ

Pour le Comité régional CGT-FO

M. Christian TERRANCLE

Pour les coordinations syndicales Solidaires et FSU en Occitanie

Mme Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT

### 3<sup>e</sup> COLLÈGE

Mme Geneviève TAPIÉ

Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

---

Suffrages exprimés :

**Pour : 153**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

**Ne prend pas part au vote : 0**

**Avis adopté**



## Intervention de Monsieur Bruno DUMAS

---

### Pour le 1<sup>er</sup> Collège

Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Rapporteuse,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Le collège 1 se réjouit de la qualité du travail fourni non seulement par la commission 8, mais aussi par l'ensemble des commissions de notre CESER.

L'appréhension de cet Avis a été grandement facilitée par l'engagement de sa rapporteure et par celui de la chargée de mission Sandra IMBERT et son assistante Virgine BONIFAS qui ont dû travailler comme chaque année dans des délais très contraints, et au nom du Collège 1, je tiens à les saluer ici.

Concernant ces OB 2023, nous souhaitons souligner le contexte toujours contraint de l'exercice budgétaire à venir et le réalisme dont font preuve ces orientations avec des recettes plutôt pessimistes et des dépenses très contrôlées.

Dans la volonté de rester dans la présentation désormais habituelle de cet Avis, nous avons relevé avec satisfaction des nouveautés comme :

- Un panorama introductif sur la situation géopolitique et économique à l'international, replaçant notre Région dans son contexte naturel.
- Une prospective jusqu'en 2027 de l'évolution de certains postes comme l'endettement, la TICPE, la TVA, etc. donnant ainsi une visibilité sur plusieurs années et montrant, si besoin était, la volonté de transparence du Conseil Régional à notre égard, témoignage de la confiance qui unit nos assemblées.

Concernant les ruptures, il est difficile de les repérer s'il y en a, tant les orientations POLITIQUES telles que le **Pacte Vert** ou **Le Plan de Sobriété et d'Exemplarité** restent globales, ne permettant pas de voir le détail de ces orientations, sauf à considérer que l'effort prévu sur les dépenses qui s'inscrivent en baisse, peut être considéré comme une rupture. C'est à la lecture du prochain budget que ces éléments pourront être éventuellement identifiés.

En ce qui concerne les continuités, nous constatons que :

- L'autofinancement est maintenu à 1 niveau proche de 500 M€ permettant ainsi un maintien de l'investissement à un haut niveau sur la mandature.
- La capacité de désendettement évolue peu d'une année sur l'autre, même si l'on peut constater une dégradation de ce paramètre sur les années à venir, surtout si on la compare à l'avant-crise COVID. Il faudra rester vigilant sur l'évolution de la courbe, les prochaines années.

En résumé, nous constatons comme les autres années une volonté affirmée de maîtrise budgétaire.

Enfin, concernant les manques que nous avons pu regretter, il nous aurait semblé intéressant d'avoir plus d'éclairage sur la prise en compte de certains facteurs dans les scénarios prospectifs comme l'évolution de l'inflation, de la croissance ou de la démographie, etc. afin d'avoir plus de facilité à suivre au fil des années l'évolution de ces scénarios.

En conclusion, ces orientations budgétaires pour le Collège 1 sont en conformité avec la situation compliquée de notre pays et donc de notre région, avec un budget à venir qui sera plutôt pessimiste quant à ces estimations de recettes et une volonté de dépenses maîtrisées un peu en deçà de l'inflation.

Nous ressentons que la contrainte budgétaire oblige à une ambition choisie et raisonnable en matière politique.

Le collège 1 votera cet Avis.

## **Intervention de Monsieur Jean-Marie BEZ**

---

### **Pour le Comité régional CGT-FO**

Monsieur le Président,  
Madame la rapporteure,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

Comme leur nom l'indique, les orientations budgétaires de la Région Occitanie orientent. Qu'orientent-elles ?

Le budget primitif qui viendra plus tard, le mois prochain.

En fonction de quoi l'orientent-elles ? En fonction de ce que nos gouvernants régionaux pensent être une bonne société pour la région Occitanie.

Mais qu'est-ce qu'une bonne société ? Une société moins inégalitaire, plus juste, en fonction de l'idée que chacun se fait de la justice, qui donne à chacun la possibilité de s'instruire, de se cultiver, de se déplacer, de se former pour obtenir un travail afin de pouvoir se nourrir, se loger, participer à la vie sociale, s'épanouir, vivre dignement.

Les décisions permettant d'accéder à ce programme et de le financer font l'objet depuis des dizaines d'années de conflit entre ceux qui considèrent qu'elles doivent être prises par les représentants élus du peuple, c'est la démocratie représentative et ceux qui considèrent que le peuple ne doit pas abandonner sa souveraineté entre les mains de ceux qui aujourd'hui sont de moins en moins bien élus et ne représentent même pas la majorité des électeurs qui au fur et à mesure des élections se sont détournés de cette procédure et s'abstiennent.

Ceux qui votent donnent des indications sur leur choix de société. Mais comment les indications sur le choix de société de ceux qui ne votent pas, remontent-elles jusqu'aux élus politiques afin de bâtir leurs orientations budgétaires et plus tard leur budget ?

Des instances ont été créées, le parlement de la mer, le parlement de la montagne, des concertations dites citoyennes, mais qui, mieux que la société civile organisée c'est-à-dire en région, le CESER, représente mieux que lui, de par sa composition, les aspirations sociales, économiques et environnementales de la région ? Personne.

C'est un plaidoyer pro domo bien sûr, mais si nous ne faisons pas nous, membres du CESER, qui le fera ?

C'est d'ailleurs le rôle que lui donne le code général des collectivités territoriales.

Cependant le champ de compétence du Conseil régional ne couvre pas la totalité de l'action publique, il y a aussi l'État et les autres collectivités. Il faut donc pour être complet, multiplier avec lui et elles les concertations et partenariats et notamment relancer pour cela la conférence territoriale de l'action publique.

Alors, vers quel orient nous entraînent ces orientations budgétaires ? Nous y avons vu un orient de gestion et ce jusqu'en 2027, plutôt qu'un orient politique même si évidemment les choix de gestion traduisent les priorités politiques.

Nous y avons vu une grande prudence qui traduit la préoccupation de maintenir la capacité d'investissement du Conseil régional sans se mettre en danger du côté de la dette.

Nous y avons vu enfin le souhait de prendre en compte le réel des territoires et des habitants en Occitanie et, semble-t-il, la volonté de l'améliorer.

Le groupe de la Confédération générale du travail Force Ouvrière souscrit aux analyses et commentaires de cet excellent projet d'Avis.

Il félicite la rapporteure.

Il votera le projet d'Avis.

Je vous remercie de votre attention.

## Intervention de Monsieur Christian TERRANCE

---

### Pour les coordinations syndicales Solidaires et FSU en Occitanie

#### Sur l'assassinat d'un agent des Finances Publiques dans l'exercice de ses fonctions le 21 novembre 2022

En tant qu'inspecteur des Finances Publiques permettez-moi de prendre un peu de temps pour évoquer l'assassinat hier d'un de mes collègues dans le Pas-de-Calais. Je remercie Jean Louis CHAUZY pour son message de compassion. Pour ne pas être trop long je dirais que si cet événement est exceptionnel dans son issue, il n'est malheureusement pas inhabituel dans sa démarche d'opposition.

Ce n'est donc pas nouveau, mais c'est clairement en augmentation.

Sans doute l'illustration qu'à force de dénigrer l'impôt en tant que contribution à la vie commune et publique, son consentement s'est considérablement délité.

Sans doute aussi les orientations politiques et administratives qui visent à supprimer nos emplois et nos services de proximité contribuent-elles à nous éloigner des citoyennes et des citoyens et, par voie de conséquence, à tendre les relations que nous devrions avoir avec elles et eux.

C'est sans doute un peu de tout cela qui a conduit à la mort de mon collègue et à l'agression violente de celle qu'il accompagnait, tous les deux dans l'exercice de leur mission de service public.

Cela nous conduit d'abord à l'hommage et au respect, ensuite à la réflexion et à l'action.

#### Sur le projet d'Avis du CESER Occitanie sur « Les orientations budgétaires de la Région Occitanie pour 2023 »

L'an dernier nous entamions notre intervention sur les OB par cette phrase : « Le monde d'après » est bien le même que « le monde d'avant », aux plans sanitaires, économiques et surtout sociaux. Cette année nous sommes bien obligés de constater que « Le monde d'après » est pire que « le monde d'avant ».

La « *rengaine mortifère* » que nous évoquions l'an dernier sur les orientations budgétaires de la Région Occitanie est toujours aussi présente : primauté de l'économie sur le social, absolue nécessité de baisser les budgets de fonctionnement, lutte « obligatoire » contre l'endettement que « *nos enfants devront payer* », obligation de « morale économique » de libérer les entreprises de leurs « *charges* »...

Mais, c'est aujourd'hui dans un contexte de guerre physique que les dirigeants locaux et nationaux jouent « *leur partition funeste* ». C'est dans « *une danse macabre* » de renforcement d'une guerre économique plus impitoyable que jamais que nous sommes entraînés par des totalitarismes politiques et/ou économiques.

Pendant ce temps des parents s'évertuent, malgré tout, à chanter « *une chanson douce* » à leurs enfants, le soir aux portes d'un sommeil traversé par la peur, la faim ou la maladie.

Parce que malgré :

- les bombes qui pleuvent sur leurs villes et leurs villages,
- les bateaux qui coulent dans nos mers d'exil,
- les récoltes ravagées par les incendies ou les sécheresses,
- les immeubles vides qui regardent de haut les tentes trempées,
- les poubelles pleines de nos restes bourgeois,

ces parents gardent de l'espoir et de l'humanité pour leurs enfants.

Dans le contexte international et national qui est le nôtre, quelles réponses et quelle humanité leur offre la civilisation qui se dit et se croit moderne ? Dans ce contexte dans lequel il faut bien en faire l'analyse et la lecture, quelles réponses et quelle humanité pouvons-nous trouver dans ces orientations budgétaires et l'Avis qui leur fait écho ?

Au plan international, des dirigeants qui ont quitté la COP 27 sur une vague promesse qu'un jour peut-être ils feraient l'aumône à celles et ceux qu'ils détruisent un peu plus chaque jour à leur seul profit. Des despotes qui foulent aux pieds les droits humains et/ou ceux de la nature au nom d'une ou l'autre des religions, dont celle qui les fait par-dessus tout saliver, celle de l'argent. Des hommes les plus riches de la planète qui s'évertuent à la détruire en rêvant de s'enfuir, eux et leurs familles sur la Lune ou sur Mars.

Au plan national, un président et son gouvernement qui, à coups de complicités opportunes ou profondes, poursuivent la destruction des droits des plus fragiles et la protection abjecte des plus aisés. C'est sur ce fond idéologique nauséabond que sont construits les Projets de Loi de Finances et de Financement de la Sécurité Sociale pour 2023, que se préparent les réformes de l'assurance chômage, des retraites ou encore un projet de loi sur l'immigration. C'est sur ce fond idéologique que, masqués par une communication démagogique et quelques mesures de pouvoir d'achat, qui s'apparentent avant tout à de la charité, que les solutions de fond économiques, sociales et environnementales sont remisées dans les arrières-cours de l'Élysée et Matignon.

Citons quelques exemples seulement pour rappeler :

- au cœur du débat sur le PLFSS que derrière les beaux discours et les promesses, la sape de la sécurité sociale se poursuit et que, pendant ce temps, nos hôpitaux doivent choisir parmi les enfants malades ;
- le projet de loi de finances qui ne changera rien à la question de la répartition des richesses par le biais d'une fiscalité marquée, depuis l'arrivée de Macron au pouvoir, par une allégeance absolue aux puissants et aux riches, supposés faire ruisseler leurs avoirs sur la population ;
- dans ce cadre les services publics, particulièrement ceux du contrôle, sont toujours les plus malmenés alors que la lutte contre les fraudes fiscales et sociales n'a jamais été aussi indispensable ;
- en cette période de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, que le gouvernement ne finance pas à son indispensable hauteur ce combat et ne prend pas plus les mesures justement revendiquées ;
- la réforme des lycées professionnels qui, dans la droite ligne des abus de l'apprentissage ou des emplois civiques, veut noyer nos jeunes au plus vite dans le monde de l'entreprise au mépris de leurs savoirs et d'une place dans la société qui, ce faisant, leur est donc prédéterminée.

Et la Région Occitanie dans tout ça ? Elle n'est sans doute pas la pire, nous l'avons régulièrement rappelé, ce qui n'est pas pour autant une validation de ses orientations budgétaires. Parce qu'elles

sont, elles aussi, empreintes du rêve de l'économie émancipatrice à tout prix et du cauchemar de la dette en héritage funeste. Parce qu'elles sont, comme nous l'avons souvent dit également, marquées par un saupoudrage qui ne permet pas les traitements de fond. Parce qu'elles se cachent derrière un pouvoir central qui placerait l'exécutif dans l'incertitude budgétaire alors qu'il se complait d'un financement qui le déresponsabilise politiquement.

Ce sont là trois critiques majeures que nous portons sur l'aspect politique de ces orientations budgétaires. La moindre n'est pas celle concernant les ressources dont nous rappelons que les entreprises, qui n'ont de cesse de réclamer des financements publics, ont été quasi totalement affranchies du moindre financement régional. Par ailleurs, la Région se jette goulument dans la bassine de TVA que l'État lui offre, en la déchargeant de tout choix de politique fiscale et par là même, de tout risque électoral. Une fois rassasiée, la Région s'alarme du risque de dépendance à cette drogue si les citoyens/consommateurs venaient à manquer de moyens d'alimenter le puits sans fond dans lequel elle pensait se délecter. Il fallait y penser avant et surtout il faudrait penser autrement !

Pour en finir, le projet d'Avis du CESER, dont nous louons le travail, ne saurait malgré tout nous satisfaire pleinement. En effet, si la critique affleure sur les questions budgétaires, des points clés comme le financement, la dévotion économique ou la gestion de la dette ne sont pas suffisamment remis en cause. C'est pourquoi nous nous abstenons de le voter.



## Intervention de Madame Géraldine RUSCASSIER

---

### Pour la CFDT

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est une nouvelle fois dans un contexte inédit que le Conseil régional d'Occitanie est amené à définir les orientations budgétaires pour l'année qui vient. Après deux années marquées par le Covid-19 et ses impacts sanitaires, économiques et sociaux, ce sont les effets de la guerre en Ukraine qui se font désormais ressentir sur le plan économique, et plus particulièrement énergétique. Sur le plan environnemental, les bouleversements climatiques se sont concrétisés cet été par des vagues de chaleur inédites en Europe, dont le bilan n'est pas encore complètement tiré.

Les impacts sur la société française en général, et les habitants d'Occitanie en particulier, sont concrets, et la CFDT, ainsi que les organisations membres du « pacte de pouvoir de vivre » s'engagent pour en limiter les effets, et prendre leur part dans les transitions en cours et à venir, en accompagnant nos concitoyens au sein de la société civile organisée, et en pesant sur les choix politiques du moment.

L'élaboration d'un budget est un acte éminemment politique, particulièrement quand les marges de manœuvre deviennent ténues.

Aussi, la CFDT a-t-elle particulièrement apprécié la technicité et la précision de l'exposé fait le 7 novembre dernier par le rapporteur du budget et le directeur adjoint des finances. Cet exposé a clairement mis en évidence les contraintes conjoncturelles fortes du moment, mais également des contraintes structurelles, qui pèsent sur les marges de manœuvre des élus régionaux.

En particulier, comme parfaitement détaillée dans le projet d'Avis, la structuration des recettes de la Région fait que l'atteinte des objectifs de développement durable aurait pour effet de réduire drastiquement ses recettes. Pour la CFDT, il est néanmoins prioritaire que la Région Occitanie soit au rendez-vous des transitions nécessaires pour l'avenir de nos territoires. Et le paradoxe budgétaire des régions de France doit faire l'objet d'une mise à plat et d'une renégociation avec l'État.

Malgré tout, les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont prévues à un rythme soutenu, y compris dans l'exercice prospectif jusqu'en 2027 proposé dans le document soumis à l'avis du CESER. Pour la CFDT, c'est un signe positif, notamment pour l'engagement d'investissements porteurs de sobriété énergétique, et la poursuite des actions de soutien destinées aux habitants, au tissu associatif et économique.

J'en terminerai sur un regret : celui de ne pas voir évoquer dans le document sur les orientations budgétaires 2023, la perspective que la Région réalise une analyse budgétaire sensible au genre, pour s'assurer que les efforts financiers consentis soient aussi bénéfiques aux femmes qu'aux hommes d'Occitanie. Cette démarche apparaît d'autant plus nécessaire que l'histoire a montré, y compris récemment, que les femmes étaient systématiquement les plus impactées par les crises.

L'Avis du CESER sur les orientations budgétaires 2023 pour la Région Occitanie exprime un certain nombre des priorités de la CFDT et des partenaires du pacte du pouvoir de vivre.

En conséquence la CFDT votera favorablement.



## Intervention de Madame Geneviève TAPIÉ

---

### Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Monsieur le Président du CESER et cher Jean-Louis CHAUZY,  
Monsieur le Premier Vice-Président de la Région, Président du Parlement de la Mer et cher Didier,  
Madame, Monsieur, chères et chers collègues,

J'interviens au **nom de l'Observatoire de la parité d'Occitanie**, membre de la Commission Finances dite C8.

Depuis 2018, en demandant au Conseil régional d'Occitanie d'adhérer **au principe d'analyse budgétaire par le genre**, le CESER lui a depuis proposé dans **chacun de ses Avis budgétaires** d'évaluer **l'impact des financements régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes en Occitanie**. Je rappelle à cet égard que la Région souffre d'un taux de chômage féminin supérieur à celui des hommes et à la moyenne nationale ; qu'en Occitanie les femmes perçoivent 75 % des revenus masculins ; et que lorsqu'elles vivent seules, elles sont largement majoritaires dans les **publics surendettés** et les dossiers d'effacement de la dette des ménages instruits par la Banque de France.

Dans sa lettre du 3 mars 2022, tout en rappelant au CESER que la Région poursuivait depuis plusieurs années **« une ambition forte sur le terrain de l'égalité homme-femme »**, la Présidente Carole DELGA a affirmé, en réponse à l'Avis sur le Budget primitif, qu'une **« analyse du budget par le genre »** paraissait de nature **« à y concourir »**, tout en donnant des directives pour s'appuyer **« sur les enseignements issus de l'expérience acquise au titre du Budget vert »**, et inscrire cette expérimentation dans le cadre **« des actions déjà engagées en partenariat avec le CESER et la Région sur le terrain de l'évaluation .... »**.

L'Observatoire régional de la parité Occitanie salue ce volontarisme et se félicite de cette décision. **C'est une avancée inédite depuis 2018.**

L'Observatoire observe qu'en 2021, la Collectivité se faisait forte de mobiliser un **budget « transversal »** susceptible de tripler les crédits annuels consacrés au **« Plan d'action régional pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes 2017/2021 »**.

Un budget transversal ? Je m'explique.

**Il s'agit par exemple d'affecter au chapitre de l'égalité, des crédits sportifs qui viendraient abonder la création de vestiaires féminins d'un stade de foot.**

Si l'Observatoire avait alors souligné l'intention vertueuse, il avait néanmoins jugé que **seule une évaluation, politique régionale par politique régionale, du montant de ces « crédits transversaux »** mobilisés au **secours de l'objectif d'égalité** aurait permis non seulement d'en apprécier la sincérité, mais aussi d'en mesurer les résultats.

En revanche, un document budgétaire qui aurait détaillé *a priori* (c'est-à-dire dès le BP) une ventilation des dépenses selon les hommes et les femmes, aurait apporté **une transparence** sur la réalité de ces actions transversales. Car il va de soi que **sensibiliser à une politique est plus aisé lorsque les règles du jeu sont sur la table**. C'est le premier pas vers la prise de conscience et l'action.

Aussi, fort de l'engagement pris le 3 mars 2022 par la Présidente DELGA, fort de ses nombreux travaux qu'il a menés aux côtés du CESER depuis 2018, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie demande instamment au Conseil régional à se saisir sans plus attendre de cet outil budgétaire par le genre pour en faire dès 2023 **tant une priorité nouvelle qu'une innovation de son nouveau mandat.**

Confiant aux avancées à venir dans le Budget primitif 2023, l'Observatoire régional votera le présent Avis sur les OB 2023.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

## CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

### Siège

18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

### Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Crédit couverture ©rukanoga